



RAPPORT ANNUEL 2012



RAPPORT DU DIRECTOIRE
RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
RAPPORTS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENIM

SOMMAIRE

I.	Rapport du directoire 2012	1
I.1	Rapport général du Directoire	1
	Événements et faits marquants de 2012	1
	Résultats du Groupe	10
	Financement du Groupe – Trésorerie	12
	Recherche et Développement	13
	Stratégie et Perspectives	14
	Comptes sociaux de CNIM SA	16
	Titre en Bourse	18
	Programme de rachat d’actions	20
I.2	Organes d’administration, de direction et de surveillance	21
I.3	Synthèse des données sociales et prévention des risques	28
I.4	Propositions du Directoire à l’Assemblée générale ordinaire et extraordinaire	32
I.5	Comptes consolidés	33
I.6	Comptes sociaux	75
I.7	Résolutions proposées à l’Assemblée générale ordinaire et extraordinaire	104
I.8	Attestation des personnes responsables	115
II.	Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale	116
III.	Rapports du Conseil de Surveillance	139
III.1	Rapport du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Directoire	139
III.2	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	140
IV.	Rapports des Commissaires aux Comptes	145
IV.1	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	145
IV.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	146
IV.3	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	147
IV.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne et la gestion des risques	150
IV.5	Attestation de présence et rapport d’assurance modérée des Commissaires aux Comptes sur le rapport RSE	151
IV.6	Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées	153
V.	Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	154

I.1 — RAPPORT GÉNÉRAL DU DIRECTOIRE

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE 2012

VUE D'ENSEMBLE DU GROUPE

Le Groupe CNIM conçoit et réalise des ensembles industriels clés en main à fort contenu technologique, et délivre des prestations d'expertise, de services et d'exploitation dans les domaines de l'Environnement, de l'Énergie, de la Défense et de l'Industrie.

Génie thermique, mécanique, robotique, contrôle-commande, usinage de pièces de grandes dimensions, ergonomie sont quelques-uns des savoirs sur lesquels repose la capacité d'innovation de CNIM, moteur de sa croissance. Le Groupe, fondé il y a plus de 150 ans, s'appuie sur un actionariat familial stable, garant de son développement. CNIM emploie 2 772 collaborateurs dans 14 pays pour un chiffre d'affaires 2012 de 722,1 millions d'euros. Avec 59 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'export, CNIM, coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris – Compartiment B, appartient à la catégorie des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) qui se caractérisent par leurs performances à l'international, leur capacité d'entreprendre, leur agilité commerciale et sont réputées pour leur contribution au développement et à la compétitivité de l'économie française.

Les trois secteurs d'activités de CNIM :

Environnement

CNIM est l'un des grands spécialistes européens de la valorisation énergétique et propose des solutions s'intégrant dans un processus multifilières pour maîtriser les principales étapes du cycle du traitement des déchets et de la biomasse. Le secteur Environnement regroupe les activités de :

- conception, réalisation et exploitation de centres de valorisation énergétique des déchets ;
- traitement des fumées au travers de sa filiale LAB.

Innovation & Systèmes

Ce secteur, qui comprend la Division Systèmes Industriels de CNIM et les filiales Bertin, développe et réalise des produits et des systèmes à fort contenu technologique dans les domaines de la Défense, de l'Énergie, des Sciences du Vivant et de l'Industrie. La Division Systèmes Industriels regroupe l'entité située à La Seyne-sur-Mer, CNIM Systèmes Industriels, la filiale chinoise de CNIM (CTE) et aussi les autres filiales issues du domaine Transport, qui poursuivent la finalisation des derniers contrats de fourniture d'escaliers mécaniques. La Division Systèmes Industriels et Bertin fonctionnent en étroite synergie technique et commerciale dans les domaines de la Défense et de l'Énergie, en proposant aux clients des prestations pouvant couvrir la recherche, le développement, la fabrication, l'installation, la mise en service et la maintenance de systèmes innovants.

Énergie

CNIM Babcock Services, Babcock Wanson et la Division Énergie Solaire proposent aux industriels et aux collectivités locales des solutions globales pour l'optimisation du fonctionnement des

installations de production d'énergie à base de combustibles fossiles, de biomasse ou de solaire. Des systèmes et équipements sur mesure, respectueux de l'environnement, ainsi que des services de maintenance et d'exploitation constituent le panel de prestations de ce secteur. Dans le domaine du solaire thermodynamique pour la production d'électricité, de vapeur process, de froid ou d'eau douce, CNIM peut intervenir comme assembleur, fournissant clés en main la centrale solaire à concentration, ainsi que comme exploitant ou concessionnaire.

ÉVÉNEMENTS ET FAITS MARQUANTS DE 2012

À retenir :

Groupe

CNIM, élue ETI de l'année 2012 !

Ce trophée, remis par le magazine *l'Usine Nouvelle* lors des Assises de l'Industrie, récompense "la ténacité, l'innovation, la jeunesse d'esprit et le modèle d'une diversification réussie".

Environnement

CNIM décroche le contrat de réalisation de Cardiff Trident Park, première usine de valorisation des déchets du Pays de Galles. Les 350 000 tonnes de déchets valorisés par an fourniront de l'électricité à 50 000 foyers et seront une source d'énergie pour de nombreuses entreprises locales.

Contrat d'exploitation de dix ans pour l'Unité de Valorisation Énergétique de Saint-Pantaléon-de-Larche en Corrèze. Un contrat assorti de travaux de rénovation et d'amélioration des installations et des systèmes de traitement des fumées pour une meilleure efficacité énergétique.

Au Danemark, LAB a remporté le contrat de mise en place du système de traitement des fumées du nouveau centre de valorisation des déchets de Copenhague géré par Amagerforbraending, un regroupement de municipalités. L'usine sera équipée d'un système humide et de technologies sophistiquées afin de récupérer un maximum d'énergie tout en minimisant les rejets à l'atmosphère.

Pour Saint-Malo Agglo, CNIM a conçu et livré une installation de valorisation de la matière organique afin de produire du compost utilisé par huit organisations de producteurs de fruits et légumes locaux. 25 000 tonnes de déchets par an seront transformées en compost de qualité dans le respect des plus stricts règlements de production.

Construction et exploitation de la centrale biomasse d'Estrées-Mons pour Akuo, client-partenaire de l'usine biomasse de Nesle, remportée en 2011. L'installation d'Estrées-Mons produira 13 MWe et alimentera en vapeur l'usine Bonduelle.

Inauguration du centre de valorisation énergétique de Bakou en Azerbaïdjan, dont CNIM assurera l'exploitation pendant 20 ans. 500 000 tonnes de déchets municipaux et 10 000 tonnes de déchets hospitaliers traités par deux lignes de 33 t/h chacune produiront 231 500 MWh d'électricité, soit la consommation de 100 000 foyers.

Innovation & systèmes

– Livraison des 3^e et 4^e EDA-R (Engin de Débarquement Amphibie-Rapide) à la Marine nationale et début des services de maintenance.

– L'agence domestique européenne Fusion For Energy (F4E) a confié au consortium franco-italien SIMIC-CNIM, le contrat de fabrication des 70 plaques radiales d'ITER qui maintiendront les câbles supraconducteurs au sein des bobines toroïdales de l'installation de recherche.

– Le SPRAT défile sur les Champs-Élysées pour le 14 juillet, piloté par un militaire du 13^e Régiment du Génie de Valdahon. 10 SPRAT (Systèmes de Pose Rapide de Travure) ont été commandés par l'armée de terre.

– Avec INSIDEr (Innovative Net & Space Inflatable structure for active Debris Removal), Bertin Technologies apporte son expertise au CNES pour rechercher des solutions aux débris spatiaux qui menacent de rendre inexploitable des orbites aujourd'hui utilisées pour l'observation de la Terre et la détection de catastrophes naturelles.

Énergie

– Pour Arkema, Babcock Wanson a installé une chaufferie clés en main équipée de deux chaudières et réalisé une nouvelle chaufferie vapeur dotée de son mode d'exploitation exclusif BW 7 jours pour une meilleure sécurité et disponibilité en fonction des contraintes de la production.

– eCare, le projet de démonstrateur préindustriel de centrale solaire thermodynamique pour la production décentralisée d'électricité, a reçu le soutien financier de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans le cadre du Programme Énergies Renouvelables des Investissements d'Avenir.

– CNIM remporte un appel d'offres de la Commission de régulation énergétique (CRE) pour la construction et l'exploitation de la future centrale solaire thermodynamique de Llo. D'une puissance de 9 MW avec stockage de l'énergie thermique, soit la consommation en électricité de plus de 6 000 ménages, la centrale produira de l'électricité exportée sur le réseau.

REVUE PAR SECTEUR

Environnement

• Valorisation des déchets

Le marché en 2012

Le marché européen de la valorisation des déchets a été particulièrement atone en 2012, à l'exception du Royaume-Uni, pays où CNIM a continué de renforcer sa position.

Le secteur Environnement a poursuivi sa stratégie de développement commercial dans les pays d'Europe de l'Est. Ces pays mettent en place des politiques actives de structuration de leurs filières de traitement et de valorisation des déchets où CNIM peut apporter son expertise en conception, construction et exploitation.

CNIM continue par ailleurs sa progression sur le marché de la valorisation énergétique de la biomasse.

Principales commandes et réalisations

Construction :

CNIM a remporté de nouveaux contrats de construction au Royaume-Uni et en France :

– Cardiff (2 lignes de 23 t/h). Il s'agit de la première usine de ce type au Pays de Galles. Elle aura la capacité de traiter 350 000 tonnes de déchets par an, fournira de l'électricité à 50 000 foyers et sera une source d'énergie pour de nombreuses entreprises locales. Date de livraison prévue en 2014.

– Shropshire: 1 ligne de 12 t/h produisant 8 MWe électriques. Date de livraison prévue en 2015;

– construction du centre de valorisation de biomasse de Ridham Dock dans le Kent pour le compte de MVV Umwelt. (1 ligne de 25,5 MWe, 100 t/h de vapeur 90 bar/460 °C) utilisant des déchets de bois en vue d'alimenter le réseau électrique local ainsi qu'un industriel en vapeur de process. Démarrage de l'installation prévue en 2015;

– en France, à Estrées-Mons dans la Somme, CNIM va construire et exploiter une centrale biomasse pour la Société de Projet CBEM dont CNIM est aussi actionnaire minoritaire. L'installation (72 t/h de vapeur à 92 bar, 520 °C) produira 13 MWe et alimentera en vapeur l'usine Bonduelle. Le démarrage de l'installation prévue fin 2014. Cette opération est similaire à celle de l'usine de Nesle, aujourd'hui en fin de construction pour la Société de Projet Kogeban. Là aussi CNIM est en même temps constructeur, exploitant et actionnaire de la Société de Projet.

Exploitation (hors usines Kogeban et Estrées-Mons évoquées ci-dessus):

- pour le centre de tri de Thiverval, CNIM a signé un avenant pour travaux portant sur l'ajout de quatre machines de tri optique et d'un séparateur balistique. L'enjeu était d'améliorer la qualité des produits sortants et leur prix de reprise, ainsi que d'augmenter la capacité du site;
- CNIM a remporté l'appel d'offres du SYTTOM19 (Corrèze) pour l'optimisation des équipements et l'exploitation pendant dix ans du centre de valorisation énergétique de Saint-Pantaléon-de-Larche, d'une capacité de traitement de 72 000 tonnes de déchets. Un contrat gagné avec LAB, filiale de CNIM spécialisée dans le traitement des fumées, qui va se charger de la modernisation du système de traitement des fumées.

Projets livrés en 2012:

- à Bakou, en Azerbaïdjan, le centre de valorisation énergétique – équipé de deux lignes de 33 t/h chacune traitant 500 000 tonnes par an de déchets municipaux et 10 000 tonnes de déchets hospitaliers – a été inauguré fin décembre et est maintenant en phase de marche probatoire. L'usine de Bakou exporte sur le réseau 231 500 MWh par an d'électricité, ce qui correspond à la consommation de 100 000 foyers;
- livraison du centre de valorisation énergétique de Flamoval à Arques (France). Flamoval a une capacité de traitement de 97 500 tonnes de déchets par an avec une ligne de 12,5 t/h. La production électrique est de 8,2 MW;
- livraison de la ligne 7 de l'usine de Thumaide en Belgique avec une capacité de 13,2 t/h, cela après la livraison pour le même client (Ipalle) de trois autres lignes entre 2002 (lignes 4 et 5) et 2010 (ligne 6). Les lignes 6 et 7 produisent ensemble 18,9 MW;
- livraison à Saint-Malo Agglo (France) d'une nouvelle installation commandée en 2010. L'exploitation est assurée par Saint-Malo Agglo pour traiter environ 25 000 tonnes de déchets par an qui sont transformés en compost respectant les normes du CERAFEL, organisme professionnel qui regroupe huit organisations de producteurs de fruits et légumes imposant des conditions encore plus drastiques que la norme officielle.

Autres projets en cours:

- Achèvement des travaux et début des essais pour l'usine de valorisation énergétique des déchets de Turin en Italie, la livraison au client est prévue courant 2013 : il s'agit de trois lignes de plus de 22 t/h correspondant à plus de 421 000 tonnes par an. L'énergie récupérée sera valorisée sous la forme d'électricité assurant la consommation d'environ 150 000 foyers et une production de chaleur pour le chauffage urbain de 17 000 logements;
- courant 2013 est prévue la livraison du centre de Maardu en Estonie pour Eesti Energia. Maardu traitera 220 000 tonnes de déchets municipaux et industriels par an avec une ligne de 31 t/h. L'usine exportera 17 MWe sur le réseau électrique et fournira 50 MWth au réseau de chauffage urbain;

– finalisation du chantier de construction de l'unité de cogénération du centre de Nesle dans la Somme. L'exploitation sera assurée par CNIM pour une durée de vingt ans. CNIM participe au capital de la société de projet Kogeban créée pour ce contrat. Opérationnel en 2014, le centre traitera 240 000 tonnes de biomasse de bois et de paille par an avec une ligne de 29,6 t/h. Avec une efficacité énergétique de plus de 75 %, il fournira 16 MW d'électricité verte au réseau, soit la consommation d'une ville de 50 000 habitants et la moitié des besoins de chaleur pour l'usine agroalimentaire voisine.

• Traitement des fumées – LAB

Le marché en 2012

Sur un marché décevant en termes d'investissements dans les centres de valorisation des déchets et les centrales thermiques, en raison du contexte économique, LAB a défendu avec succès sa position de n° 1 du traitement des fumées en Europe. Les nouvelles commandes sont principalement venues du Royaume-Uni, de l'Europe du Nord et de l'Est. Plusieurs projets ont été réalisés pour la mise en conformité de centrales thermiques dans le cadre de la Directive européenne sur les émissions (European Industrial Emission Directive – IED). Les commandes ont augmenté pour la quatrième année consécutive, pour atteindre 143,6 M€, constituant ainsi à un carnet de commandes solide, représentant plus de deux ans de chiffre d'affaires.

Principales commandes et réalisations

Principales commandes 2012 contractées avec la maison mère dans le cadre des usines de valorisation des déchets réalisées clés en main par CNIM

Construction:

- Cardiff (UK). Traitement des fumées VapoLAB®;
- Shropshire (UK). Traitement des fumées VapoLAB®;
- Ridham Dock (UK). Traitement des fumées VapoLAB®;
- Estrées-Mons (France). Traitement des fumées SecoLAB®.

Ces contrats prouvent l'intérêt du marché pour la technologie VapoLAB®, une innovation brevetée.

Exploitation:

- Saint-Pantaléon-de-Larche (France). Afin d'amener l'usine au maximum de sa performance, LAB Service va remplacer le traitement des fumées humide existant par son procédé le plus innovant: VapoLAB® associé à la suppression des rejets d'eau de Process, la réduction des oxydes d'azote par traitement catalytique selon le procédé innovant Terminoxlab®, la mise en place de mesures en semi-continu des dioxines et furannes (obligatoires en 2014), la réutilisation du traitement des fumées humide pour désodoriser l'air du hall de déchargement et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Principales commandes 2012 contractées directement par LAB

– Dombasles (France). Solvay a confié à LAB un contrat de modernisation de sa centrale thermique. La centrale a été équipée de la technologie de traitement des fumées SecoLAB® en vue de sa mise en conformité avec les futures exigences de la Directive Émission;

– Plymouth (UK). MVV Umwelt GmbH a choisi LAB pour la réalisation du système de traitement des fumées de son nouveau centre de valorisation des déchets qui fournira le site de la marine britannique de Davenport en électricité et en chaleur. Le système de traitement des fumées installé est le BicarLAB®;

– Amagerforbraending (Danemark). LAB a remporté le contrat de mise en place d'un important système de traitement des fumées pour le nouveau centre de valorisation des déchets de Copenhague. D'une capacité de 35 t/h, ce centre remplacera l'usine en place depuis quarante ans. La nouvelle usine sera équipée d'un système humide, GraniLAB®, et de technologies sophistiquées afin de récupérer un maximum d'énergie tout en minimisant les rejets à l'atmosphère;

– Paroseni (Roumanie). Une fois la clôture financière réalisée, le contrat de modernisation de la centrale à charbon TPP à Paroseni a été mis en vigueur en 2012. Il s'agit d'une technologie moderne de désulfuration des fumées. La centrale, d'une capacité de 150 MWe sera ainsi équipée d'un laveur humide utilisant le lait de chaux.

Projets livrés en 2012 hors systèmes de traitement de fumées pour les usines clés en main réalisées et livrées par CNIM

- Meath (Irlande), traitement des fumées SemiSecoLAB®;
- Teeside (UK), traitement des fumées VapoLAB®;
- Vaasa (Finlande), traitement des fumées SecoLAB®;
- Heringen (Allemagne), traitement des fumées SemiSecoLAB®;
- Högdalen (Suède), traitement des fumées SecoLAB®;
- Winterthur (Suisse), traitement des fumées SecoLAB®.

Autres projets en cours hors systèmes de traitement de fumées pour les usines clés en main réalisées par CNIM

- Kara Roskilde (Danemark), traitement des fumées GraniLAB®;
- Vantaan (Finlande), traitement des fumées SecoLAB®.

Innovation & Systèmes

• Division Systèmes Industriels

Le marché en 2012

CNIM se positionne avec une offre en conception et réalisation de systèmes mécaniques dans différents secteurs de marché: la défense, le nucléaire, les instruments scientifiques, la sous-traitance de fabrication industrielle.

Ce positionnement multisectoriel a permis à CNIM de maintenir un solide niveau de prise de commandes en 2012, malgré un contexte budgétaire difficile dans le secteur de la défense et un marché du nucléaire en pleine transition.

CNIM a ainsi remporté un contrat majeur en 2012 pour la fabrication des plaques radiales du réacteur expérimental ITER. Ce contrat, fruit d'investissement commerciaux et industriels importants est non seulement très encourageant quant au potentiel commercial du programme ITER pour CNIM mais aussi très important pour la stratégie de développement de l'outil industriel de La Seyne-sur-Mer.

Faits marquants/réalisations

Défense

Dissuasion

Dans le cadre du programme de remplacement du missile M45 par le missile M51 sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération (SNLE-NG classe Triomphant), CNIM s'est vu notifier le contrat pour la réalisation des tubes lance-missiles et des membranes des sous-marins *Le Triomphant* et *Le Téméraire*.

Sur le site de Brest, CNIM a réalisé pour le compte de DCNS, l'intégration des 16 tubes lance-missiles M51 à bord du SNLE *Le Vigilant*, et pris en charge le montage des fermetures supérieures. Cette intégration est remarquable à plus d'un titre: défis techniques, fortes contraintes de qualité, délais très courts et gestion de la co-activité.

Projection maritime: mise en situation réussie de l'EDA-R au cours de multiples missions opérationnelles

Livraison des 3^e et 4^e EDA-R (engin de débarquement amphibie rapide) à la Marine nationale et mise en place du contrat "maintenance en condition opérationnelle" (MCO).

Dès février 2012, soit six semaines après sa réception par les services de la DGA, le premier EDA-R effectue sa première sortie, hors du territoire national à l'occasion du plus important exercice amphibie de ces dix dernières années, *Bold Alligator 2012* en Virginie et en Caroline du Nord. Exercice amphibie mettant en œuvre 20 000 militaires de sept nations différentes et notamment sept bâtiments amphibies dont le BPC Mistral. Exercice ouvert pour la première fois aux membres de l'OTAN.

Mars à juillet 2012, un EDA-R est embarqué à bord du BPC *Dixmude* pour la campagne Jeanne d'Arc et participe aux manœuvres amphibies tout au long de 23 000 nautiques parcourus et des 104 jours navigués (Corse, Liban, Djibouti, Afrique du Sud, Brésil, etc.).

Octobre 2012, L'EDA-R participe au premier exercice majeur franco-britannique, Corsican Lion, au large des côtes françaises, permettant de déployer une force expéditionnaire conjointe, la CJEF (*Combined Joint Expeditionary Force*) et un état-major de forces interarmées, regroupant 5 000 militaires, une douzaine de bâtiments et une quarantaine d'aéronefs.

Décembre 2012, Mission Corymbe dans le golfe de Guinée avec le BPC *Tonnerre*, Exercice Antarés au large des côtes varoises avec le BPC *Dixmude*.

À l'occasion d'Euronaval, présentation au côté de l'EDA-R des nouveaux produits de la gamme navale.

Projection terrestre et véhicules spéciaux

Livraison au 13^e Régiment du Génie basé au Valdahon de 7 premiers systèmes SPRAT (Systèmes de Pose Rapide de Travure) sur les 10 commandés par la DGA. Pour la première fois, les SPRAT font la Une en défilant sur les Champs-Élysées le 14 juillet 2012.

CNIM a été retenu par la DGA, pour étudier et fournir un véhicule de transport de munitions chimiques anciennes (VTM). L'enjeu est de transporter les munitions chimiques anciennes (première et deuxième guerre mondiale) de manière totalement sûre, depuis différents sites de stockage en France vers une usine de destruction en cours de construction.

Les équipes de CNIM réalisent l'ensemble des études systèmes et l'intégration de ce véhicule spécial qui est composé d'un châssis porteur (camion), d'une enceinte de confinement blindée et d'un moyen de chargement/déchargement. Bertin Technologies apporte ses savoir-faire pluridisciplinaires au travers de la fourniture du moyen de chargement du véhicule, ainsi que de l'unité de pilotage des transbordements (contrôle commande). Son pôle Maîtrise des Risques assure en outre le volet justification des exigences de fiabilité, disponibilité, maintenance et sécurité, et son pôle Ergonomie, la partie interface homme-machine (IHM). Un des jalons principaux a été franchi fin 2012 avec la qualification de l'enceinte de confinement.

Grands instruments scientifiques

ITER

L'agence domestique européenne Fusion For Energy (F4E), en charge de la contribution des pays européens au projet ITER, a notifié au consortium franco-italien SIMIC – CNIM le contrat de fabrication de 70 plaques radiales du réacteur ITER. D'une durée de quatre ans et représentant un fort volume d'activité industrielle pour le site de La Seyne-sur-Mer, ce contrat est l'une des plus importantes contributions européennes au programme d'ITER.

Pour CNIM, ce contrat est l'aboutissement de plus de 4 années d'investissement. Les procédés qui seront mis en œuvre pour la fabrication en série des plaques radiales ont été développés par CNIM dans le cadre d'un programme interne de R&D, puis d'un contrat spécifique F4E entre 2009 et septembre 2012.

Laser Mégajoule (LMJ)

Le LMJ est l'outil stratégique du programme Simulation destiné à assurer la pérennité de la dissuasion nucléaire de la France après l'arrêt des essais nucléaires en conditions réelles. Le LMJ a pour objectif de recréer, en laboratoire, des conditions thermodynamiques semblables à celles rencontrées lors du fonctionnement d'une arme nucléaire.

Le CEA (DAM) a confié en 2003 à un groupement dirigé par CNIM le marché Équipement Chambre et Intégration. L'ensemble des phases d'études est aujourd'hui achevé et l'année 2012 a été essentiellement consacrée à la fabrication, au montage et aux tests en atelier des équipements parmi lesquels :

- les équipements du système d'intervention dans le hall d'expérience (SIHE) ;
- le système d'insertion de diagnostics (SID) destiné, entre autres, à la mise en place des moyens de mesures ;
- les équipements du système d'alignement des lasers en centre chambre.

L'année 2012 a également été marquée par l'intégration sur le site du BARP (Bordeaux) par les équipes de CNIM des équipements de montage et de maintenance en fin de chaîne du système de conversion de fréquence et de focalisation des faisceaux laser (SCF).

CNIM a confirmé son positionnement dans le domaine des grands instruments scientifiques en remportant le marché PETAL (PETawatt Aquitaine Laser), qui consiste en la réalisation d'un laser de haute énergie et de haute puissance et son couplage au LMJ. Ce contrat, en cours de réalisation, porte sur l'industrialisation, la réalisation et l'intégration des équipements de transport et de focalisation de la ligne laser PETAL.

Nucléaire civil

CNIM intervient en études, réalisation et installations de systèmes mécaniques pour l'ensemble de la filière nucléaire.

Amont du cycle du combustible

En France, pour Areva : poursuite de la livraison des stations d'enrichissement d'uranium destinées à l'usine Georges Besse II. Toutes les stations (300 au total) ont été livrées fin 2012.

Production électronucléaire

En Finlande (Olkiluoto) et en Chine (Taishan), pour Areva : réalisation des dispositifs d'évacuation du combustible usagé pour les réacteurs EPR. Sur l'EPR finlandais, les opérations de montage sur site ont démarré en 2012 pour une fin prévue en 2013.

L'autre dispositif destiné au site de Taishan est en cours de réalisation par CNIM et sa filiale chinoise CTE. Ce type de système de manutention sécurisée ou Spent Fuel Cask Transfer Facility (SFCTF), assure une fonction critique : le transfert des assemblages de combustibles usés depuis la piscine de stockage jusqu'à un conteneur. Il transporte ensuite ces conteneurs à l'extérieur de la centrale en toute sécurité. Le SFCTF avait été initialement réalisé par CNIM pour les centrales françaises de dernière génération (1300 MW). Il a aussi été réétudié pour prendre en compte les exigences accrues de l'EPR en matière de sécurité (résistance aux séismes, contrôle commande sécurisée etc.) et garantir que les combustibles usés sont en permanence confinés durant les transferts.

Aval: démantèlement et stockage des déchets

Projet CIGEO avec l'ANDRA: CIGEO est le futur centre industriel de stockage géologique en très grande profondeur pour les déchets haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL). Cigéo devrait être implanté dans l'Est de la France, à la limite des départements de la Meuse et de la Haute-Marne, où les recherches menées depuis les années 1990 ont permis d'identifier un site dont la géologie est favorable à l'implantation d'un stockage profond.

Au cours de l'année 2012, CNIM a réalisé pour le compte de l'ANDRA, des études destinées à définir les matériaux et procédés de fabrication pour la réalisation des sur-conteneurs et chemisages haute activité.

Industries

Oil & Gas

CNIM a remporté en 2012 un contrat de réalisation de pièces mécaniques, techniques et volumineuses de grande précision auprès d'une grande société d'Ingénierie pétrolière. Ces pièces sont essentielles dans l'exploitation de champs pétroliers offshore. Les installations industrielles de CNIM à La Seyne-sur-Mer (moyens et accès direct à la mer) ainsi que l'expérience acquise dans le spatial et le nucléaire ont été les facteurs clés pour l'obtention de cette commande.

Prestations de sous-traitance industrielle

CNIM a réalisé durant l'année 2012 sur ses sites de La Seyne-sur-Mer (France) et de Gaoming (Chine), plusieurs contrats de prestations de fabrication pour le compte d'industriels. Ces prestations qui permettent de valoriser les outils industriels de CNIM sont importantes pour le maintien de la compétitivité des installations et des équipes comme pour les développements vers de nouveaux secteurs.

C'est ainsi que la filiale chinoise CTE de CNIM réalise les nouvelles lignes de parachèvement, pour le compte de Valinox (Groupe Vallourec), des tubes inox destinés à l'industrie nucléaire chinoise. Pour ces lignes entièrement automatisées, CNIM offre une prestation industrielle complète du sourcing à la mise en service chez son client en passant par la fabrication, le montage en atelier et les tests de bon fonctionnement.

• Bertin Technologies

Le marché en 2012

Tout comme pour la division Systèmes industriels de CNIM, l'ancrage multisectoriel de Bertin, couplé à un positionnement unique reposant sur l'innovation et la différenciation technologique lui a permis en 2012 de continuer à croître, malgré une baisse spectaculaire des commandes du ministère de la Défense.

Activités à l'international

Bertin Technologies a fait preuve d'un dynamisme couronné de succès à l'international en valorisant ses différents domaines d'expertise et produits dans les secteurs de l'Énergie, des Sciences du Vivant, de la Défense et de la Sécurité.

Équipements de laboratoire et de détection des menaces chimiques et biologiques

La vente des équipements de laboratoire conçus par Bertin Technologies (Precellys®, Minilys® et Coriolis®) a continué à croître en 2012 grâce, notamment, à de nouveaux partenariats scientifiques et commerciaux avec des instituts de recherche à l'étranger.

Un an après l'ouverture aux États-Unis de sa filiale Bertin Corp., l'entreprise y poursuit avec succès la commercialisation de ses produits de laboratoire et la promotion de ses équipements de détection des risques biologiques et chimiques auprès des Forces Armées.

Les caméras de détection de gaz Second Sight® ont été retenues par la Sécurité Civile polonaise au terme d'un appel d'offres international pour la surveillance du Championnat d'Europe de football 2012.

Énergies renouvelables

Les savoir-faire dans la maîtrise des risques industriels et les énergies renouvelables se sont exportés au Maroc et en Inde, nations qui tablent respectivement sur la mise en service de 2 et 20 gigawatts d'origine solaire en 2020.

L'Agence Française de Développement (AFD) a ainsi sollicité les experts de Bertin Technologies pour former au domaine du solaire thermodynamique les personnels de l'Agence indienne de développement des énergies renouvelables (IREDA). L'Agence marocaine d'énergie solaire (MASEN) a confié à Bertin l'étude de dangers du complexe d'Ouarzazate, dont le lancement est prévu en 2015. D'une capacité de 500 MW, il regroupera cinq centrales solaires de type thermique (à concentration, à capteurs cylindro-paraboliques et à tour solaire) et photovoltaïque.

Énergie nucléaire

L'expertise de Bertin Technologies en management des facteurs humains dans le nucléaire a été retenue par EDF Energy pour la conception du futur EPR britannique Hinckley Point C.

La mission consiste à définir la méthodologie intégrant les problématiques liées aux facteurs humains (risques d'erreurs, comportements non sécuritaires etc.) dans la conception de l'EPR.

ITER Organization a fait appel à Bertin Technologies pour étudier des solutions technologiques visant à détecter la présence de vapeur d'eau ou de fuites d'hélium dans l'enceinte principale ou le cryostat. Pour atteindre ces objectifs, un partenariat a été noué avec CEA IRFM (Institut de Recherche pour la Fusion Magnétique).

Produits et services

Gestion des déchets

Le 6 septembre 2012, le comité d'experts du ministère de la Santé a homologué le banaliseuse de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) développé par Bertin Technologies

et le groupe GC. À l'issue de plusieurs mois de tests conduits par des laboratoires indépendants, Sterilwave a en effet affiché des résultats conformes à la norme NF X 30-503 et surpassant même le critère relatif aux essais sur porte-germes, lequel impose de réduire d'au moins 5 log 10 la population bactérienne et virale.

Bertin Technologies a également lancé en 2012, Quantum, un équipement d'analyse des plastiques utilisant la technologie de spectroscopie de plasma induit par laser, dite Libs (*Laser Induced Beam Spectroscopy*). Adapté au tri des grosses pièces issues du démantèlement des déchets électroniques ou des véhicules hors d'usage, il permet de séparer les différents types de plastiques et d'identifier les pièces contenant des retardateurs de flammes bromés. Aboutissement des travaux de recherche en propre de Bertin Technologies, cet équipement a été développé dans le cadre d'un projet Ecotech, un nouveau programme de recherche fondamentale et industrielle dans le secteur des écotechnologies.

Technologies de l'Information

PolyXene®, l'hyperviseur de sécurité multiniveau conçu par Bertin Technologies, a une place centrale dans le projet collaboratif PISCO (Plateforme d'intégration de services de confiance) lancé en 2012. Celui-ci vise à créer une technologie d'envergure internationale pour la sécurisation des communications et applications informatiques. Intégré au dispositif, PolyXene® permettra l'hébergement de différents services de confiance (certificats, signature, horodatage, valeur probante, chiffrement des données) et garantira leur cloisonnement.

Projet (FUI) labellisé par le pôle System@tic, PISCO se déroule jusqu'en décembre 2014 et mobilise un consortium réunissant notamment Bull, Bertin Technologies et Cassidian Cybersecurity.

Devenir du médicament

PharmImmune, l'offre conjointe de services de Bertin Pharma et du CEA, recouvre un ensemble de compétences et d'équipements voués au suivi de la réponse immunitaire du patient ou du volontaire sain après administration d'un candidat-médicament pour évaluer l'efficacité et/ou l'innocuité de nouvelles approches thérapeutiques.

Bertin Pharma a lancé MS2Plex, un outil de mesure des transporteurs et enzymes impliqués dans le devenir du médicament. Les protéines en jeu dans le transport des médicaments et les enzymes en charge de leur métabolisme jouent un rôle essentiel dans la biodisponibilité des médicaments (vitesse d'absorption du médicament et quantité absorbée) et dans les interactions médicamenteuses.

Spatial

Les objets artificiels tels que les satellites ou les étages supérieurs de lanceurs spatiaux sont la principale source de débris orbitaux. La plupart d'entre eux se désintègreront naturellement à terme, en brûlant dans l'atmosphère, mais ils constituent en attendant un danger pour les satellites, voire pour les systèmes de lancement. Si rien n'est fait dans la prochaine décennie, leur nombre pourrait augmenter au

point de rendre inexploitable certaines orbites aujourd'hui largement utilisées, notamment pour l'observation de la Terre et la détection de catastrophes naturelles. Depuis 2010, Bertin Technologies apporte ses compétences et son expertise au CNES pour rechercher des solutions à cette problématique. L'une des solutions proposées, INSIDEr (Innovative Net & Space Inflatable structure for active Debris Removal), a notamment fait l'objet d'un dépôt de brevet en 2012.

Nucléaire

L'IRSN et Bertin Technologies ont développé une méthode inédite pour évaluer les rejets radioactifs dans l'atmosphère et parvenir à une évaluation précise des conséquences environnementales. Cette méthode devrait contribuer à améliorer la réponse opérationnelle de l'IRSN en cas d'accident.

Énergie

• CNIM Babcock Services

Le marché en 2012

2012 a bénéficié d'un bon niveau d'activité, grâce à un carnet de commandes important en début d'année. Mais, dans la période d'incertitude économique actuelle, les prises de commandes ont sensiblement régressé, et plusieurs projets importants ont été reportés. CNIM Babcock Services a confirmé sa présence dans la maintenance des centrales thermiques, et augmenté le nombre de contrats sur fuites de chaudières. CNIM Babcock Services a à nouveau démontré sa capacité à traiter des affaires de grande ampleur dans des délais d'intervention très courts. La diversification vers de nouveaux marchés s'est concrétisée par une première intervention dans une centrale nucléaire, et par un contrat sur le chantier du Laser Mégajoule (LMJ), où l'expertise en montage et maintenance de CNIM Babcock Services, et le savoir-faire de ses équipes en matière d'intervention en milieu difficile ont été démontrés.

Principales commandes et réalisations 2012

CNIM Babcock Services a obtenu plusieurs contrats d'intervention sur fuites auprès des centrales thermiques EDF, en particulier à Vitry-sur-Seine, Porcheville et Cordemais, progressant ainsi de façon significative sur ce marché. Pour SNET, filiale d'E-ON France à Gardanne, CNIM Babcock Services a réalisé une très importante opération de retubage du condenseur de l'une des chaudières de la centrale, d'une puissance de 600 MW. La mission portait également sur la requalification de tous ses auxiliaires, c'est-à-dire les dégazeurs, la bache alimentaire, les réchauffeurs. Cette opération de grande ampleur, qui a mobilisé une centaine de personnes, dont de nombreux prestataires coordonnés par CNIM Babcock Services, a été menée entre juin et début septembre 2012.

Grâce à son expertise environnementale, CNIM Babcock Services a remporté une importante affaire pour la Société de Raffinage de Dunkerque (SRD) pour le passage de 3 chaudières aux gaz afin de respecter les normes d'émissions de polluants. Ce grand chantier représente plus de 44 000 heures, les interventions s'étalant sur 2012 et 2013.

Pour Areva à la Hague, CNIM Babcock Services a effectué la requalification d'une chaudière Babcock.

À l'export, plusieurs réalisations de taille conséquente ont été menées dans des pays d'Afrique de l'Ouest et plus largement dans les pays producteurs de pétrole, dont la réhabilitation complète d'une chaudière Babcock dans une raffinerie.

CNIM Babcock Services a remporté un appel d'offres portant sur le montage des équipements process du LMJ fabriqués par CNIM ainsi que des prestations de maintenance en salle blanche.

La première opération en centrale nucléaire EDF s'est déroulée sur la tranche 2 de la centrale de Civaux à l'entière satisfaction d'EDF. Elle a permis de remplacer, à plus de 13 mètres de profondeur, les galets et le câble d'un sas situé en fond de piscine remplie habituellement d'eau borée. La prochaine étape programmée en octobre 2013 portera sur le sas de la tranche 1 de Civaux.

Afin de travailler en zone contrôlée dans les centrales nucléaires EDF, un important programme de formation a été lancé. De plus, un système de management de la radioprotection correspondant à la qualification CEFRI⁽¹⁾ est mis en place.

• Babcock Wanson

Le marché en 2012

La production industrielle dans les pays où Babcock Wanson est implanté a à nouveau reculé en 2012, et reste très inférieure à son niveau de 2008. Cette tendance a un impact négatif sur les décisions d'investissement des clients de Babcock Wanson. Malgré cela, les ventes ont été conformes au budget. Elles sont au niveau de 2011 dans tous les pays où Babcock Wanson est implanté à l'exception du Maroc, très pénalisé par des reports de décisions dans sa zone d'influence, et de la Pologne.

Faits marquants, principales commandes et réalisations 2012

Création de la marque Babcock Wanson International

La mise en commun des moyens de développement et de marketing des différentes sociétés Babcock Wanson, matérialisée par la création de la marque Babcock Wanson International et la création d'une Direction commerciale et Développement, permettra de renforcer les synergies entre les huit sociétés Babcock Wanson.

Synthèse des principales commandes :

– la vente d'importantes chaufferies clés en main ou de solutions technologiques sur mesure, en Italie, en France ou au Royaume-Uni dans la pétrochimie, la chimie ou l'agroalimentaire;

– des projets d'efficacité énergétique gagnés grâce aux économiseurs ou brûleurs dernière génération et au système de supervision des chaudières BW e-Manage;

– les succès à l'export particulièrement à partir du Royaume-Uni, de la France et de l'Italie vers la Nouvelle Calédonie, Tahiti, l'Algérie, la Lybie, la Tunisie, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Gabon, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, l'Arabie saoudite, le Liban, le Chili...

Principales commandes – informations détaillées :

— Babcock Wanson Italiana

Aux Pays-Bas

Pour Rubis Terminal BV sur le Port de Rotterdam, livraison d'une installation clés en main comprenant une chaudière à tubes de fumée de 8 t/h avec brûleur Bas NOx (émissions ≤ 70 mg/Nm³) pour fluidifier les produits pétrochimiques et un Incinex® traitant les effluents gazeux.

En Italie

Livraison et installation de deux échangeurs spécifiques "multipass" pour le complexe de chimie verte Matrica d'ENI et Novamont à Porto Torres en Sardaigne.

— Babcock Wanson España

Livraison et installation de :

– sept brûleurs gaz naturel pour des chaudières de 8 à 18 t/h chez Alsac (industrie agroalimentaire) à Badajoz;

– une chaufferie à fluide thermique clés en main comprenant deux chaudières EPC 2500 chez Total España, à Madrid, fabriquant les lubrifiants Total, Elf et Gulf.

— Babcock Wanson France

En France

Deux projets pour Arkema :

– dans le cadre du développement de la filière acrylique sur son site de Carling/Saint-Avold, Arkema qui modernise ses équipements de production d'énergie, a choisi Babcock Wanson pour la réalisation d'une nouvelle chaufferie vapeur comprenant deux chaudières à tubes de fumée BWR 200 de 21 t/h unitaire ainsi qu'un dégazeur thermique. Dotée d'un contrôle commande spécifique capable de gérer en parallèle les deux chaudières, son mode d'exploitation exclusif BW 7 jours permet d'accroître le niveau de sécurité et de mettre totalement en phase, par une meilleure disponibilité, le fonctionnement des chaudières avec les contraintes de la production;

– livraison d'une deuxième chaufferie clés en main équipée de deux chaudières BWR de 30 t/h et d'un dégazeur thermique destiné à l'unité chimique de Carling;

– pour Sanofi, fabrication, livraison, installation sur site, essais et mise en service d'un poste de traitement d'eau sur

(1) Comité français de certification des entreprises pour la formation et le suivi du personnel travaillant sous rayonnements ionisants.

mesure permettant de couvrir les besoins en appoint d'eau de trois chaudières à tubes de fumée de 25 t/h unitaire. Cette installation, qui traite l'eau de la Seine, garantit à Sanofi une production d'eau déminéralisée de 40 m³/h en permanence et diminue de 25 % à moins de 10 % les rejets en eau des postes de traitement.

En République tchèque

Livraison et installation d'une chaufferie fluide thermique de 1744 kW alimentant une ligne de production de chips pour Prave Hospodske Bramburky.

Au Pérou

Fourniture d'une chaudière à tubes de fumée de 12 t/h pour une usine chimique au Pérou via une société d'ingénierie spécialisée dans les technologies de traitement des phosphates.

En Allemagne

Vente d'une chaudière à vaporisation rapide pour l'industriel allemand Troester, spécialisé dans la production de câbles de moyenne à très haute tension, à destination d'une nouvelle usine à Abu Dhabi.

— Babcock Wanson UK

Au Royaume-Uni

Plastic Omnium, fabricant de pièces en plastique pour l'industrie automobile, a installé deux chaudières de type TPC 600 LN bas NOx, dans sa nouvelle usine de Birmingham. Elles sont utilisées dans la production des pièces pour le Range Rover Evoque. La solution Babcock Wanson permet d'assurer un flux de température commun pour les machines de production, quel que soit le nombre de machines utilisées.

En Libye

Livraison et installation de trois chaudières à fluide thermique pour réchauffer des réservoirs de stockage de fioul lourd et de produits bitumineux sur le site de Benghazi d'Azzawiya Refining Company.

En Arabie Saoudite

Livraison de la dernière tranche des 170 générateurs d'air chaud spéciaux destinés à l'un des plus grands élevages de volailles au monde produisant 1 million d'œufs par jour.

— Babcock Wanson Maroc

En Libye

Signature d'un contrat pour le retubage de deux chaudières installées dans l'usine de dessalement de Sirt Golf Gas Projects à Zliten.

— Babcock Wanson Caldeiras Lda

Au Portugal

Pour une entreprise internationale du secteur aéronautique, livraison d'une chaufferie clés en main entièrement automatisée comprenant deux chaudières BWD haut rendement de 5 t/h avec économiseurs, brûleurs micromodulants et mode d'exploitation BW 3j.

Activité location de chaudières

L'activité de location de chaudières a été de bonne tenue cette année, avec, en particulier, deux contrats importants : l'un pour SRD Dunkerque avec deux chaudières de 15 t/h et l'autre pour Michelin à Bassens avec deux autres chaudières de 15 t/h également.

Services

Le portefeuille de contrats de maintenance est la base de l'offre de Babcock Wanson dans le domaine des services. La conséquence de la fermeture de nombreux petits sites industriels est largement compensée par l'augmentation des prestations associées à chaque contrat. L'offre de Babcock Wanson, organisée autour du système de supervision à distance BW e-Manage, permet d'assurer dans la durée la performance et la fiabilité des équipements, de garantir leur disponibilité, d'optimiser la consommation énergétique tout en réalisant des économies sur l'exploitation des chaufferies.

• Division Énergie Solaire

Le marché en 2012

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) fait "l'hypothèse pour 2050 d'une réduction de 50 % des émissions de CO₂ mondiales par rapport à 2005 et indique qu'à l'horizon 2050 l'impact de chaque technologie disponible – hydraulique, éolien photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse, géothermie - sera à peu près équivalent". Les objectifs de l'Europe sont de 20 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.

CNIM fait partie des industriels qui se mobilisent pour la réalisation de démonstrateurs industriels qui permettront de valider les approches technologiques envisagées. CNIM, pionnier du solaire thermodynamique dans les années 1980, est, au travers de sa Division Énergie Solaire créée en 2009, l'un des acteurs clés du renouveau et du développement de cette filière exportatrice comme le démontrent les succès remportés en 2012.

Succès 2012

En avril 2012, eCare, projet de démonstrateur préindustriel de centrale solaire thermodynamique pour la production décentralisée d'électricité, a reçu le soutien financier de l'Ademe dans le cadre du programme Énergies Renouvelables des Investissements d'Avenir. eCare fait suite au pilote conçu par CNIM et installé sur son site de La Seyne-sur-Mer. Ce démonstrateur sera installé dans un pays du Sud de la Méditerranée, il sera composé d'un champ solaire de 9 000 m² (sa taille représentant un facteur 12 par rapport au pilote), d'une turbine et d'un stockage. Ce projet s'accompagne d'une méthode de prédiction de la ressource solaire développée par Bertin Technologies, Armines et Transvalor, partenaires du projet.

En juillet 2012, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a sélectionné CNIM pour son projet de construction et d'exploitation, pour une durée de vingt ans, d'une centrale solaire thermodynamique située à Llo

dans les Pyrénées-Orientales. Ce projet de centrale solaire thermodynamique avait été présenté dans le cadre de l'appel d'offres de la Commission de Régulation Énergétique (CRE) portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc. Ce appel d'offres s'inscrit dans le programme gouvernemental de développement des énergies renouvelables et de transition énergétique.

La centrale de CNIM à Llo, d'une puissance de 9 mégawatts avec stockage de l'énergie thermique, ce qui représente la consommation en électricité de plus de 6 000 ménages, produira de l'électricité exportée sur le réseau électrique. Le champ solaire sera composé de 117 000 m² de miroirs soit un facteur 13 par rapport à eCare. La Caisse des Dépôts et Consignations est partenaire de ce projet.

RÉSULTATS DU GROUPE

ACTIVITÉ 2012

Commandes enregistrées en 2012

(en millions d'euros)	2011	2012	Variation
Environnement	614,8	496,9	- 19,2 %
Innovation & Systèmes	194,3	168,7	- 13,2 %
Énergie	123,5	112,6	- 8,8 %
Total Groupe	932,6	778,2	- 16,6 %

Les commandes enregistrées en 2012 s'élèvent à 778,2 M€ contre 932,6 M€ en 2011 et 554,9 M€ en 2010.

Les prises de commandes totales du Groupe sont en baisse par rapport à une année 2011 exceptionnelle. Les enregistrements de commandes 2012 sont supérieurs à ceux constatés en 2009 et 2010.

La décomposition par activité des prises de commandes 2012 est la suivante :

Environnement

Usines neuves clés en main : 300,9 M€

– Le Groupe a reçu la notification des ordres d'exécution relatifs à la fourniture clés en main de deux unités de valorisation de déchets au Royaume-Uni.

– Une commande de chaudière biomasse en France a également été enregistrée, pour une unité dont l'exploitation sera assurée par CNIM.

Équipements de traitement de fumées (LAB) : 143,6 M€

Ont été enregistrées en commandes hors Groupe 2012 :

- une commande en France ;
- une commande significative au Danemark, la plus importante jamais enregistrée par la société LAB ;
- une commande au Royaume-Uni ;
- la première commande de modernisation de centrale à charbon, en Roumanie.

Ces contrats sont à l'origine d'une progression significative dans cette activité, également fortement impliquée dans la réalisation des contrats clés en main d'usines de valorisation de déchets.

Exploitation et travaux de rénovation d'usines : 52,4 M€

Montant en augmentation de 15,4 % par rapport à 2011.

Innovation & Systèmes

CNIM Systèmes Industriels : 106,9 M€

– Le Groupe a intégré dans ses commandes du troisième trimestre 2012 une réduction de son périmètre de réalisation sur un contrat dans le secteur nucléaire en France, à hauteur de 18,6 M€ ; ce contrat a représenté 28 M€ de commandes en 2011.

Les commandes 2012 pour cette Division concernent principalement :

- le programme Laser Mégajoule ;
- la fourniture des plaques radiales d'ITER.

Division Transport : 16,8 M€

Ce montant est constitué principalement de régularisations de carnet de commandes, notamment liées à la variation de taux de change, et de commandes de quelques escaliers mécaniques complémentaires pour le métro de Singapour.

Sous-groupe Bertin : 45,0 M€

Ce montant se répartit comme suit par marché : Santé 34 %, Énergie/Environnement 32 %, Défense 13 %, Aéronautique 10 % et autres 11 %.

Énergie

CNIM Babcock Services : 29,0 M€

Les enregistrements de commandes 2012 de CNIM Babcock Services sont en retrait par rapport à l'année 2011, suite notamment au report sur 2013 de projets importants de réhabilitation.

Sous-groupe Babcock Wanson : 83,6 M€, soit un montant similaire à celui de 2011

Pour l'ensemble du Groupe, l'enregistrement de commandes 2012 se situe à un bon niveau. Le ratio commandes enregistrées/chiffre d'affaires est de 1,08 conduisant à un nouvel accroissement du carnet de commandes.

Évolution du carnet de commandes par secteur d'activité en 2012

(en millions d'euros)	2012			Carnet 31.12.2012
	Carnet 01.01.2012	Commandes	CA	
Environnement	766,7	496,9	422,9	840,7
Innovation & Systèmes	343,8	168,7	181,4	331,1
Énergie	40,5	112,6	117,8	35,3
Total Groupe	1 151,0	778,2	722,1	1 207,1

Le carnet de commandes correspond à 20 mois du chiffre d'affaires 2012 (21 mois de chiffre d'affaires au 31 décembre 2011) :

- 24 mois pour le secteur Environnement (25 mois au 31 décembre 2011) ;
- 22 mois pour le secteur Innovation & Systèmes (24 mois au 31 décembre 2011) ;
- 3,6 mois pour le secteur Énergie (4 mois au 31 décembre 2011).

Le niveau du carnet de commandes au 31 décembre 2012 permet au Groupe de maintenir une forte visibilité sur son activité.

RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2012

Le compte de résultat de l'exercice 2012 est résumé ci-dessous :

(en millions d'euros)	2011	2012
Chiffre d'affaires	665	722,1
Résultat opérationnel	24,5	26
Produits/coûts financiers	(1,9)	0,1
Autres produits et charges financiers	(0,8)	(1,4)
Résultat financier total	(2,7)	(1,3)
Sociétés mises en équivalence	11,5	6,9
Résultat avant impôts	33,3	31,6
Charges d'impôts	(6,5)	(11,7)
Résultat net des activités poursuivies	26,8	19,9
Résultat des activités abandonnées	(5,9)	–
Résultat net de la période	20,9	19,9
Dont intérêts minoritaires	0,3	(0,3)
Résultat net (part du Groupe)	20,6	20,2

Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par secteur d'activité

(en millions d'euros)	2011			2012		
	CA	RO	RO/CA	CA	RO	RO/CA
Environnement	374,3	28,6	7,6 %	422,9	32	7,6 %
Innovation & Systèmes	174,6	(6,9)	(3,9 %)	181,4	(3,2)	(1,8 %)
Énergie	116,1	2,8	2,4 %	117,8	(2,8)	(2,4 %)
Total Groupe	665,0	24,5	3,7 %	722,1	26,0	3,60 %

Le chiffre d'affaires global du Groupe est en progression de 8,6 % par rapport à 2011 :

- + 13,0 % pour le secteur Environnement ;
- + 3,9 % pour le secteur Innovation & Systèmes ;
- + 1,5 % pour le secteur Énergie.

La rentabilité opérationnelle du Groupe est de 3,6 % du chiffre d'affaires en 2012.

Le résultat opérationnel est en augmentation de 1,5 M€ par rapport à 2011.

Le secteur Environnement se situe à un niveau similaire à celui de 2011 en termes de ratio de rentabilité opérationnelle, et progresse en valeur absolue, en relation avec l'augmentation de chiffre d'affaires.

Le résultat du secteur Innovation & Systèmes reste marqué par des difficultés de réalisation de contrats, mais dans une moindre mesure par rapport à 2011.

Le résultat opérationnel du secteur Énergie est pénalisé par les mauvais résultats de sa filiale au Maroc, liés au niveau très faible d'activité sur son marché intérieur.

Résultat financier

Le résultat financier était de (2,7) millions d'euros en 2011. Il est de (1,3) million d'euros en 2012.

Le résultat financier 2012 se décompose en :

- (1,4) million d'euros d'écarts de change, principalement dus à l'évolution du cours de l'euro contre le manat azeri (part locale du contrat de Bakou), ainsi qu'au coût de couverture du risque de change sur des offres en cours ;
- 0,1 million d'euros de résultat financier hors change, marqué par une faible rémunération des placements de trésorerie, notamment au second semestre.

Résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence a été exceptionnellement élevé en 2011, avec un résultat non récurrent très important de la société italienne Energonut.

Le résultat 2012 des sociétés mises en équivalence s'élève à 6,94 M€, dont 6,85 M€ au titre de filiales opérant dans le secteur Environnement.

Résultat net (part du Groupe)

Le résultat net (part du Groupe) est de 20,2 M€, contre 20,6 M€ en 2011.

Capitaux propres

Les capitaux propres qui étaient de 177,3 M€ au 31 décembre 2011 s'élèvent à 189,3 M€ au 31 décembre 2012.

FINANCEMENT DU GROUPE – TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie du Groupe en 2012 sont résumés ainsi :

(en millions d'euros)	2011	2012
Résultat net total	20,9	19,9
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	11,4	26,0
Marge brute d'autofinancement	32,3	45,9
Impôts et variation du BFR	19,6	44,9
Flux généré par l'activité	51,9	90,8
Flux net des investissements	4,2	(14,3)
Dividendes versés	(7,5)	(10,0)
Émissions/Remboursement d'emprunts	(51,9)	(29,2)
Autres	–	(0,2)
Flux liés aux financements	(59,4)	(39,4)
Intérêts financiers versés	(1,8)	0,2
Variation des taux de change	(0,2)	0,4
Variation de la trésorerie	(5,3)	37,7
Trésorerie de fin d'exercice	172,4	210,1
Trésorerie de début d'exercice	177,7	172,4
Variation de la trésorerie	(5,3)	37,7

La trésorerie du Groupe, nette de tout endettement, évolue comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2011	2012
Équivalents de trésorerie	55,4	92,4	128,1
Disponibilités	138,8	91,1	87,7
Concours bancaires courants, comptes courants	(16,5)	(11,1)	(5,7)
Sous-total	177,7	172,4	210,1
Emprunts	(89,2)	(40,1)	(4,9)
Autres passifs financiers courants	(5,4)	(2,6)	(9,0)
Total	83,1	129,7	196,2

L'amélioration significative de la trésorerie nette de tout endettement en 2012 (+ 66,5 M€) résulte :

- d'une marge brute d'autofinancement de 45,9 M€ ;
- d'une réduction significative du besoin en fonds de roulement, 44,9 M€ ;
- d'un flux net d'investissements de (14,3) M€.

Prises de participation (article L. 233-6 du Code de commerce) : les prises de participation de l'exercice sont détaillées en note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés pour les sociétés intégrées au périmètre de consolidation, et en note 14 de l'annexe aux comptes consolidés dans les autres cas.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe, dans chacune de ses activités, vise l'excellence technologique en maîtrisant l'ensemble des technologies et des moyens industriels de haut niveau qu'il met en œuvre et en étant capable de lancer des produits innovants grâce à la créativité de ses équipes.

Secteur Environnement

Traitement des fumées

LAB a développé et construit une unité mobile de démonstration de ses nouveaux procédés de traitement de fumées : le DemoLAB®. Cette unité sera utilisée pour faire la promotion des nouveaux procédés auprès des clients, directement sur leur site. Le DemoLAB® sera également utilisé dans le cadre du programme de R&D pour valider les nouveaux procédés développés au LAB Test Center avant leur application industrielle. Pour sa première "mission", le DemoLAB® a été installé à Pluzunet, usine exploitée par CNIM. LAB convie ses clients à y découvrir cette innovation.

LAB a développé de nouveaux procédés d'imprégnation des catalyseurs en vue du développement d'une activité nouvelle de réutilisation et régénération des catalyseurs usagés.

Secteur Innovation & Systèmes

CNIM Division Systèmes Industriels

CNIM poursuit ses efforts de recherche dans le domaine des matériaux métalliques et composites et dans les process industriels tels que les technologies de soudage. À titre d'exemple, CNIM, en partenariat avec l'École des Mines de Paris, conduit un programme de R&D sur les niveaux de qualité atteint dans les soudures réalisées par faisceaux d'électrons.

CNIM investit par ailleurs sur des concepts innovants pour les domaines de la projection terrestre (véhicules spéciaux) et de la projection maritime pour des applications civiles et militaires.

Bertin Technologies

Bertin Technologies intervient sur des projets de recherche et développement pour le compte de ses clients, ainsi que sur des projets de recherche sur fonds propres pour développer des compétences et technologies sur ses marchés clés : Défense, Santé, Énergie.

L'investissement de Bertin Technologies s'inscrit dans la durée. Il permet de constituer un capital de brevets ainsi que des produits propriétaires à fort potentiel de valorisation.

Bertin Technologies a mis en place en 2012 la filière Experts, dont la finalité est non seulement de promouvoir l'excellence technique mais aussi de développer et de valoriser les talents scientifiques et techniques au sein des équipes de Bertin.

Dans le cadre de projets internes ou collaboratifs, Bertin Technologies s'appuie par ailleurs sur des partenariats scientifiques et industriels de tout premier plan conclus avec l'Agence Nationale de la Recherche, des pôles de compétitivité, des laboratoires, des universités...

Par sa spécificité multisectorielle et pluridisciplinaire, Bertin Technologies intervient ainsi dans une dizaine de pôles de compétitivité, dont System@tic (Technologies de l'Information & de la Communication), SCS (Solutions Communicantes Sécurisées), Cap Énergies (non génératrices de gaz à effet de serre), Mer PACA (développement durable et sécurité en Méditerranée), Risques (environnementaux, industriels, techno-

logiques...), Pégase (aéronautique et spatial) ou encore Medicen (technologies innovantes pour la santé et les nouvelles thérapies). Parmi les projets financés sur fonds unique interministériel (FUI) auxquels la filiale du Groupe CNIM apporte actuellement son expertise, citons Musicas (méthodologie unifiée pour la simulation de l'intégrité et de la contrôlabilité des assemblages soudés), dont Bertin Technologies est coordonnateur, PISCO (plateforme d'intégration de services de confiance), en sécurité de l'information, et CardioCell (médecine cellulaire à application cardiaque), dans les biotechnologies.

Bertin Technologies est société accréditée Crédit Impôt Recherche et labellisée "Structure de Recherche Contractuelle" par OSEO.

Secteur Énergie

Babcock Wanson

En parallèle de la poursuite de ses recherches sur les brûleurs très bas NOx, Babcock Wanson, en synergie avec Bertin Technologies, participe à l'appel à projets R&D CORTEA PNSE2 de l'Ademe. Cet appel à projet "Connaissances, réduction à la source et Traitement des Émissions dans l'Air" (CORTEA) a pour objectif de faire émerger des projets de recherche et développement dans le domaine de l'air, en accord avec les politiques publiques et notamment les recommandations inscrites dans le Plan national santé environnement 2 (PNSE2). Ce plan vise à favoriser la recherche technologique et l'innovation pour l'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement en renforçant la recherche technologique et l'innovation dans les domaines suivants: métrologie, instrumentation, prévention, substitution, amélioration des matériaux, des produits, des procédés, remédiations, etc.

Pour la partie Services, Babcock Wanson continue les développements de son système de supervision à distance BW e-Manage afin de le compléter par un module de diagnostic et d'anticipation des dérives éventuelles de fonctionnement et garantir ainsi la disponibilité des installations.

Division Énergie Solaire

CNIM a poursuivi ses développements sur le pilote Fresnel installé à La Seyne-sur-Mer.

Au cours de l'année 2012 se sont poursuivis les tests de performance et de fiabilité de l'installation. Un récepteur de troisième génération a été installé et ses performances validées. Un nouveau système d'entraînement des miroirs a été installé, dans un but de simplification et d'amélioration du suivi de la focalisation.

Par ailleurs, de nombreux développements ont été initiés portant sur l'industrialisation du procédé dans la perspective de la construction prochaine d'un premier démonstrateur industriel (projet eCare). Il est à noter que ce projet de démonstrateur industriel a reçu à la fois le soutien de l'Ademe,

mais aussi de l'IRESSEN, institut de recherche marocain sur le solaire. Les développements ont notamment porté sur le système de production des ensembles de miroirs, avec des structures optimisées et un système automatisé de collage des miroirs. Des nouveaux supports miroirs de pré-série ont été assemblés et installés sur le prototype.

D'autre part, la thèse portant à la fois sur l'amélioration du rendement thermodynamique des centrales par l'utilisation des hautes températures de vapeur et des systèmes de stockage performants s'est poursuivie sur l'année 2012, produisant notamment des premières simulations du fonctionnement dynamique d'une centrale, avec la validation du fonctionnement lors de passages nuageux.

Pour ses travaux de recherche, CNIM développe de nombreux partenariats avec des Universités françaises comme l'université d'Aix-Marseille et des laboratoires de recherche français comme Armines, Promes, etc., mais également avec des universités étrangères comme l'Université Technique de Vienne, en Autriche, ou les universités de Tétouan et d'Oujda, au Maroc.

STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

ETI indépendante, CNIM intervient sur l'intégralité du cycle de vie d'ensembles technologiques et industriels à forte valeur ajoutée. Sa stratégie s'appuie sur:

- une diversité de ses métiers et une présence dans les domaines de l'Environnement, l'Énergie, la Défense et la Sécurité, permettant d'anticiper les cycles économiques;
- la qualité de ses bureaux d'études et de ses moyens industriels;
- l'innovation, moteur de sa croissance, soutenue par un haut niveau d'expertise et conduisant à la sélectivité de ses programmes d'investissement;
- l'augmentation des activités récurrentes inscrites dans le long terme;
- l'amélioration de la compétitivité et de la rentabilité pour assurer ses besoins de financement.

Secteur Environnement

Valorisation des déchets

Sur le marché français, CNIM continue de s'investir sur les projets de rénovation des centres de valorisation des déchets menés par des collectivités locales soucieuses de pérenniser leurs installations dans une optique de respect de leurs contraintes budgétaires.

Dans un marché européen faible, hormis au Royaume-Uni où CNIM a renforcé son positionnement par la prise de nouvelles commandes, le Groupe s'attache à déployer ses efforts commerciaux vers l'international: Europe de l'Est, Asie du Sud-Est, pays affichant des politiques volontaristes des gouvernements, parfois soutenues par les institutions

européennes (comme en Azerbaïdjan où la construction du centre de valorisation énergétique de Bakou est soutenue par la campagne Énergie durable de l'Union européenne).

CNIM élargit son offre à d'autres filières du traitement des déchets et couvre désormais la valorisation matière et organique en plus de la valorisation énergétique des déchets.

CNIM poursuit le développement de son activité de traitement des déchets issus de la biomasse. Un troisième projet est à venir, après Kogeban et Estrées-Mons.

L'activité Exploitation, aujourd'hui menée dans le cadre de centres de valorisation des déchets et réalisés par CNIM ou par d'autres constructeurs, est un axe de développement stratégique pour l'entreprise. CNIM continue d'orienter ses efforts commerciaux dans ce domaine.

Le secteur Environnement a continué de renforcer et d'organiser l'équipe en charge du financement de projet. Cette expertise en financement de projet est un dispositif clé du développement du secteur comme l'indiquent les contrats de construction et d'exploitation de centres de valorisation de la biomasse remportés depuis deux ans. Dans le cadre de ces contrats, CNIM est présent en tant qu'actionnaire minoritaire dans les sociétés de projets mises en place afin de s'assurer du bon suivi des contrats et du financement du projet.

La très grande attention portée à la sélectivité des projets et des marchés continue de porter la stratégie de CNIM dans le domaine de la valorisation des déchets.

Traitement des fumées

Dans les prochaines années, LAB continuera de défendre et renforcer ses positions sur les marchés internationaux du traitement des fumées pour les centres de valorisation énergétique des déchets ainsi que des centrales thermiques, avec un focus permanent sur ses marchés traditionnels, le Royaume-Uni, le nord et l'est de l'Europe. LAB explorera également les possibilités de développement sur des marchés plus éloignés comme les États-Unis, le Moyen et l'Extrême-Orient.

LAB poursuivra également le développement de technologies de traitement des fumées pour consolider son statut d'acteur majeur dans ce domaine. Le succès rencontré par la technologie propriétaire VapoLAB®, qui a fait l'objet d'un dépôt de brevet, prouve l'intérêt du marché pour l'efficacité et les économies générées par cet équipement. De nouvelles innovations encore plus performantes et économiques en matière de réduction des émissions de NOx sont en cours de développement. L'accent sera également mis sur le traitement des résidus solides issus des centrales thermiques, en vue de créer un volume d'activité récurrente.

Secteur Innovation & Systèmes

Le secteur Innovation & Systèmes, qui comprend les entités CNIM Systèmes Industriels, Bertin Technologies et ses filiales, propose une offre unique de prestations d'expertises technologiques et de fourniture d'équipements et de systèmes innovants.

Cette offre, qui s'appuie sur de fortes compétences techniques pluridisciplinaires et des moyens de fabrication et d'intégration "système" de tout premier plan, s'adresse à différents secteurs de marché (Défense, Énergie, Environnement, Sciences du Vivant, Industries), tant en France qu'à l'international.

Dans le domaine de la Défense

Avec les perspectives budgétaires difficiles qui se profilent en France pour les années à venir, le Groupe CNIM investit et se développe à l'international, en valorisant ses technologies et ses produits de Défense.

Fort de la référence française, CNIM est aujourd'hui à même de vendre à l'export le système de franchissement SPRAT et les Engins de Débarquement Amphibie Rapides (EDA-R).

Bertin devrait également croître à l'international grâce à son offre de systèmes de surveillance (capteurs optroniques et équipements de détection des menaces biologiques et chimiques) pour les Forces Armées et la Sécurité civile.

Dans le domaine du Nucléaire et des Grands Instruments Scientifiques

Le Groupe CNIM se positionne durablement avec une offre de conception/réalisation de systèmes électromécaniques complexes et des prestations de fabrication de grandes pièces.

En s'appuyant sur leurs compétences et de solides références, CNIM et sa filiale Bertin visent à se développer sur le marché à venir de la rénovation du parc nucléaire français ainsi que celui de la construction de nouvelles centrales nucléaires à l'international (Europe, Chine, Inde, etc.).

De même, dans le domaine des Grands Instruments Scientifiques, et en particulier celui des Réacteurs expérimentaux, les succès sur le programme LaserMégajoule et l'obtention récente d'un contrat majeur sur le Programme ITER sont très porteurs pour le développement du Groupe CNIM.

Dans les autres domaines de l'industrie

CNIM et sa filiale Bertin se développent de manière ciblée, en capitalisant sur les atouts que sont l'innovation technologique et la capacité à concevoir et fabriquer des pièces ou des équipements exigeants, soumis à des environnements sévères.

Le développement dans le spatial, dans l'exploration/production "oil&gas" et dans les énergies offshore au sens large, est des applications concrètes de cette stratégie de valorisation des savoir-faire du Groupe CNIM et de sa capacité à créer de nouveaux débouchés de marché.

Secteur Énergie

CNIM Babcock Services

Malgré l'incertitude économique qui prévaut dans le domaine industriel, la nécessité de garantir la disponibilité de leurs équipements et de faire évoluer leur performance environnementale s'impose aux clients de CNIM Babcock Services.

Le réseau d'agences et d'implantations à l'étranger de CNIM Babcock Services, qui associe des équipes de proximité capables d'intervenir rapidement avec une maîtrise des métiers clés en interne et la politique de fidélisation des clients développée de longue date renforcent la présence de CNIM Babcock Services sur son marché, et lui permettent de continuer sa diversification.

Babcock Wanson

L'international, un axe stratégique majeur en 2013.

Quels sont les grands leviers de différenciation de Babcock Wanson? Les équipements fournis (chaudières, incinérateurs...) sont des composants technologiques, mais sont néanmoins pour le client final un centre de coût, en particulier pour la consommation de combustibles. La performance et la fiabilité de ces équipements, ainsi que l'optimisation des coûts énergétiques sont garanties par des prestations de maintenance et d'aide à l'exploitation sur mesure.

Babcock Wanson répond aux attentes de sa clientèle, très diversifiée, par la compréhension des métiers de ses clients et le dynamisme du service. La politique de prestations associant tangible (équipements, pièces de rechange, prestations de maintenance, location...) et immatériel (services numériques, modes d'exploitation, optimisation permanente des performances, support aux opérations de maintenance) est garantie de qualité et de présence établie auprès des clients.

Le déploiement de la marque Babcock Wanson International soutiendra en 2013 la politique d'exportation à partir de différentes sociétés Babcock Wanson, vers l'Amérique latine, l'Afrique, l'Europe de l'Est.

Division Énergie Solaire

Le marché mondial du solaire thermodynamique est un marché à très fort potentiel de développement (actuellement 2 GW installés pour une estimation de 100 GW en 2030). Ce marché, mis à part pour quelques références sur le territoire français, sera essentiellement un marché à l'export du fait de la nécessité d'un fort ensoleillement direct.

Notre stratégie de développements s'est mise en place selon deux axes, une montée en puissance progressive et une visibilité à la fois en France mais également sur le marché export.

Ainsi, l'installation du démonstrateur eCare dans un pays d'Afrique du Nord permet à la fois de tester en conditions réelles la technologie mais également de mettre au point la stratégie d'implantation dans un pays tiers (adaptation aux besoins, recherche de collaboration universitaire et industrielle, formation de main-d'œuvre locale...) ainsi que de réaliser directement sur ce marché export une référence visible.

La réalisation de la centrale de Llo dans les Pyrénées-Orientales d'une puissance de 9 MWe permettra à CNIM de disposer désormais d'une référence lui permettant de répondre aux appels d'offres internationaux et confirmer la position de la Cerdagne comme haut lieu du solaire thermodynamique français.

Enfin, CNIM, de par son choix d'une technologie en génération directe de vapeur, propose une offre très variée de solutions (centrale de production électrique mais aussi de production de vapeur industrielle ou en exploitation pétrolière, hybridation avec une centrale thermique, production de froid...).

CNIM contribue ainsi au développement d'une nouvelle filière industrielle française exportatrice mais également créatrice d'emplois dans les pays où la centrale solaire est construite.

COMPTES SOCIAUX DE CNIM SA

Les principaux éléments du compte de résultat 2012 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2011	2012
Chiffre d'affaires	374,5	469,9
Résultat d'exploitation	(5,1)	6,5
Résultat financier	16,7	7,3
Résultat exceptionnel	7,0	(5,8)
Résultat avant impôts	18,6	8,0
Charge/produit d'impôts	1,9	8,3
Résultat net social	20,5	15,8
Résultat net/chiffre d'affaires	5,5 %	3,4 %

Le chiffre d'affaires de la Société est en progression de 25,5 % par rapport à 2011.

Le résultat d'exploitation s'établit à + 6,5 M€, et le résultat net à + 15,8 M€.

Les flux de trésorerie de la Société en 2012 sont résumés ainsi :

(en millions d'euros)	2011	2012
Résultat net total	20,5	15,8
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	1,3	27,0
Marge brute d'autofinancement	21,8	42,8
Variation du BFR	63,9	89,6
Flux liés à l'activité	85,7	132,4
Flux liés aux investissements	9,9	(14,0)
Dividendes versés	(7,4)	(10,1)
Émissions/Remboursement d'emprunts	(51,8)	(30,3)
Flux liés aux financements	(59,2)	(40,4)
Variation de la trésorerie	36,4	78,0
Trésorerie de fin d'exercice	8,7	86,7
Trésorerie de début d'exercice	(27,7)	8,7
Variation de la trésorerie	36,4	78,0

La forte amélioration de la trésorerie de la société mère du Groupe CNIM en 2011 résulte :

- d'une marge brute d'autofinancement élevée, liée à la progression du résultat net ;
- d'une réduction significative du besoin en fonds de roulement.

Charges non déductibles

En 2012, il n'y a pas eu de réintégration de frais généraux.

Conformément à l'article 223 quinquies du CGI, des amortissements de véhicules ont été réintégrés au résultat fiscal pour 15 K€.

Conditions de règlements fournisseurs au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Total soldes fournisseurs	Non échu	Total échu	0 – 30 jours	30 – 60 jours	+ de 60 jours
Fournisseurs France	34 914	22 913	12 002	4 423	1 507	6 072
	100 %	66 %	34 %	13 %	4 %	17 %
Dont commandes antérieures 01.01.2009	1 760	0	1 760	0	0	1 760
Dont fournisseurs France Groupe	2 520	1 861	659	143	71	445
Dont litiges	2 251	0	2 251	0	0	0
Solde	28 384	21 052	7 332	4 280	1 436	3 868
Fournisseurs étrangers	31 540	18 783	12 757	5 564	1 608	5 585
	100 %	60 %	40 %	17 %	5 %	18 %
Dont fournisseurs étrangers Groupe	8 571	1 654	6 917	2 515	1 287	3 115
Total	66 454	41 696	24 758	9 987	3 114	11 657
	100 %	63 %	37 %	15 %	5 %	17 %
Dont fournisseurs Groupe	11 091	3 515	7 576	2 659	1 358	3 559

Conditions de règlements fournisseurs au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Total soldes fournisseurs	Non échu	Total échu	0 – 30 jours	30 – 60 jours	+ de 60 jours
Fournisseurs France	39 570	24 352	15 218	7 127	2 689	5 402
	100 %	62 %	38 %	18 %	7 %	13 %
Dont commandes antérieures 01.01.2009	745		745			745
Dont fournisseurs France Groupe	5 351	1 802	3 549	2 881	418	250
Dont litiges	3 212		3 212			3 212
Solde	30 261	22 550	7 712	4 246	2 271	1 195
Fournisseurs étrangers	37 680	19 322	18 359	5 745	6 935	5 679
	100 %	51 %	49 %	15 %	19 %	15 %
Dont fournisseurs étrangers Groupe	3 699	86	3 613	1 218	28	2 367
Total	77 251	43 674	33 577	12 872	9 624	11 081
	100 %	57 %	43 %	17 %	12 %	14 %
Dont fournisseurs Groupe	9 050	1 888	7 162	4 099	446	2 618

TITRE EN BOURSE

COTATION

L'action CNIM est cotée au sein d'un marché réglementé unique : l'Eurolist d'Euronext – Compartiment B.

L'action CNIM est le seul titre coté émis par la Société.

INDICES BOURSIERS

Le titre CNIM fait partie des indices CAC All Shares.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Capital : 3 028 110 actions

Déclaration des droits de vote au 31 décembre 2012 :

- Droits de vote théoriques : 5 212 901,
- Droits de votes exerçables (hors actions en autocontrôle) : 5 131 525.

Actionnaires nominatifs	Nombre actions	%	Nombre de droits de vote	%	
				Théorique	Exerçable
SOLUNI	829 769	27,40 %	1 514 538	29,05 %	29,51 %
Mme Christiane DMITRIEFF	1 295	0,04 %	2 590	0,05 %	0,05 %
Sous-total	831 064	27,44 %	1 517 128	29,10 %	29,56 %
Cie Nationale de Navigation	658 400	21,74 %	1 287 491	24,70 %	25,08 %
Sous-total	658 400	21,74 %	1 287 491	24,70 %	25,08 %
MARTIN GmbH für Umwelt und Energietechnik	310 518	10,25 %	621 036	11,91 %	12,10 %
Sous-total	310 518	10,25 %	621 036	11,91 %	12,10 %
FRANELI SA	302 921	10,00 %	596 954	11,45 %	11,63 %
FREL SA	1 700	0,06 %	3 400	0,07 %	0,06 %
M. François Herlicq	7 978	0,26 %	15 088	0,29 %	0,29 %
Sous-total	312 599	10,32 %	615 442	11,81 %	11,98 %
CNIM Participation (actionnariat salariés)	88 021	2,91 %	171 438	3,29 %	3,34 %
Public			Par différence		

ÉVOLUTION DU TITRE

Cours	
Au 31.12.2011	57,29 €
Au 30.12.2012	72,45 €
Extrêmes annuels en 2012	
Plus haut, le 07.12.2012	73,82 €
Plus bas, le 21.05.2012	56,50 €
Variation du 31.12.2011 au 31.12.2012	
CNIM	+ 33,63 %
SBF 120	+ 21,55 %
CAC 40	+ 20,38 %

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL INTERVENUS PENDANT L'EXERCICE (ART. L. 233-13 DU CODE DE COMMERCE)

Le Groupe familial DMITRIEFF composé de Mme Christiane DMITRIEFF, de la société SOLUNI et des autres membres de la famille DMITRIEFF (dont M. Nicolas DMITRIEFF), a déclaré le

7 février 2012, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 juin 2011, le seuil de 30 % des droits de vote de la Société et détenir, à cette date du 7 février 2012, 833 868 actions CNIM représentant 1 522 736 droits de vote, soit 27,54 % du capital et 29,53 % des droits de vote de cette société selon la répartition suivante:

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SOLUNI	829 769	27,40	1 514 538	29,37
Mme Christiane DMITRIEFF	1 295	0,04	2 590	0,05
Autres membres famille DMITRIEFF	2 804	0,09	5 608	0,11
Groupe familial DMITRIEFF	833 868	27,54	1 522 736	29,53

Ce franchissement de seuil a résulté d'une augmentation du nombre total de droits de vote de CNIM.

Il est précisé que le seuil de 30 % des droits de vote de la société CNIM a également été franchi en baisse par la société SOLUNI à titre individuel à cette occasion.

Postérieurement à la clôture, la société par actions simplifiée EXIMIUM (48, avenue des Allobroges, 26100 Romans), contrôlée par M. Michel Baulé, a déclaré le 4 février 2013, avoir franchi en hausse, le 1^{er} février 2013, le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir 151 746 actions CNIM représentant autant de droits de vote, soit 5,01 % du capital et 2,91 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CNIM sur le marché.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

PROGRAMME EN COURS

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2012 (douzième résolution), le Directoire a été autorisé à acheter les actions de la Société dans la limite d'une détention globale de 10 % du capital de la Société, et ce, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

La présente autorisation est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la date de l'Assemblée générale précitée.

Le prix unitaire est de 200 euros par action au maximum à l'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société; le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne peut en conséquence être supérieur à 60 562 200 euros.

Ce programme de rachat d'actions a pour objectifs :

- a)** de permettre l'annulation de ces titres par voie de réduction de capital;
- b)** de les conserver ou de les remettre dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- c)** d'animer le marché du titre CNIM;
- d)** de permettre l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés ou dirigeants de la Société ou du Groupe CNIM au sens des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce;

e) de consentir des options d'achat d'actions aux salariés ou dirigeants de la Société ou du Groupe CNIM dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-179 et suivants du Code de commerce.

Pour ces deux derniers objectifs, le Conseil de Surveillance doit donner son accord préalable et en fixer les modalités.

Les achats sont réalisés par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'animation du marché du titre.

Les opérations de rachat ainsi autorisées doivent être réalisées dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, s'agissant :

- du volume acquis pour les transactions concourant à la formation du cours;
- du montant du prix d'acquisition;
- et des périodes d'abstention.

En particulier, elles ne doivent pas représenter plus de 25 % du volume quotidien moyen des actions négociées sur le marché, apprécié sur la base du volume quotidien moyen au cours des vingt jours de négociation précédant le cours de l'achat, ni être réalisées à un prix supérieur à celui de la dernière opération indépendante.

I.2 — ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE 2012

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

M. NICOLAS DMITRIEFF

Né le 8 avril 1970

Nationalité française

Président du Directoire

Date d'entrée en fonction : 27 juillet 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

Autres mandats

Président

- CTH SAS
- CTF SAS

Gérant, Représentant CNIM

- SCI du 35, rue de Bassano – 75008 Paris France

Gérant

- ARNINA (hors Groupe)

Administrateur

- CNIM HONG KONG LTD
- BABCOCK WANSON FRANCE
- LAB SA
- BERTIN TECHNOLOGIES SAS
- BERTIN PHARMA
- CTE
- CNIM SINGAPOUR
- CNIM ENGINEERS FZC
- CNIM TECHNOLOGY FZC (jusqu'au 14 août 2012)

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Date de fin de fonction : 31 juillet 2009

Nicolas DMITRIEFF Président du Directoire	2011	2012
Rémunération fixe	356 592 €	364 974 €
Rémunération variable	146 000 €	412 020 €
Rémunération exceptionnelle	146 180 €	néant
Jetons de présence	néant	néant
Avantages en nature (cotisations GSC et retraite art. 83)	32 947 €	33 898 €
Allocations diverses	1 651 €	1 651 €
Total	683 370 €	812 543 €

M. STEFANO COSTA

Né le 19 août 1946

Nationalité italienne

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 9 juin 2005

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Autres mandats

Président du Conseil d'Administration

- LAB SA

Administrateur – Co-gérant

- LAB GmbH

Administrateur

- MESE LTD
- MES SELCHP LTD
- DWS LTD, HWS LTD, WWS LTD – HWS HOLDINGS LTD
- CNIM DEVELOPMENT
- CNIM ECS LTD
- CNIM UK LTD
- SELCHP LTD
- CNIM AZERBAÏJAN LTD
- CCUAT
- CNIM CLUGSTON (LINCOLNSHIRE) LTD
- CNIM CLUGSTON (OXFORDSHIRE) LTD
- CNIM CLUGSTON (STAFFORDSHIRE) LTD

Stefano COSTA Membre du Directoire	2011	2012
Rémunération fixe	240 006 €	250 000 €
Rémunération variable	200 000 €	300 000 €
Rémunération exceptionnelle	néant	néant
Jetons de présence	néant	néant
Avantages en nature (cotisations retraite art. 83)	22 625 €	23 278 €
Allocations diverses	823 €	823 €
Intéressement	2 480 €	3 446 €
Prime dividendes	130 €	165 €
Total	466 064 €	577 712 €

MME CATHERINE DELCROIX

Née le 19 septembre 1951

Nationalité française

Membre du DirectoireDate d'entrée en fonction : 1^{er} septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Autres mandats**Président et Administrateur**

- BABCOCK WANSON HOLDING
- BABCOCK WANSON FRANCE
- BABCOCK WANSON UK LTD
- BABCOCK WANSON CALDEIRAS LDA
- BABCOCK WANSON MAROC
- BABCOCK WANSON ITALIANA
- BABCOCK WANSON ESPANA SA
- BABCOCK WANSON USA LLC
- CBCE SP. Z.O.O. (Pologne) ex- CNIM Babcock Polska

Gérant

- BABCOCK SERVICES (Maroc)

Catherine DELCROIX Membre du Directoire	2011	2012
Rémunération fixe	210 002 €	225 000 €
Rémunération variable	100 000 €	100 000 €
Rémunération exceptionnelle	néant	néant
Jetons de présence	néant	néant
Avantages en nature (cotisations retraite art. 83)	22 625 €	23 278 €
Allocations diverses	823 €	823 €
Intéressement	1 919 €	2 496 €
Prime dividendes	130 €	165 €
Total	335 499 €	351 762 €

M. PHILIPPE DEMIGNE

Né le 30 avril 1961

Nationalité française

Membre du DirectoireDate d'entrée en fonction : 1^{er} septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Autres mandats**Président**

- CTF
- CNIM CANADA INC.
- CTE

Directeur Général

- CTF SAS

Président et Administrateur

- BERTIN TECHNOLOGIES SAS
- BERTIN PHARMA SAS
- VERBALYS SA
- VECSYS SA

Administrateur

- CNIM HONG KONG
- CNIM SINGAPOUR

Vice-Président du Conseil de Surveillance

- SITIA SA

Philippe DEMIGNE Membre du Directoire	2011	2012
Rémunération fixe	240 006 €	250 000 €
Rémunération variable	100 000 €	100 000 €
Rémunération exceptionnelle	néant	néant
Jetons de présence	néant	néant
Avantages en nature (cotisations retraite art. 83)	22 625 €	23 278 €
Allocations diverses	1 651 €	1 651 €
Intéressement	1 936 €	2 721 €
Prime dividendes	130 €	165 €
Total	366 348 €	377 815 €

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**M. VSEVOLOD DMITRIEFF**

Né le 16 août 1922

Nationalité française

Président du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

Autres mandats**Président**

– CNIM HONG KONG Ltd

Administrateur

– SOLUNI (hors Groupe)

Représentant permanent de CNIM aux Conseils de Surveillance de :

– LAB SA

– Société Monégasque d'Assainissement (S. M. A.) (hors Groupe)

Administrateur Délégué

– SOCILAS (hors Groupe)

Rémunération des fonctions de Président du Conseil de Surveillance: 250 008 € en 2011 et en 2012

Jetons de présence: néant en 2012

M. FRANÇOIS CANELLAS

Né le 20 avril 1936

Nationalité française

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction: 22 juin 2006

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018

Autres mandats

La totalité de ces mandats concerne les sociétés du Groupe CNIM

Administrateur

– CNIM HONG KONG Ltd

– BABCOCK WANSON FRANCE

– LAB SA

Directeur Général

– CNIM SAUDI

Rémunération des fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance: 150 000 € en 2011 et 2012

Jetons de présence: 8 000 € en 2012

Comité stratégique: 20 000 € en 2012

Comité d'audit: 20 000 € en 2012

M. RICHARD ARMAND

Né le 23 janvier 1938

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction: 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

Jetons de présence: 8 000 € en 2012

Comité stratégique: 20 000 € en 2012

MME CHRISTIANE DMITRIEFF

Née le 26 janvier 1935

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction: 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Autres mandats**Président-Directeur Général**

– SOLUNI (hors Groupe)

Administrateur Délégué

– SCI SOCILAS (hors Groupe)

– SCI SONATHAN (hors Groupe)

– SCI LES GRANGES (hors Groupe)

Jetons de présence: 8 000 € en 2012

MLLE LUCILE DMITRIEFF

Née le 6 janvier 1967

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction: 1^{er} septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Administrateur

– SOLUNI (hors Groupe)

Jetons de présence: 8 000 € en 2012

SOCIÉTÉ FREL

représentée par Mlle Agnès HERLICQ, Directeur Général
Née le 9 juin 1963
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

Mandats de Mlle HERLICQ à titre personnel

Directeur Général

– FREL (hors Groupe)

Administrateur

– FRANELI (hors Groupe)

Gérant SARL

– HerBP (hors Groupe)
– Au service du client (hors Groupe)

Jetons de présence : 8 000 € en 2012

Comité d'audit : 20 000 € en 2012

M. ANDRÉ HERLICQ

Né le 30 avril 1961
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Jetons de présence : 8 000 € en 2012

Comité stratégique : 20 000 € en 2012

M. STÉPHANE HERLICQ

Né le 12 mai 1962
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 1^{er} septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Autres mandats de M. HERLICQ à titre personnel

Président

– SANITVAL SAS

Gérant

– PLIQ-One SARL
– NELO SARL

Jetons de présence : 8 000 € en 2012

Comité stratégique : 20 000 € en 2012

SOCIÉTÉ JOHES

représentée par M. Jean-François VAURY
Né le 22 novembre 1949
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Autres mandats de M. VAURY à titre personnel

GRUPE CICLAD :

Président

– JOHES SAS (hors Groupe)

**Administrateur, Membre du Comité stratégique,
Membre du Comité des Nominations et rémunération,
Membre du Comité de Sécurité**

– ENTREPOSE CONTRACTING SA (hors Groupe)

Président du Comité de Suivi

– H&A (hors Groupe)

Membre du Comité de Suivi

– SIKINOS (Arelec) SAS
– ROBODRILL HOLDING SAS (hors Groupe)

Membre du Conseil de Surveillance

– DP LOGICIELS SAS (hors Groupe)

Administrateur

– GPL INDUSTRIE (hors Groupe)

Représentant permanent de JOHES SAS

– Conseil de Surveillance de SUPERBA (hors Groupe)

Jetons de présence : 8 000 € en 2012

Comité stratégique : 20 000 € en 2012

M. JEAN-PIERRE LEFOULON

Né le 19 octobre 1932

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Autres mandats**Président**

– VALUE INVEST (hors Groupe)

Administrateur

– CRÉDIT MUNICIPAL DE LILLE (hors Groupe)

– ADVICENNE (hors Groupe)

Jetons de présence : 8 000 € en 2012

Comité d'audit : 20 000 € en 2012

M. JOHANNES MARTIN

Né le 26 septembre 1954

Nationalité allemande

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 22 octobre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

Autres mandats**Président – gérant**

– MARTIN GmbH FÜR UMWELT-UND ÉNERGIETECHNIK (hors Groupe)

Directeur Général

– JOSEF MARTIN FEUERUNGSBAU GmbH (hors Groupe)

– ITUMA GmbH (hors Groupe)

– MARTIN VERMÖGENSWERWALTUNGS GmbH & Co.KG (hors Groupe)

Jetons de présence : 8 000 € en 2012

SOCIÉTÉ MARTIN GmbH FÜR UMWELT – UND ÉNERGIETECHNIK

représentée par M. Ludwig von Mutius

Né le 16 juin 1949

Nationalité allemande

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 29 janvier 2004

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Autres mandats de Monsieur Ludwig von Mutius à titre personnel

Président du Conseil d'Administration

– MARTIN AG FÜR UMWELT-UND ÉNERGIETECHNIK (hors Groupe)

Directeur Général - Gérant

– MARTIN GmbH FÜR UMWELT-UND ÉNERGIETECHNIK

Jetons de présence : 8 000 € en 2012

M. FABRICE FINELLE**Représentant les salariés actionnaires**

Né le 24 juillet 1964

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 24 mai 2012

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

Le salaire versé au membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, et qui a un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales, n'est pas communiqué.

Jetons de présence : néant en 2012

M. FRANÇOIS HERLICO**Membre d'honneur du Conseil de Surveillance**

Nomination au Conseil de Surveillance du 27 mai 2008

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Président

– Monsieur François CANELLAS

Membres

– Mademoiselle Agnès HERLICQ
– Monsieur Jean-Pierre LEFOULON

Membre d'Honneur

– Monsieur François HERLICQ

COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Président

– Monsieur Vsevolod DMITRIEFF

Membres

– Monsieur François CANELLAS
– Monsieur Richard ARMAND
– Monsieur Jean-François VAURY
– Monsieur Stéphane HERLICQ
– Monsieur André HERLICQ (Membre associé)

Membre d'Honneur

– Monsieur François HERLICQ

Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes

Le mandat de la société Frel, membre du Conseil de Surveillance, arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Votre Directoire propose de renouveler le mandat de la société Frel pour une durée de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Aucun autre mandat de membre du Conseil de Surveillance n'arrive à expiration.

Les mandats des sociétés Ernst & Young et Deloitte & Associés, Commissaires aux Comptes titulaires, d'une part, et des sociétés Beas et Auditex, Commissaires aux Comptes suppléants, d'autre part, arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Votre Directoire propose (i) de renouveler le mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six (6) ans, (ii) de renou-

veler le mandat de la société Beas en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six (6) ans, (iii) de nommer la société Price Waterhouse Coopers Audit en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six (6) ans (iv) de nommer la société Price Waterhouse Coopers Entreprises en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six (6) ans.

Opérations réalisées par les dirigeants et hauts responsables sur leurs titres

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons, qu'à notre connaissance, aucune opération d'acquisition et/ou de cession de titres, effectuée au cours de l'exercice 2012, par les dirigeants de la Société, les personnes assimilées et leurs proches n'a été réalisée.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

a – Structure du capital de la Société

Le capital social de CNIM, d'un montant de 6056220 euros, est divisé en 3 028 110 actions, d'une valeur nominale de 2 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Le capital de CNIM est réparti tel qu'indiqué en page 29 du Rapport du Directoire et à la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés, pour la part en autocontrôle

b – Restrictions statutaires à l'exercice du droit de vote et au transfert d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Aucune restriction statutaire n'est applicable à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. L'article 13 des statuts de la Société prévoit cependant qu'en cas de franchissement du seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de ce pourcentage, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, est tenue de déclarer à la Société le nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné par la privation de droits de vote des actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, et ce, pendant un délai de 2 ans suivant la date de la régularisation de la situation par une déclaration régulière. Cette sanction ne s'applique qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Aucune convention en vigueur n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

c – Participations directes et indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Voir paragraphe “a – Structure du capital de la Société” ci-dessus.

d – Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

L'article 24 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom du même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

e – Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Un plan d'épargne d'entreprise du groupe CNIM a été mis en place afin d'accueillir le fonds commun de placement des salariés du groupe (“CNIM Participation”). Au 15 mars 2013, CNIM Participation détenait 84 471 actions représentant 2,78 % du capital de la Société.

f – Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La Société n'a connaissance d'aucun accord entre actionnaires en vigueur à ce jour pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

g – Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire et à la modification des statuts de la Société

Aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions différentes de celles prévues par la loi en ce qui concerne la nomination et le remplacement des membres du Directoire ou la modification des statuts.

h – Pouvoirs du Directoire, en particulier en matière d'émission ou de rachat de titres

En dehors des pouvoirs généraux prévus par la loi et les statuts, le Directoire de la Société dispose des délégations suivantes :

Date de l'Assemblée générale ayant décidé la délégation	Nature de la délégation	Durée	Utilisation
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2012	Autorisation à donner au Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions étant de 60562200 euros	18 mois	Le détail des acquisitions et cessions au cours de l'exercice 2012 est communiqué en note 20 de l'annexe aux comptes consolidés

i – Impact d'un changement de contrôle sur les accords conclus par la Société

Le contrat de crédit moyen terme conclu le 14 décembre 2010 prévoit une clause de changement de contrôle. Cette ligne de crédit ne fait pas l'objet de tirage au 31 décembre 2012.

Le contrat de coopération entre CNIM et la société Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik conclu le 9 juin 2005 prévoit également une clause de changement de contrôle.

À l'exception de ce contrat de crédit moyen terme et du contrat de coopération, il n'existe aucun autre accord significatif en vigueur, conclu par la Société, susceptible d'être résilié ou modifié en cas de changement de contrôle de la Société.

j – Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire de CNIM ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Il n'existe au sein de la Société ou de ses filiales aucun accord portant engagement de verser des indemnités de départ au profit de dirigeants ou de salariés, en cas de démission ou de licenciement sans cause réelle et sérieuse, ou encore en cas d'offre publique visant les titres de la Société.

I.3 — SYNTHÈSE DES DONNÉES SOCIALES ET PRÉVENTION DES RISQUES

1 – Synthèse des données sociales de la maison mère

À la fin de l'exercice 2012, les effectifs sont de 1083 personnes dont 1041 avec un contrat à durée indéterminée et 42 avec un contrat à durée déterminée.

Les effectifs sont composés de 586 ingénieurs et cadres, 283 employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise et 214 ouvriers.

Les hommes représentent 81,4 % de l'effectif. L'âge moyen est de 43,4 ans.

En 2012, CNIM a embauché 123 personnes en contrat à durée indéterminée, 97 personnes en contrat à durée déterminée et a utilisé en moyenne 76 travailleurs temporaires dont la durée moyenne des contrats a été de 318 heures.

Les départs ont concerné 179 personnes dont 27 par démission, 13 par licenciement.

La rémunération mensuelle moyenne en 2012 a été de 5 183 € pour le personnel ingénieur et cadre et 2 642 € pour le personnel ouvrier.

L'intéressement au titre de 2012 s'élève à 936 792,86 €.

Il a été enregistré 40 accidents du travail avec arrêts et 1 172 jours perdus pour accident de travail.

L'horaire hebdomadaire est de 35 heures.

A. Organisation des ressources Humaines

Le Groupe CNIM s'est construit sur les valeurs d'excellence, de créativité, d'engagement et de confiance, comme en témoignent les innovations et les réalisations de ses équipes.

La Direction des Ressources Humaines du Groupe CNIM a pour vocation de définir et faire appliquer, en accord avec les membres du Directoire, une politique de développement du capital humain qui traduit l'esprit de ces valeurs.

Sa mission est de fidéliser et d'attirer les talents, de développer les compétences et l'employabilité au regard de l'évolution de la stratégie du Groupe et des besoins de ses équipes opérationnelles, de coordonner les sujets RH entre les différentes filiales et entités.

Le Groupe CNIM a choisi de mettre en place une organisation RH à la fois porteuse de projets fédérateurs pour l'ensemble des marques du Groupe et au service des besoins opérationnels de ses trois secteurs (Environnement, Innovation & Systèmes et Énergie).

La Direction des Ressources Humaines Groupe est en liaison permanente avec les équipes de terrain. Chaque secteur dispose en effet d'une équipe RH opérationnelle, au plus proche des métiers, et rattachée hiérarchiquement à la direction du secteur concerné.

La DRH Groupe, par l'animation du réseau des équipes RH, veille à la cohésion entre les secteurs. Elle pose des cadres communs afin de garantir une cohérence dans le fonctionnement des équipes RH tout en laissant l'opportunité de s'adapter aux particularités de chaque secteur. Elle met en place des indicateurs de pilotage à destination du Directoire, de la Direction Financière et des secteurs. Elle a également directement en charge le dialogue social au niveau du Groupe et de la société CNIM SA. La DRH Groupe intervient en tant que support pour assurer la mobilité, l'animation des équipes RH des secteurs pour le recrutement et la formation, la mobilité internationale, la paie et le pilotage de la masse salariale, ainsi que la mise à disposition d'outils communs aux différentes entités.

B. Les priorités RH en 2012

Le recrutement

La principale priorité de l'année 2012 aura été de répondre au défi du recrutement. Les effectifs du Groupe sont passés sur une année de 2 660 à 2 772 collaborateurs. Cette croissance des effectifs est une réponse au carnet de commande historique enregistré par le Groupe CNIM notamment poussé par le secteur Environnement.

Les équipes RH ont accompagné au quotidien cette croissance.

Au-delà de l'objectif de volume de recrutement sur cette année, les équipes RH sont chargées d'attirer les talents d'aujourd'hui et de demain.

Pour répondre à ces enjeux, l'accent a donc été mis sur le développement des compétences de la population RH et l'actualisation des process par le développement d'outils.

Dans la continuité de ce plan de recrutement, l'intégration et la fidélisation de ces nouveaux collaborateurs est un axe essentiel qui mobilisera l'ensemble des équipes RH pour l'année 2013.

La formation

Fort de ces compétences pointues indispensables à la réalisation de nos projets à très haute valeur technologique, le Groupe CNIM continue de développer sa politique en matière d'ingénierie de formation. En 2012, chaque secteur d'activité du Groupe a déployé ses programmes de formation "sur-mesure" afin de s'adapter aux spécificités de chacun de nos métiers. Le secteur Innovation & Systèmes et le secteur Environnement ont mis en place des formations sur le Management de Projet. Le secteur Énergie continue de développer son offre de formation interne que ce soit par le compagnonnage chez CNIM Babcock Services ou par la conception et l'animation de formations chez Babcock Wanson.

Le Groupe accompagne ses experts techniques mais également ses managers. En 2012, un module d'e-formation a été mis en place à l'attention de ces derniers. Ils se sont vus proposer de voir ou de revoir les fondamentaux de la conduite d'entretien annuel, outil charnière du management. Ce module de e-formation permet aux managers de se connecter quand, où et autant de fois qu'ils le souhaitent.

Le Groupe souhaite développer son offre de formation e-learning.

La mobilité internationale

L'expansion de la mobilité internationale se trouve au sein du secteur Environnement. Une première évolution des processus va s'accompagner d'une présence RH de terrain avec des relais au Royaume-Uni et en Azerbaïdjan. La mobilité internationale est un enjeu fort pour les prochaines années, un tiers de notre effectif étant à l'étranger.

Dialogue social

Le Groupe CNIM et les partenaires sociaux ont signé un accord portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Recrutement, rémunération et formation sont les trois grands volets de cet accord qui formalise l'engagement de CNIM contre les distorsions induites par des phénomènes socioculturels et/ou de représentation sociale.

Dans le prolongement des différentes élections professionnelles ayant eu lieu dans plusieurs filiales du Groupe, la composition du comité de Groupe a été revue.

Le bon fonctionnement et les complémentarités des différentes instances, nous offrent la possibilité de développer avec les partenaires sociaux une approche par groupe de travail afin de progresser sur de multiples sujets (le handicap, les risques psychosociaux...).

Gestion des carrières

Un comité mobilité réunit l'ensemble des secteurs de CNIM SA. Il se réunit tous les deux mois afin d'échanger sur les offres disponibles et les candidats identifiés comme mobiles à partir des entretiens annuels recueillis. Il a pour objectif de faciliter les mobilités professionnelles des collaborateurs en créant des passerelles entre les différents secteurs de CNIM. Ce comité sera élargi à Babcock Wanson France, LAB et Bertin Technologies en 2013.

2 – Gestion des risques

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de pilotage de l'information comptable et financière des risques (II-2) décrit la démarche engagée par le Groupe.

Le présent chapitre présente les mesures de prévention et de gestion des principaux risques liés à l'activité.

A – Risques industriels et environnementaux

Ces risques sont répartis sur de nombreux sites et chantiers, ce qui en diminue la criticité.

Le Groupe est particulièrement exigeant sur la prévention et le respect des règles fondamentales concernant la protection du personnel, la protection de la santé et de l'environnement :

- les délégations de responsabilité données par le Directoire au travers de son Président sont mises en application ;

- chaque établissement est doté d'un responsable Hygiène et Sécurité et la mise en place des procédures en coopération avec les représentants du personnel a lieu en temps voulu ;

- chaque chantier ou intervention chez un client fait l'objet de mesures appropriées en termes de sécurité et de prévention des risques ;

- les moyens de production sont aux normes de sécurité requises ;

- chaque accident ou incident corporel fait l'objet d'une enquête sur les causes et des solutions de prévention et de formation sont proposées pour réduire encore plus les risques ;

- tous les moyens sont mis en œuvre pour le respect des dispositions légales.

[Le détail est présenté dans le rapport sur la Responsabilité Économique et Sociale]

B – Risques généraux liés à l'activité

Différents facteurs propres à l'organisation du Groupe limitent les risques auxquels il est exposé :

- la stratégie dans le domaine de la technologie et de la R&D qui évite toute dépendance de brevets tiers ;

- la diversité des activités et des clients, ainsi que la part récurrente du chiffre d'affaires liée aux services en croissance, limitent les effets cycliques sur le chiffre d'affaires.

B.1 – Risques commerciaux

Tous les accords de nature commerciale (agents, partenariats...) sont soumis à des règles de délégation de signature très strictes.

Chaque Division de CNIM ou chaque filiale, rattachée à un secteur d'activité et placée sous la responsabilité du Directeur de ce secteur, établit ses offres techniques et commerciales.

Ces offres comprennent :

- un projet technique définissant le type de matériel à fournir, les limites de fournitures et les garanties proposées au(x) client(s) ;

- une offre commerciale de prix établie (prix, révision de prix, termes de paiement, etc.) à partir des éléments du projet technique et de ceux communiqués par la Direction Financière (prix de la main-d'œuvre, frais généraux).

Les procédures de revue d'offres, adaptées à chaque secteur ou filiale, permettent de vérifier que les risques commerciaux et techniques ont été analysés et que les instructions en termes de dispositions contractuelles, de couverture de coût et de marge sont respectées. Les projets importants ou porteurs d'un risque spécifique, sont présentés au Président du Directoire.

Les procédures de revue d'offre identifient et prennent en compte les risques suivants :

- financiers ;
- contractuels et légaux ;
- contexte du projet ;
- définitions du produit ;
- qualité/réalisation du produit ;
- performances du produit ;
- industriels ;
- délais et pénalités ;
- mise en service ;
- exploitation.

B.2 – Risques de réalisation

CNIM entreprend des projets qui peuvent être de taille significative, et dont la réalisation s'étend sur plusieurs années.

Au-delà des risques adressés lors de la revue de contrat, des aléas peuvent apparaître, liés à la conception, aux achats et fournisseurs ou sous-traitants, à la fabrication, au transport, ou à la construction, générant aussi des risques sur les coûts et les délais, et pouvant impacter la rentabilité du contrat.

L'organisation de projet et les processus de suivi et de contrôle mis en place permettent d'identifier et d'atténuer ces risques.

Après commande, le Directeur du secteur ou de la filiale concernée procède, ou fait procéder, par délégation formalisée, à une revue de contrat sur la base de la revue d'offre, des dispositions contractuelles et des objectifs liés au contrat.

Chaque affaire est mise sous la responsabilité d'un chef de projet, interlocuteur du client et garant vis-à-vis du Directeur du secteur / filiale du respect des obligations contractuelles.

La maison mère et toutes les filiales font l'objet d'une revue trimestrielle affaire par affaire, secteur par secteur, division par division, société par société.

Ces revues trimestrielles se déroulent en présence du Président du Directoire, du Directeur de secteur concerné, du Contrôle de Gestion associé, de la Direction Financière et du Chef de projet ou Responsable de filiale.

Certains projets sont situés dans des pays présentant un risque géopolitique. Ils font l'objet de dispositions particulières, en premier lieu pour la sécurité des personnels intervenant, mais également en termes de condition de paiement ou d'interruption de contrat.

C – Risques juridiques

La Direction Juridique du Groupe est chargée de mettre en jeu toutes les mesures préventives permettant d'éviter des litiges et la mise en cause des sociétés du Groupe, et notamment :

- de contrôler l'établissement et la mise à jour des conditions générales d'achat et de vente ;
- de donner un avis sur tout document susceptible d'engager la Société et/ou ses filiales, en particulier les offres et contrats, soit directement, soit via des instructions et documents-types ;
- de gérer avec les avocats nationaux et internationaux de la société toute réclamation émanant de tiers susceptible de mettre en jeu la responsabilité du Groupe et assurer toute défense ou recours devant les juridictions concernées (tribunaux, cours arbitrales) ;
- d'examiner périodiquement les différents litiges, leurs évolutions, les risques encourus, leurs adéquations avec les couvertures d'assurance et les provisions constituées.

Une réunion spécifique, à laquelle participe le Directeur Financier et, si besoin, le Directeur de secteur concerné, se tient plusieurs fois par an pour analyser l'évolution des sinistres et contentieux, leurs conséquences au niveau du Groupe et, le cas échéant, définir les provisions à constituer ainsi que les mesures préventives ou correctives.

Les risques relatifs au droit de la concurrence, aux contrats de représentation ou d'apport d'affaires ou à l'anti-corruption font l'objet d'un soin particulier.

La Direction Juridique a également en charge de veiller au respect, par chacune des filiales, des obligations en termes de Secrétariat Général.

D – Risques financiers

Gestion de la trésorerie et des financements

La trésorerie euro du Groupe est centralisée au sein de la maison mère par un système dit de "cash pooling" qui permet de consolider quotidiennement les excédents et les besoins de trésorerie des différentes sociétés et ainsi simplifier leur gestion.

La Société met en œuvre une politique active d'optimisation de ses conditions de financement et de réalisation de ses opérations bancaires.

La trésorerie est totalement placée sur des produits monétaires purs, court terme ou moyen terme. Les placements financiers à plus de trois mois sont désormais enregistrés en immobilisations financières.

Gestion des risques politiques, de change et de taux

Selon leur lieu de réalisation, les grands contrats sont couverts contre le risque politique de non-paiement.

Tous les efforts commerciaux sont faits pour être payés par nos clients dans la devise de nos dépenses : part française en euros et part locale en devise locale.

Les offres négociées en devises sont gérées soit par des polices spécifiques auprès de la COFACE, soit par des opérations de marchés (options) si le coût n'est pas trop élevé.

Pour les commandes entrées en carnet et signées en devises, les risques de change contre euros sont remontés au niveau de la maison mère qui utilise, après compensation des différentes positions, soit les procédures de couverture de change COFACE, soit les marchés à terme par l'intermédiaire du réseau bancaire.

Les fluctuations de taux d'intérêt peuvent être couvertes par des swaps de taux.

Gestion des risques de fraudes

Le Groupe a décidé de se prémunir contre les fraudes aux moyens de paiement provenant de l'extérieur de l'entreprise en généralisant pour la majorité des sociétés du Groupe des moyens de paiement hautement sécurisés et en recourant au minimum aux moyens traditionnels que sont les chèques, les billets à ordre ou les virements normaux.

E – Risques numériques et patrimoniaux

Dans chaque établissement, le responsable d'établissement est chargé de prendre toutes les mesures préventives et correctives nécessaires à la protection et à la conservation des biens mobiliers et immobiliers de la Société.

La Société est assurée par une police d'assurance pour elle-même et l'ensemble des sociétés du Groupe CNIM pour garantir l'intégrité de ses biens mobiliers et immobiliers, marchandises et stocks.

Cette police couvre les cas de périls majeurs tels que incendie, explosion, chute de foudre, tempête, grêle, effondrement, dégât des eaux, actes de vandalisme, catastrophe naturelle, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives.

Le montant global des garanties souscrites s'élève à 100 millions d'euros, à l'exception du site industriel de La Seyne-sur-Mer pour lequel ce plafond est porté à un total de 150 millions d'euros. Les montants de franchise sont en rapport avec l'importance des contrats.

Une attention particulière est portée aux mesures de protection et de continuité des systèmes d'information :

- tous les systèmes font l'objet de redondances et de sauvegardes systématiques et leur disponibilité est l'axe prioritaire de la Direction des Systèmes d'Information ;
- la société a mis en place un RSSI (responsable sécurité des systèmes d'information) en charge de la politique sécurité et de son application, tant pour garantir la sécurité logique et physique du système d'information que le respect des réglementations ;
- les risques sur la confidentialité des données ou les cyberattaques font l'objet d'une attention particulière ;
- une charte de sécurité informatique est portée à la connaissance de l'ensemble du personnel, qui a pour obligation de la respecter. Divers documents de sensibilisation à la sécurité informatique sont en outre diffusés au personnel ;
- la société a nommé un correspondant Informatique et Liberté.

F – Assurances

La Société et le Groupe CNIM sont assurés dans le cadre de l'exécution de leurs engagements contractuels par des polices d'assurance Groupe :

- tous risques chantiers : au maximum de 160 millions d'euros ;
- responsabilité civile : au maximum de 75 millions d'euros.

I.4 — PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 mai 2013

1 – Projet d'affectation du résultat

Le résultat de la Société CNIM pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 15 769 847,71 euros.

Il vous est proposé de distribuer un dividende de 3,40 euros par action.

Toutefois, la Société étant autorisée à intervenir sur ses propres actions, il est précisé que les dividendes correspondant aux actions détenues par la Société à la date de distribution et non versés à ce titre seront affectés au compte "Report à nouveau".

Le dividende sera payé à partir du 2 juillet 2013. Ces revenus sont, le cas échéant, éligibles à la réfaction de 40 % dans les limites définies par la loi.

Il est proposé à l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

2 – Actionnariat

Au 31 décembre 2012, les actionnaires suivants détenaient :

plus de 10 % des droits de vote :

- la Société Soluni et Mme Christiane Dmitrieff;
- la Société Martin GmbH für Umwelt-und Energietechnik;
- la Société Franeli, la Société Frel + M. François Herlicq;
- la Compagnie Nationale de Navigation.

plus de 5 % des droits de vote :

- néant.

plus de 3 % des droits de vote :

- CNIM Participation : fonds de participation des salariés.

Postérieurement à la clôture, la société par actions simplifiées EXIMIUM (48, avenue des Allobroges, 26100 Romans), contrôlée par M. Michel Baulé, a déclaré le 4 février 2013, avoir franchi en hausse, le 1^{er} février 2013, le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir 151 746 actions CNIM représentant autant de droits de vote, soit 5,01 % du capital et 2,91 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CNIM sur le marché.

I.5 — COMPTES CONSOLIDÉS

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES CONSOLIDÉS 2011

Bilan	34
Compte de résultat	36
État du résultat global	37
Variation des capitaux propres	38
Tableau des flux de trésorerie	39
Annexe aux comptes consolidés	42

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2012

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES CONSOLIDÉS 2012

CNIM

État de la situation financière au 31 décembre 2012

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	11	11 363	10 775
Goodwill	12	45 572	45 572
Immobilisations corporelles			
Terrains		14 105	13 910
Constructions		17 924	17 362
Installations techniques, matériels et outillages industriels		23 836	25 949
Autres		6 999	5 719
Immobilisations corporelles en cours/avances et acomptes		3 284	3 983
Sous-total immobilisations corporelles	13	66 148	66 923
Immobilisations financières			
Actifs financiers		9 624	6 912
Sous-total hors participations dans les entreprises associées	14	9 624	6 912
Participations dans les entreprises associées	15	51 820	48 367
Impôts différés	8.3	11 080	12 098
Total actif non courant		195 608	190 647
Actif courant			
Stocks et en-cours	16	20 906	23 210
Avances et acomptes versés sur commandes		10 341	9 529
Clients et comptes rattachés	17	208 816	169 268
Produits à recevoir sur affaires en cours	17	116 386	138 863
Autres créances	17	62 037	46 696
Trésorerie	19	215 784	183 576
Charges constatées d'avance	17	5 448	6 291
Total actif courant		639 718	577 432
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS		835 326	768 079

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres du Groupe			
Capital		6 056	6 056
Primes		7 237	7 237
Réserves		155 844	143 382
Résultat net		20 156	20 601
Capitaux propres du Groupe	20	189 293	177 277
Participations ne donnant pas de contrôle (Réserves)		84	265
Participations ne donnant pas de contrôle (Résultat)		(263)	258
Participations ne donnant pas de contrôle		(179)	523
Passif non courant			
Emprunts et dettes/établissements de crédit	21	4 938	40 159
Dérivés non courants	21	1 644	1 479
Sous-total passif non courant		6 583	41 638
Provisions pour engagements retraite et avantages assimilés	23	18 835	18 172
Autres provisions non courantes	22	38 859	26 496
Impôts différés passif	8.3	654	911
Passif non courant		64 931	87 216
Passif courant			
Avances et acomptes reçus sur commandes		30 120	36 464
Fournisseurs	19	164 105	148 884
Dettes fiscales et sociales (hors impôt exigible)		97 403	84 036
Passifs d'impôts exigibles		4 674	10 251
Passif financier courant	21.3	14 624	13 850
Provisions courantes	22	26 554	32 023
Autres dettes		8 428	6 396
Produits constatés d'avance		235 373	171 158
Passif courant		581 281	503 063
Total des capitaux propres et passifs consolidés		835 326	768 079

— COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2012

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES CONSOLIDÉS 2012

CNIM

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Chiffre d'affaires	5	722 052	664 954
Production stockée		(119)	(1 419)
Subventions d'exploitation		18 599	12 335
Autres produits courants		7 561	5 697
Achats et variation de stocks		(398 050)	(362 591)
Autres achats externes		(103 488)	(96 441)
Impôts, taxes et assimilés		(6 942)	(7 824)
Salaires et traitements		(121 363)	(114 944)
Charges sociales		(50 906)	(48 938)
Participation		(1 118)	(319)
Sous-total charges de personnel		(173 387)	(164 201)
Dotation aux amortissements		(12 408)	(11 410)
Variation des provisions		(6 733)	1 177
Autres charges courantes		(16 783)	(16 378)
Sous-total résultat opérationnel courant		30 303	23 899
Autres produits (charges) non courants		(4 356)	617
Résultat opérationnel	5	25 947	24 515
Produits financiers			
Sur valeurs mobilières		357	320
Sur prêts et créances		1 145	1 776
Autres produits financiers		2	0
Sous-total produits financiers		1 504	2 096
Coût de la dette		(1 434)	(3 980)
Sous total coûts financiers		(1 434)	(3 980)
Produits/coûts financiers	7.1	70	(1 883)
Gains de change		3 558	2 354
Pertes de change		(4 928)	(3 351)
Autres produits (charges) financiers		17	136
Sous-total autres produits/charges financiers	7.2	(1 353)	(861)
Résultat financier total		(1 283)	(2 744)
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	15	6 942	11 526
Résultat avant impôt		31 606	33 297
Charge d'impôt sur le résultat	8	(11 713)	(6 466)
Résultat net des activités poursuivies		19 893	26 831
Résultat net des activités abandonnées	9		(5 971)
Résultat net de la période		19 893	20 860
Dont résultat des participations ne donnant pas de contrôle		(263)	258
Dont résultat attribuable aux propriétaires		20 156	20 601
Résultat net par action	10	6,8	7,0
Résultat net dilué par action	10	6,8	7,0
Résultat net des activités poursuivies	10	6,8	9,0
Résultat net des activités abandonnées	10	0,0	(2,0)

— ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES CONSOLIDÉS 2012

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat de l'exercice	19 893	20 860
Autres éléments du résultat global (brut d'impôt)		
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	(129)	1 338
Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	(59)	5
Partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie ⁽¹⁾	2 746	(407)
Impôt sur les éléments du résultat global		
– Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	12	
– De la partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	57	325
Résultat global total	22 520	22 121
Dont résultat attribuable aux participations ne donnant pas de contrôle	(258)	258
Dont résultat attribuable aux propriétaires	22 778	21 863

(1) La variation des couvertures est notamment due à l'évolution du cours de la livre sterling.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES CONSOLIDÉS 2012

CNIM

(en milliers d'euros)	Capitaux propres du Groupe									
	Capital	Prime	Réserve de réévaluation AFS	Réserve couverture	Autres réserves	Écart de conversion	Résultat consolidé	Total	Participations ne donnant pas de contrôle	Total
Au 01.01.2011	6 056	7 237	(5)	(1 004)	135 993	(162)	14 618	162 733	810	163 543
Affectation du résultat 2010					14 618		(14 618)	0		0
Distribution					(7 381)			(7 381)	(183)	(7 564)
Résultat 2011							20 601	20 601	258	20 860
Autres éléments du résultat global			5	(82)		1 338		1 261		1 261
Sous-total résultat global 2011	0	0	5	(82)	0	1 338	20 601	21 862	258	22 120
Variation du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle ⁽¹⁾									(361)	(361)
Annulation opérations sur actions propres					62			62		62
Au 31.12.2011	6 056	7 237	0	(1 086)	143 292	1 176	20 601	177 277	523	177 800
Au 01.01.2012	6 056	7 237	0	(1 086)	143 292	1 176	20 601	177 277	523	177 800
Augmentation de capital										0
Affectation du résultat 2011					20 601		(20 601)	0		0
Distribution					(10 011)			(10 011)		(10 011)
Résultat 2012							20 156	20 156	(263)	19 893
Autres éléments du résultat global			(47)	2 803		(134)		2 622	5	2 627
Sous-total résultat global 2012	0	0	(47)	2 803	0	(134)	20 156	22 778	(258)	22 520
Variation du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle ⁽¹⁾						(399)		(399)		(399)
Annulation opérations sur actions propres					(237)			(237)		(237)
Autres ⁽²⁾					(115)			(115)	(445)	(560)
Au 31.12.2012	6 056	7 237	(47)	1 717	153 131	1 043	20 156	189 293	(179)	189 114

(1) Acquisition des minoritaires de CNIM Saoudi à hauteur de 4 %.

(2) Put sur les minoritaires de Verbalys.

— TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES CONSOLIDÉS 2012

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net total des activités poursuivies	19 893	26 831
Résultat net total des activités abandonnées		(5 971)
Résultat net total	19 893	20 860
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(6 942)	(11 526)
Élimination des amortissements et provisions	22 017	17 849
Élimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)		(3)
Élimination des plus ou moins values de cession	(621)	(2 949)
Élimination des produits de dividendes	(17)	(136)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	34 330	24 095
Élimination de la charge d'impôt	11 713	6 468
Élimination du coût de l'endettement financier net	(130)	1 784
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	45 913	32 347
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité		
Stocks	2 354	(830)
Avances et acomptes versés	(855)	616
Variation des clients et autres créances	(31 242)	23 842
Avances et acomptes reçus	(6 350)	(16 892)
Variation des fournisseurs et autres dettes	92 766	18 943
Total	56 673	25 680
Impôts payés	(11 688)	(6 132)
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)	90 899	51 896
Acquisition d'intérêts donnant le contrôle/cession d'intérêts conduisant à la perte de contrôle	(951)	13 264
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(15 321)	(10 655)
Acquisition d'actifs financiers	(613)	(1 867)
Variation des avances et prêts consentis	(1 500)	(3 916)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	749	4 181
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	3 323	3 153
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)	(14 313)	4 162
Dividendes versés par la société mère	(10 011)	(7 381)
Dividendes versés aux minoritaires	(0)	(183)
Augmentation (réduction) de capital	9	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(231)	69
Émissions d'emprunts	2 020	8 943
Remboursements d'emprunts	(31 208)	(60 787)
Intérêts financiers versés	196	(1 788)
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	(39 225)	(61 128)
Incidence de la variation des taux de change (D)	350	(189)
Variation de trésorerie A + B + C + D	37 711	(5 260)
Équivalent de trésorerie	128 093	92 431
Trésorerie	87 662	91 145
Concours bancaires courants	(5 556)	(11 087)
Trésorerie des activités poursuivies	210 199	172 488
Variation de trésorerie	37 711	(5 260)

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.	Bases de préparation des états financiers consolidés, principes et méthodes comptables	42
1.1	Normes applicables	42
1.2	Principes comptables et méthodes d'évaluation	43
2.	Principales estimations	50
3.	Périmètre de consolidation	50
3.1	Variations de périmètre	50
3.2	Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2012	50
3.3	Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2012	51
4.	Événements importants de la période	51
5.	Informations sectorielles	52
6.	Recherche et développement	52
7.	Résultat financier	52
7.1	Produits/coûts financiers	52
7.2	Autres produits et charges financiers	53
8.	Impôts	53
8.1	Ventilation impôt exigible/différé	53
8.2	Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge théorique	53
8.3	Ventilation de l'impôt différé	54
9.	Résultat des activités abandonnées	55
10.	Résultat par action	55
11.	Immobilisations incorporelles	56
12.	Goodwill	56
12.1	Évolution de la valeur comptable	56
12.2	Ventilation par UGT	57
12.3	Test de perte de valeur	57
13.	Immobilisations corporelles	58
14.	Immobilisations financières	58

15.	Participations dans les entreprises associées	59
15.1	Évolution	59
15.2	Chiffre d'affaires – Résultat	60
15.3	Bilan – Endettement	60
16.	Stocks	61
17.	Clients et autres débiteurs	61
18.	Contrats de construction	62
19.	Instruments financiers	62
20.	Capitaux propres	63
21.	Emprunts et dettes financières	64
21.1	Ventilation par nature, échéance, devise	64
21.2	Passif financier non courant	65
21.3	Passif financier courant	65
22.	Provisions	66
23.	Engagements de retraite et assimilés	67
23.1	Engagements de retraite	67
23.2	Engagements médailles du travail	69
23.3	Droits individuels de Formation	69
24.	Contrats de location	70
25.	Engagements hors bilan	71
26.	Passifs éventuels	71
27.	Parties liées	72
28.	Risques de marché	72
29.	Risques de liquidité	72
30.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	73
31.	Événements postérieurs à la date de clôture	73

— ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Cette annexe fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2012

1 – Bases de préparation des états financiers consolidés, principes et méthodes comptables

1.1 – Normes applicables

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtées aux 31 décembre 2012 et 2011.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 de CNIM sont établis conformément au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2012.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation (SIC et IFRIC) applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2012.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2012 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

1.1.1 – Nouveaux textes IFRS d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, à l'exception de l'adoption de l'amendement à la norme IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir. Ce texte applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011 et adopté par l'Union européenne, vise à améliorer l'information financière liée aux transferts d'actifs financiers. Cet amendement ne modifie pas les modalités actuelles de comptabilisation des opérations de titrisation mais précise les informations devant être publiées.

En l'absence de cessions de créances commerciales au cours de l'exercice 2012, l'adoption de ce nouvel amendement n'a pas eu d'impact sur les états financiers présentés.

1.1.2 – Nouveaux textes IFRS pouvant être appliqués par anticipation en 2012

Les nouveaux textes IFRS déjà adoptés par l'Union européenne (UE) et pouvant être appliqués par anticipation en 2012 sont les suivants :

– **Amendement à IAS 1** “Présentation des états financiers” : présentation des autres éléments du résultat global, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012.

– **Amendement à IAS 12** “Impôts différés” : recouvrement des actifs sous-jacents, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 selon l'IASB et le 1^{er} janvier 2013 selon le règlement UE n° 1255/2012 du 11 décembre 2012, paru au journal officiel du 29 décembre 2012.

– **Amendement à IAS 19** “Avantages du personnel”, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

– **Amendement à IAS 28** “Participations dans des entreprises associées”, applicable selon l'IASB à compter du 1^{er} janvier 2013 et au plus tard selon l'UE aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

– **Amendements à IAS 32** “Instruments financiers, présentation” et IFRS 7 “Instruments financiers, informations à fournir” : compensation des actifs financiers et des passifs financiers, applicables respectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et du 1^{er} janvier 2013.

– **IFRS 10** “États financiers consolidés”, applicable selon l'IASB à compter du 1^{er} janvier 2013 et au plus tard selon l'UE aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

– **IFRS 11** “Partenariats”, applicable selon l'IASB à compter du 1^{er} janvier 2013 et au plus tard selon l'UE aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

– **IFRS 12** “Informations à fournir sur les participations dans les autres entités”, applicable selon l'IASB à compter du 1^{er} janvier 2013 et au plus tard selon l'UE aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

– **IFRS 13** “Évaluation de la juste valeur”, applicable selon l'IASB à compter du 1^{er} janvier 2013 et au plus tard selon l'UE aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Aucun des textes mentionnés ci-dessus n'a été appliqué par anticipation en 2012.

Amendement à IAS 12 “Impôts sur le résultat” : recouvrement des actifs sous-jacents

Cet amendement propose une démarche pratique à appliquer lors de l'estimation des impôts différés actifs et passifs sur les immeubles de placement évalués selon le modèle de la juste valeur, conformément à la norme IAS 40, Immeubles de placement. Le Groupe n'ayant pas d'immeuble de placement évalué selon IAS 40, l'amendement n'est pas applicable aux états financiers consolidés.

Amendement à IAS 1 “Présentation des états financiers” : présentation des autres éléments du résultat global

Cet amendement impose de distinguer, au sein des autres éléments du résultat global, les éléments qui y sont imputés à titre définitif (1^{re} catégorie) de ceux devant donner lieu à un recyclage ultérieur en résultat (2^{nde} catégorie). Les éléments constitutifs de l'état du résultat global au 31 décembre 2012 seront affectés en totalité à la 2^{nde} catégorie. En revanche, les gains et pertes actuariels générés au titre des avantages postérieurs à l'emploi, obligatoirement comptabilisés par capitaux propres à partir du 1^{er} janvier 2013, seront affectés en totalité à la première catégorie.

Amendement à IAS 19

L'amendement à IAS 19 "Avantages du personnel", apporte notamment les changements suivants :

- Il supprime l'option permettant un étalement des écarts actuariels selon la méthode du "corridor", actuellement appliquée par le Groupe. La nouvelle norme rend obligatoire la comptabilisation de la totalité des gains et pertes actuariels en produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres.
- Il élimine l'étalement du coût des services passés non acquis : ces coûts seront comptabilisés immédiatement en résultat.
- Il modifie les modalités d'évaluation de l'hypothèse de rentabilité à long terme pour les actifs du régime, qui sera basée sur le taux utilisé pour actualiser les engagements. La méthode actuellement appliquée par le Groupe est basée sur le taux de rendement attendu des actifs.

L'application anticipée à l'exercice 2012 des changements induits par IAS 19 amendée aurait entraîné une diminution des capitaux propres de 2,1 millions d'euros au 1^{er} janvier 2012. La transition anticipée d'IFRS 10/11/12 (date d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013) n'aurait pas d'impact sur les états financiers.

L'analyse des impacts potentiels des autres textes IFRS est actuellement en cours. Le Groupe ne s'attend pas à ce que les états financiers en soient significativement modifiés.

1.1.3 – Nouveaux textes IFRS non encore adoptés par l'Union européenne

Les principaux nouveaux textes IFRS susceptibles de concerner le Groupe et non encore adoptés par l'Union européenne sont les suivants :

- Amendement à IAS 1 "Présentation des états financiers" : information comparative.
- Amendement à IAS 16 "Immobilisations corporelles" : classement des pièces détachées, pièces de rechange et matériel d'entretien.
- IAS 32 "Instruments financiers, présentation" : taxes sur les distributions liées aux porteurs d'instruments de capitaux propres et coûts de transaction.
- IFRS 9 "Instruments financiers" : classement et évaluation
- Amendements à IFRS 10/11/12 "Dispositions transitoires"
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2010 – 2012

L'analyse des impacts potentiels induits par l'application de ces nouveaux textes est en cours.

1.2 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.2.1 – Règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'accord particulier ou de droits accordés à une autre partie et affectant de manière significative le pouvoir de décision du Groupe sur les politiques financières et opérationnelles de l'entité.

Les sociétés contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le contrôle conjoint implique l'existence d'un accord requérant le consentement unanime des partenaires sur les décisions stratégiques.

Les sociétés dans lesquelles CNIM, sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint, exerce une influence notable, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

L'entrée (la sortie) d'une entité dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise (perte) de contrôle.

À partir du 1^{er} janvier 2010 et conformément à IAS 27R, les acquisitions complémentaires d'intérêts réalisées après le regroupement d'entreprises et ne conférant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres. Il en est de même des cessions d'intérêts sans perte de contrôle. Avant l'application de ce texte et en l'absence de précision du référentiel IFRS, le Groupe comptabilisait la différence entre le coût d'acquisition (pour les acquisitions) ou la contrepartie reçue (en cas de cession) et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis/cédés, en goodwill (en cas d'acquisition) ou en résultat (en cas de cession).

Dates de clôture

Toutes les sociétés consolidées le sont sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre.

1.2.2 – Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3, d'application obligatoire et prospective aux exercices ouverts depuis le 1^{er} juillet 2009.

À la date d'acquisition, correspondant à la date à laquelle le contrôle de l'entreprise acquise est obtenu :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition (montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur) ;
- le coût du regroupement correspond à la juste valeur des contreparties transférées par l'acquéreur, augmenté, en cas d'acquisition partielle, du montant des participations ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise évalué soit

sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise (option disponible au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises) et de la juste valeur de participations antérieurement détenues.

- Les frais directement attribuables à l'acquisition (frais de transaction) sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus et les services reçus;
 - les ajustements de prix éventuels sont valorisés à leur juste valeur même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressource soit nécessaire à l'extinction de l'obligation (et sont réévalués ultérieurement en contrepartie du compte de résultat).
- Le goodwill est déterminé comme la différence entre le coût du regroupement d'une part et le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur d'autre part.
- En cas d'acquisition par étapes, la quote-part détenue antérieurement à la prise de contrôle dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur, à la date de prise de contrôle, et le produit ou la perte correspondante est enregistrée en résultat.

Les goodwill peuvent faire l'objet d'un ajustement rétrospectif dans un délai d'un an consécutif à la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis. Au-delà de ce délai, tout changement ultérieur de juste valeur est comptabilisé directement en résultat.

Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010

Ceux-ci étaient comptabilisés de façon identique à IFRS 3R à l'exception des points suivants :

- les frais d'acquisition directs faisaient partie du coût d'acquisition;
- les clauses d'ajustements de prix faisaient également partie du coût du regroupement si le paiement était probable et évaluable de manière fiable et les modifications du montant venaient en correction du coût affectaient par conséquent le montant du goodwill;
- les intérêts minoritaires ("participations ne donnant pas le contrôle" sous IFRS 3 R) ne pouvaient être comptabilisés que sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis;
- en cas d'acquisition par étapes, le principe du coût appliqué, ie le coût d'acquisition total correspondait à la somme des coûts de chaque tranche acquise, et la réévaluation de la quote-part d'actif net antérieurement détenue était comptabilisée en capitaux propres.

1.2.3 – Méthodes de conversion des comptes exprimés en devises étrangères

Les états financiers du Groupe sont établis en euro, qui est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la société mère.

Les comptes des filiales dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ("cours de change de clôture");
- les comptes de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des cours de change moyens de l'exercice;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de change de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change de clôture de l'exercice en cours sont comptabilisés en écarts de conversion dans les capitaux propres consolidés.

1.2.4 – Conversion des transactions libellées en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

Des modalités de comptabilisation spécifiques s'appliquent en cas d'opérations de couvertures (y compris couvertures naturelles) éligibles à une comptabilité de couverture, dont les principes sont décrits en paragraphe 1.2.17.

1.2.5 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût amorti correspondant au coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Conformément à la norme IAS 17, les biens financés par un contrat de location qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont considérés comme des biens acquis par emprunt ("contrats de location-financement"). Dès le début de la période de location, ces biens sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles en contrepartie d'un passif classé en dettes financières. L'actif est comptabilisé pour un montant correspondant au plus bas de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge financière et le remboursement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, sur le mode linéaire, sous déduction d'une valeur résiduelle de 10 % s'agissant des actifs constitutifs de la catégorie "bâtiments génie civil".

Dans le cadre de contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

	Durée
Bâtiments Génie civil	30 ans
Aménagements d'installations	10 ans
Voiries	20 ans
Matériel et outillage	10 ans
Éléments roulants (portique, pont, grue)	5 à 8 ans
Petit matériel	8 ans
Outillage	5 ans
Appareils de contrôle	8 ans
Matériel de transport (véhicules automobiles)	4 ans
Petit matériel de manutention	5 ans
Mobilier et matériel de bureau	entre 5 et 10 ans
Matériel de sécurité	4 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans

1.2.6 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur juste valeur, leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Le montant comptabilisé à l'origine est ensuite diminué des cumuls des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques et les frais de recherche et de développement.

Frais de Recherche et de Développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement :

- non dissociables des contrats ne sont pas immobilisés ;
- dans le cas contraire, sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux six critères d'activation prévus par IAS 38 paragraphe 21, dont celui relatif à la rentabilité future de chaque projet concerné.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leurs durées d'utilité respectives.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

	Durée
Concessions, brevets et licences	De 5 à 10 ans
Logiciels informatiques	De 3 à 5 ans
Frais de développement	5 ans

S'agissant des concessions, brevets et licences, les durées d'utilité retenues correspondent à la période la plus courte entre celle évaluée à partir de facteurs économiques et celle évaluée à partir des facteurs juridiques.

1.2.7 – Tests de perte de valeur des goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an et dès lors qu'apparaissent des indices de perte de valeur. Pour ce test, les goodwill sont alloués aux Unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants.

La définition des UGT constitue un jugement de la direction reposant sur la réunion, au niveau du plus petit ensemble d'actifs possible, de critères d'homogénéité en terme de réalisation et de niveau de pouvoir opérationnel.

L'affectation des UGT par secteur est la suivante :

- le secteur Environnement comporte une seule UGT: "Environnement";
- le secteur Innovation & Systèmes comporte deux UGT: "CNIM Systèmes Industriels" et "Bertin";
- le secteur Énergie comporte deux UGT: "CNIM Babcock Services" et "Babcock Wanson".

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill est affecté à sa valeur nette comptable. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe estime en premier lieu la valeur d'utilité de chaque UGT selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou le cas échéant sa juste valeur. Selon cette méthode :

– les flux de trésorerie d'exploitation attendus correspondent à des flux prévisionnels sur l'année en cours et les deux années suivantes, et à la projection de flux normatifs la quatrième et la cinquième année; ils sont calculés après prise en compte d'un impôt normatif sur le résultat d'exploitation;

– le taux d'actualisation appliqué reflète le coût moyen pondéré du capital par UGT, prenant en compte un taux sans risque, une prime de risque "marché", et une prime liée à la taille du Groupe et à la faible liquidité de ses titres.

Ce taux d'actualisation est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt, ce qui conduit à un résultat identique à celui qui serait obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie d'exploitation avant impôt;

– la valeur recouvrable est l'addition de la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exploitation et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme, en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur recouvrable ainsi obtenue est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, cette dernière est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement enregistrée au compte de résultat, en premier lieu en contrepartie d'une réduction de la valeur du goodwill, puis sur les autres actifs en proportion de leurs valeurs comptables respectives.

Toute dépréciation de goodwill comptabilisée est définitive.

1.2.8 – Actifs financiers non courants

Les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs et passifs financiers sont définis par IAS 39 "Instruments financiers: comptabilisation et évaluation", par IAS 32 "Instruments financiers: présentation" et par IFRS 7 "Instruments financiers, informations à fournir".

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers à la juste valeur par résultat et les prêts et créances. Les instruments dérivés actifs sont classés dans la catégorie actifs financiers à la juste valeur par résultat, les dépôts de garantie afférents aux instruments dérivés sont enregistrés au coût amorti et relève de la catégorie prêts et créances.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont principalement constitués par des titres de participations non consolidées. Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsqu'un test de dépréciation conduit à reconnaître une baisse significative ou prolongée de la valeur de l'actif financier, auquel cas cette perte de valeur irréversible est constatée par résultat, sa reprise n'intervenant qu'au moment de la cession de l'actif concerné.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'entreprise ou la valeur des capitaux propres détenus est inférieure à la valeur nette comptable.

Prêts et créances

Ils comprennent les créances rattachées à des participations non consolidées.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.

À chaque date de clôture, ces actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une dépréciation est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable estimée du prêt ou de la créance est inférieure à sa valeur comptable.

1.2.9 – Stocks et encours de production

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Les en-cours de production sont valorisés en tenant compte de la totalité des éléments constitutifs de leur prix de revient à l'exception des frais d'administration générale, commerciaux et financiers.

Le coût de revient des encours de production et stocks de produits finis est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant les effets potentiels d'une sous-activité.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé diminué des coûts à encourir jusqu'à la réalisation de la vente.

1.2.10 – Contrats de construction

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement.

Le chiffre d'affaires à terminaison d'un contrat comprend le prix de vente initial majoré des avenants, réclamations et autres modifications dans la mesure où ils sont contractuellement acquis.

En cours de réalisation du contrat, le chiffre d'affaires et la marge sont reconnus à l'avancement des coûts du contrat.

La marge n'est reconnue que lorsque les estimations des coûts et chiffre d'affaires à terminaison sont fiables.

Le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Dès qu'elle est identifiée, toute perte probable à terminaison est provisionnée pour sa totalité, sous déduction, le cas échéant, de la perte déjà comptabilisée, en passifs non courants.

À l'achèvement des contrats, seules restent au bilan les dépenses qui restent à encourir jusqu'à la livraison définitive de l'actif construit. Elles font l'objet d'une provision inscrite en passifs courants.

Conformément à IAS 11, les contrats de construction sont présentés comme suit au bilan :

- les paiements partiels reçus du client avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés sont comptabilisés en "Avances et acomptes reçus sur commandes";
- pour chaque contrat de construction, le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement (minoré, le cas échéant, des provisions pour pertes à terminaison), diminué des facturations intermédiaires émises est porté :
 - à l'actif du bilan, en "Produits à recevoir sur affaires en cours" si le solde de ces éléments est positif;
 - au passif du bilan, en "produits constatés d'avance", si le solde de ces éléments est négatif.

1.2.11 – Subventions publiques

Le Groupe bénéficie d'aides au financement de ses efforts de recherche et développement, principalement sous forme de crédits d'impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est comptabilisé en subvention d'exploitation. La reconnaissance en produit du crédit d'impôt recherche reçu sur la période peut être partiellement différée sur les périodes ultérieures dans le cas de dépenses de développement immobilisées éligibles au crédit d'impôt recherche.

1.2.12 – Autres créances courantes et autres dettes courantes

Les créances et dettes (hors actifs et passifs financiers) sont évaluées à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif. La juste valeur correspond à la valeur nominale.

En conformité avec la norme IAS 39 – 58 et 59, à chaque clôture il convient d'apprécier s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Si une indication de dépréciation existe, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été subies), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Une dépréciation est alors enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable estimée du prêt ou de la créance est inférieure à sa valeur comptable.

1.2.13 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie :

- les disponibilités bancaires (comptes bancaires, fonds de caisse...);
- les placements de maturité inférieure à trois mois lors de l'acquisition détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et qui sont soumis à un risque de variation de valeur négligeable, comprenant notamment les fonds classés en monétaires euros par l'AMF et ayant un rendement proche de l'Eonia capitalisé.

1.2.14 – Provisions

Une provision est constituée dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable;
- il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les provisions comprennent principalement :

- les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de la meilleure estimation du risque de sortie de ressource encouru;
- les provisions pour garanties données aux clients évaluées sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature;
- les provisions pour pertes à terminaison;
- les provisions pour charges restant à engager sur affaires liquidées;
- les provisions au titre des régimes à prestations définies.

Les provisions pour charges sur affaires en cours d'exécution sont classées en passif courant. Les autres provisions figurent au passif non courant.

1.2.15 – Impôts courants et différés

La ligne "Impôts sur les résultats" comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés résultent pour chaque entité :

- des différences temporelles déductibles ou imposables entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs;
- des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables éventuellement activés.

Les différences temporelles déductibles, déficits fiscaux et crédits d'impôt reportables ne donnent lieu à comptabilisation d'impôts différés actifs que dans la mesure où il est plus

probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Pour apprécier cette probabilité, il est tenu compte des éléments suivants :

- historique des résultats fiscaux ;
- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges ponctuelles ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluses dans les pertes passées.

Pour le calcul des impôts différés et en application de la méthode du report variable, le taux d'impôt retenu est celui applicable lors de la date réalisation connue ou estimée de la différence temporelle concernée compte tenu de la catégorie fiscale de cette dernière.

Les actifs et passifs d'impôt différés font l'objet d'une compensation lorsque ces éléments concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, c'est-à-dire au niveau du groupe d'intégration ou de l'entité lorsque celle-ci n'est pas rattachée à un groupe d'intégration fiscale.

Le Groupe considère que la Contribution sur la valeur ajoutée des Entreprises (CVAE) répond à la définition donnée par IAS 12 d'un impôt sur les résultats. En conséquence, la charge de CVAE est présentée sur la ligne "Impôts sur les résultats" depuis le 1^{er} janvier 2010, y compris l'incidence des impôts différés actifs et passifs y afférents.

1.2.16 – Avantages du personnel

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe sont celles édictées par la norme IAS 19.

Les engagements en matière d'avantages au personnel sont calculés selon la méthode dite prospective avec projection des droits en fin de carrière. Les montants relatifs aux plans dont les engagements sont supérieurs aux actifs de couverture sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

La valorisation du montant de ces engagements, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang de la zone concernée.

Parmi les options offertes par IAS 19 concernant la comptabilisation des écarts actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2004, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode dite du "corridor" : les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime.

La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité attendue des salariés concernés.

À compter du 1^{er} janvier 2013, le groupe appliquera l'amendement d'IAS 19 qui supprime l'option permettant un étalement des écarts actuariels selon la méthode du "corridor" (cf. note 1.1.2).

Les effets des dispositions légales de report de l'âge de départ à la retraite sont traités en écarts actuariels.

1.2.17 – Instruments dérivés et traitement de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour :

- couvrir des risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions futures hautement probables par le biais de contrats de change à terme ;
- couvrir ses dettes financières à taux d'intérêt variable en taux d'intérêt fixe par le biais de contrats d'échange de taux, dès lors que l'exposition de la société au risque de variation de taux est considérée significative.

Dans les deux cas, il s'agit de couvertures de flux futurs permettant de se prémunir contre les variations de flux de trésorerie qui pourraient affecter le résultat.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures en contrepartie du résultat.

Dès lors que les instruments financiers dérivés contractés sont éligibles à la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en capitaux propres recyclables pour la partie efficace, la partie inefficace étant comptabilisée en résultat financier. Les montants stockés en capitaux propres sont recyclés en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat.

Pour un contrat, une couverture économique contre le risque de change peut dans certains cas être obtenue par compensation des flux d'encaissements et de décaissements libellés dans une même devise étrangère (couverture dite naturelle). Dans ce cas, la trésorerie et les autres actifs monétaires nets dédiés au contrat, libellés dans une devise étrangère donnée et utilisés à des fins de financement de dépenses futures libellés dans cette même devise peuvent être qualifiés de couvertures de flux de trésorerie en devises. Ainsi, les écarts de conversion résultant de la revalorisation de ces actifs monétaires des cours de transaction au cours de change en vigueur à la clôture sont comptabilisés en capitaux propres recyclables et repris en résultat lorsque les transactions couvertes affectent le résultat.

1.2.18 – Actions propres

Les acquisitions d'actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Les résultats de cession d'actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

1.2.19 – Résultat par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des actions potentielles dilutives.

1.2.20 – Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, les secteurs opérationnels sont les suivants :

Environnement

Ce secteur inclut les lignes de produits et services suivantes :

- construction de centres de traitement de déchets ménagers et de biomasse avec valorisation énergétique ;
- installation d'équipements de traitement de fumées ;
- exploitation et travaux de rénovation de centres de traitement de déchets.

Énergie

Ce secteur inclut les lignes de produits et services suivantes :

- maintenance et réhabilitation de chaudières industrielles, d'usines de traitement de déchets ménagers, installation et réhabilitation de chaufferies, mises aux normes, au travers de CNIM Babcock Services (CBS) ;
- production de chaudières industrielles, systèmes de traitement de l'air et du traitement de l'eau et services associés, au travers des filiales du pôle Babcock Wanson ;
- conception et réalisation de centrales solaires thermodynamiques.

Innovation et Systèmes

Ce secteur inclut les lignes de produits et services suivantes :

- prestations d'études technologiques et mises à disposition sur projets clients de compétences techniques (ingénieurs de haut niveau) ;
- prestations de services dédiées à la recherche pharmaceutique ainsi que de développement et distribution de produits de biotechnologie ;
- prestations de services en mécanique et électronique embarquée ;

– systèmes avancés : systèmes complexes, équipements et technologies avancées pour la Défense, l'Industrie spatiale et la recherche scientifique ;

– transport : conception, fabrication, installation et entretien d'escaliers mécaniques lourds et conventionnels.

Chacun de ces secteurs est engagé dans la réalisation et la fourniture de produits et de service présentant des synergies techniques industrielles et commerciales, et est composé de l'agrégation des UGT définies au paragraphe 1.2.7.

Le principal décideur opérationnel analyse une information établie par secteur opérationnel qui sert de base à son analyse de la performance du Groupe. Celui-ci est le Président du Directoire dont les trois autres membres sont chacun Directeur Général d'un des secteurs opérationnels présentés.

1.2.21 – Passifs éventuels

Une obligation constitue un passif éventuel si le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, ou s'il est improbable que celle-ci donne lieu à une sortie de ressource. Les passifs éventuels constituent des engagements du Groupe et ne sont pas comptabilisés au bilan, sauf s'ils sont identifiés dans le cadre des acquisitions. Dans ce dernier cas, ils font partie des éléments identifiables reconnus.

1.2.22 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états financiers. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente.

Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs lignes d'activité ou région géographique principale et distincte et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat.

1.2.23 – Concessions de services publics

L'interprétation IFRIC 12, relative aux concessions de services publics, porte sur les accords de concessions de services publics dans lesquels :

- le concédant contrôle ou réglemente les services à fournir par le concessionnaire, détermine à qui ils doivent être fournis et à quel tarif;
- le concédant dispose d'un contrôle sur l'infrastructure concédée, lorsque l'accord arrive à son terme.

En échange de la réalisation de l'infrastructure, le concessionnaire reçoit :

- soit un actif financier lorsqu'il a un droit inconditionnel à recevoir des montants de trésorerie;
- soit un actif incorporel représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service concédé, sans garantie du montant total à recevoir.

L'application d'IFRIC 12 au niveau du groupe concerne les sociétés de projet anglaises HWS, DWS, WWS qui ont réalisé des usines d'incinération d'ordures ménagères et sont rémunérées par les organismes publics (Conseils municipaux) via un prix de traitement à la tonne et un tonnage minimum contractuel.

Dans la mesure où les contrats présentent des caractéristiques mixtes, la part relevant du tonnage minimum contractuel est reconnu comme un actif financier, et la part relevant des quantités traitées au-delà de ce tonnage minimum comme un actif incorporel.

- Dans le cas de retraitement en actif financier, une part du chiffre d'affaires est retraitée en remboursement de créance.
- Dans le cas de retraitement en actif incorporel, il est tenu compte d'un amortissement linéaire de cet actif sur la période de concession.

2 – Principales estimations

Le Groupe CNIM peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables significatives concernent les opérations liées aux contrats long-terme (marges à terminaison), l'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers, l'estimation de la valeur recouvrable des goodwill et

l'évaluation des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables.

En matière d'estimation sur les contrats long terme, chaque contrat fait l'objet d'une fiche prévisionnelle de résultat à terminaison et le résultat à l'avancement est calculé en fonction de ce résultat à terminaison.

En matière de litige, le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, les provisions nécessaires.

Quant aux goodwill, ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique selon la méthodologie décrite au paragraphe 1.2.7 et en présence d'indicateurs de perte de valeur.

3 – Périmètre de consolidation

3.1 – Variations de périmètre

Au cours de l'exercice, le Groupe a acquis une participation complémentaire dans la société CNIM Saoudi à hauteur de 4 % et cédé des titres de la société CCUAT, ce qui ramène son pourcentage de détention à 48,88 %.

3.2 – Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2012

Société	Siège social	% de contrôle
SECTEUR ENVIRONNEMENT		
CNIM AZERBAÏDJAN	Azerbaïdjan	100 %
CNIM CZ SRO (ex- CNIM BABCOCK CENTRAL EUROPE)	République tchèque	100 %
CNIM ECS	Grande-Bretagne	100 %
CNIM ENGINEERS	Émirats Arabes Unis	100 %
CNIM INSERTION (ex-STOMA)	France	70 %
CNIM NETHERLANDS BV	Pays-Bas	100 %
CNIM NETHERLANDS INDUSTRIE	Pays-Bas	100 %
CNIM OUEST ARMOR	France	100 %
CNIM CENTRE FRANCE ⁽²⁾	France	100 %
CNIM RUS	Russie	100 %
CNIM SAOUDI	Arabie Saoudite	98 %
CNIM THIVERVAL GRIGNON	France	100 %
EKOMZ	Russie	70 %
LAB	France	100 %
LAB GmbH	Allemagne	100 %
M.E.S. ENVIRONMENTAL	Grande-Bretagne	100 %
CNIM COLETTE	Grande-Bretagne	100 %
CNIM UK (ex-MES)	Grande-Bretagne	100 %

Société	Siège social	% de contrôle
SECTEUR INNOVATION & SYSTÈMES		
BERTIN CORP	États-Unis	100 %
BERTIN PHARMA (ex-Spi-Bio)	France	100 %
BERTIN TECHNOLOGIE	France	100 %
CNIM CANADA	Canada	100 %
CNIM ESC UK Ltd	Grande-Bretagne	100 %
CNIM KFT	Hongrie	100 %
CNIM HONG KONG	Hong Kong	99,99 %
CNIM SINGAPORE	Singapour	100 %
CNIM TRANSPORT EQUIPEMENT	Chine	100 %
CNIM TRANSPORT HOLDING	France	100 %
CNIM TRANSPORT FRANCE	France	100 %
CURTIS DOOR PROPERTIES	Canada	100 %
VERBALYS	France	83,70 %
VECSYS	France	86,16 %
VECSYS DATAPROD	France	83,70 %
SECTEUR ÉNERGIE		
BABCOCK INTERNATIONAL	Belgique	100 %
BABCOCK SERVICES	Maroc	100 %
BABCOCK WANSON	France	100 %
BABCOCK WANSON CALDEIRAS	Portugal	100 %
BABCOCK WANSON ESPANA	Espagne	100 %
BABCOCK WANSON ITALIANA	Italie	100 %
BABCOCK WANSON HOLDING (ex- B.E.)	France	100 %
BABCOCK WANSON MAROC	Maroc	98,10 %
BABCOCK WANSON TUNISIE ⁽²⁾	Tunisie	100 %
BABCOCK WANSON UK	Grande-Bretagne	100 %
BABCOCK WANSON USA	États-Unis	100 %
CB SERVICES	Algérie	100 %
CNIM BABCOCK POLSKA	Pologne	100 %
AUTRES		
CNIM INDUSTRIE	France	100 %
9215-7775 QUEBEC	Canada	100 %
SCI 35, rue de Bassano	France	100 %

3.3 – Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2012

Société	Siège social	% de contrôle
SECTEUR ENVIRONNEMENT		
CCUAT ⁽¹⁾	France	48,88 %
CNIM LAGAN – CARDIFF ^{(1) (2)}	Grande-Bretagne	50 %
CNIM LAGAN – SUFFOLK ^{(1) (2)}	Grande-Bretagne	50 %
CNIM STAFFORDSHIRE ^{(1) (2)}	Grande-Bretagne	50 %
CNIM OXFORDSHIRE ^{(1) (2)}	Grande-Bretagne	50 %
CNIM LINCOLNSHIRE ^{(1) (2)}	Grande-Bretagne	50 %
CSBC ⁽¹⁾	Jersey	50 %
DUDLEY WASTE SERVICES Ltd ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	33,33 %
HANFORD WASTE SERVICES HOLDING Ltd ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	34,75 %
HANFORD WASTE SERVICES ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	34,75 %
MES SELCHP ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	50 %
SELCHP ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	24,38 %
WOLVERHAMPTON WASTE SERVICES Ltd ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	33,33 %
CNIM DEVELOPMENT ⁽¹⁾	Luxembourg	50 %
SECTEUR INNOVATION & SYSTÈMES		
ALPHA MEGA ⁽¹⁾	France	50 %
TECHNOPLUS INDUSTRIE ⁽³⁾	France	34,79 %

(1) Contrôle conjoint.

(2) Création au cours de l'exercice 2012. Il s'agit de joint ventures constituées pour réaliser des contrats d'usines de valorisation des déchets, en partenariat avec un génie civiliste, rétrocédant à chaque partenaire sa part du contrat.

(3) Influence notable.

4 – Événements importants de la période

Néant

5 – Informations sectorielles

Les informations sectorielles IFRS, revues par le principal décideur opérationnel, sont présentées ci-dessous.

(en milliers d'euros)	Environnement		Innovation & Systèmes		Énergie		Total	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Chiffre d'affaires	422 870	374 249	181 372	174 635	117 810	116 070	722 052	664 954
Résultat opérationnel	32 013	28 607	(3 254)	(6 879)	(2 812)	2 787	25 947	24 515
Résultat des sociétés mises en équivalence	6 852	11 392	90	134			6 942	11 526
Immobilisations incorporelles	2 010	1 351	7 952	8 034	1 401	1 390	11 363	10 775
Goodwill	31 171	31 171	11 439	11 439	2 962	2 962	45 572	45 572
Immobilisations corporelles	4 096	5 712	39 327	38 184	22 725	23 027	66 148	66 923
Immobilisations financières	7 100	4 215	1 132	1 560	1 392	1 137	9 624	6 912

(en milliers d'euros)	31.12.2012			Total
	France	Royaume-Uni	Reste du monde	
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	294 408	209 614	218 030	722 052
Immobilisations incorporelles	9 849	13	1 501	11 363
Immobilisations corporelles	42 316	3 045	20 787	66 148
Immobilisations financières	8 691	513	420	9 624

(1) La répartition géographique du chiffre d'affaires est effectuée en fonction du lieu de réalisation des contrats.

6 – Recherche et développement

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Frais de Recherche et Développement inscrits en charges	5 274	5 388

7 – Résultat financier

7.1 – Produits/coûts financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Produits financiers sur équivalents de trésorerie	357	320
Autres intérêts et produits assimilés	1 145	1 777
Autres produits financiers	2	0
Total produits financiers	1 504	2 096
Intérêts et charges financières	(1 373)	(3 957)
Autres	(60)	(23)
Total coût de la dette	(1 434)	(3 980)
Total coût financier net	70	(1 883)

7.2 – Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Gains de change	3 558	2 354
Pertes de change	(4 928)	(3 351)
Solde	(1 370)	(997)
Produits financiers de participation	17	136
Total autres produits et charges financiers	(1 353)	(861)

Le résultat de change est principalement impacté par l'évolution du cours de l'euro contre le manat azéri, ainsi que par le coût des couvertures du risque de change sur les offres en cours.

8 – Impôts

8.1 – Ventilation impôt exigible/différé

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Impôts exigibles	(10 029)	(9 069)
Impôts différés	(1 684)	2 601
	(11 713)	(6 468)
Impôts sur les activités poursuivies	(11 713)	(6 466)
Impôts sur les activités abandonnées	(2)	
Total	(11 713)	(6 468)

8.2 – Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge théorique

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat avant impôts	31 606	27 328
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(6 942)	(11 526)
Crédit d'impôt recherche	(13 724)	(6 973)
CVAE	(2 855)	(2 649)
Résultat imposable	8 085	6 180
Impôt théorique	(2 784)	(2 128)
<i>(Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante)</i>	<i>34,43 %</i>	<i>34,43 %</i>
Impact des différences de taux d'imposition	(32)	1 055
Impact des résultats négatifs pour les sociétés non intégrées fiscalement ⁽¹⁾	(3 816)	(2 278)
Impact des résultats négatifs de sociétés intégrées fiscalement non utilisables dans le cadre de l'intégration	(902)	
Impact des imputations de déficits reportables, non activés antérieurement		187
Impact des sorties de périmètre ⁽²⁾		(781)
Autres impacts		
CVAE	(2 855)	(2 649)
Impôt différé sur CVAE		72
Impôt sur la quote-part de frais et charges sur dividendes reçus	(163)	
Contribution exceptionnelle	(260)	
Différences définitives	(901)	54
Impôt réel	(11 713)	(6 468)

(1) Dont les déficits n'ont pas été activés.

(2) Sortie de la société Energonut en 2011.

8.3 – Ventilation de l'impôt différé

(en milliers d'euros)				
Impôts différés actifs	31.12.2012			31.12.2011
	- 1 an	+ 1 an	Total	Total
Décalage provisoire fiscal/social	12 894	0	12 894	8 086
Provisions réglementées	0	(2 102)	(2 102)	(1 811)
Éliminations intragroupe	(4 510)	0	(4 510)	(744)
Provisions retraites	497	4 525	5 022	5 437
Activation du déficit reportable	0	0	0	2 000
Autres	112	(1 021)	(909)	(1 559)
CVAE	685	0	685	689
Total	9 678	1 402	11 080	12 098

Le poste "Autres" inclut notamment les impôts différés actifs liés aux contrats de location – financement et aux retraitements d'homogénéité.

Pertes fiscales reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable. Le montant des économies potentielles d'impôt liées à des déficits non activés représente 8,8 millions d'euros.

(en milliers d'euros)				
Impôts différés passifs	31.12.2012			31.12.2011
	- 1 an	+ 1 an	Total	Total
Décalage provisoire fiscal/social	33	0	33	120
Décalage avancement – achèvement	353	0	353	279
Amortissement des réévaluations d'actifs	0	268	268	510
Autres	0	0	0	2
Total	386	268	654	911

Les actifs et passifs d'impôts sont compensés par société.

9 – Résultat des activités abandonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2011
Chiffre d'affaires	9 506
Autres produits	890
Dépenses courantes	(16 156)
Autres produits et charges non courants	(112)
Résultat opérationnel	(5 872)
Résultat financier	(97)
Résultat avant impôt	(5 969)
Charge d'impôt	(2)
Résultat net	(5 971)

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.12.2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(1 429)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ⁽¹⁾	2 601
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement ⁽²⁾	(1 077)
Incidence de la variation de taux des changes	(96)
Trésorerie nette	(1)

(1) Dont cession du fonds de commerce de CNIM Canada et de l'immobilier de CNIM Hong Kong.

(2) Dont paiement des dividendes par CNIM Hong Kong à CTH pour 971 K€.

10 – Résultat par action

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société		
Activités poursuivies	20 156	26 572
Activités abandonnées		(5 971)
Sous-total	20 156	20 601
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ⁽¹⁾	2 948 047	2 951 104
Résultat par action		
Activités poursuivies	6,8	9,0
Activités abandonnées	0,0	(2,0)
Total	6,8	7,0

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	20 156	20 601
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ⁽¹⁾	2 948 047	2 951 104
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	2 948 047	2 951 104
Résultat dilué par action	6,8	7,0

(1) nombre d'actions hors actions auto détenues (cf. paragraphe 20).

Il n'existe pas d'instruments de capitaux propres dilutifs.

11 – Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Frais de Développement	Concessions brevets et licences	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	31.12.2012	31.12.2011
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	8 765	23 674	9 325	1 319	43 083	36 830
Reclassement en activité poursuivie					0	3 401
Acquisitions et augmentations	2 474	733	565	465	4 236	2 673
Cessions et diminutions		(8 333)	(57)		(8 390)	(900)
Transfert de postes ⁽¹⁾	1 290	789	24	(1 319)	784	885
Écarts de conversion		(16)			(16)	194
Valeurs brutes au 31 décembre	12 528	16 847	9 857	465	39 698	43 083
Amortissements au 1^{er} janvier	4 002	20 725	7 582	0	32 308	28 685
Reclassement en activité poursuivie	0	0	0	0	0	1 583
Dotations	3 300	567	553	0	4 420	2 595
Reprises	0	(8 330)	(57)	0	(8 387)	(585)
Transfert de postes	0	0	0	0	0	(63)
Écarts de conversion	0	(7)	(0)	0	(7)	94
Amortissements au 31 décembre	7 302	12 955	8 078	0	28 335	32 309
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	4 763	2 949	1 744	1 319	10 775	8 145
Valeur comptable nette au 31 décembre	5 226	3 892	1 780	465	11 363	10 775
Dont pertes de valeur	0	0	0	0	0	0
Dont reprise des pertes de valeur	0	0	0	0	0	0

(1) Transfert des immobilisations corporelles en cours à immobilisations incorporelles.

12 – Goodwill

12.1 – Évolution de la valeur comptable

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Au 1 ^{er} janvier (valeur nette)	45 572	46 151
Augmentation	0	0
Autres	0	(579)
À la clôture (valeur nette)	45 572	45 572

12.2 – Ventilation par UGT

Au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
UGT Environnement	31 171	0	31 171
Secteur Environnement	31 171	0	31 171
UGT Bertin	11 439	0	11 439
UGT CNIM Systèmes Industriels (CSI)	0	0	0
Secteur Innovation & Systèmes	11 439	0	11 439
UGT Babcock Wanson	3 962	1 000	2 962
UGT CNIM Babcock Services (CBS)	0	0	0
Secteur Énergie	3 962	1 000	2 962
Total	46 572	1 000	45 572

12.3 – Test de perte de valeur

Les méthodes d'établissement des tests de perte de valeur et de détermination des hypothèses sont décrites en note 1.2.7.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité de chacune des UGT sont les suivantes :

- coût moyen pondéré du capital de 10 % ;
- taux de croissance à l'infini de 2 %.

Pour les trois secteurs :

- les valeurs recouvrables sont significativement supérieures à leur valeur comptable ;
- aucune dépréciation de goodwill ne serait à constater dans le cas d'un calcul de valeur d'utilité réalisé en utilisant soit :
 - un taux d'actualisation augmenté de 100 bp ;
 - un taux de croissance à l'infini de 0 ;
 - un résultat prévisionnel normatif en année 5 baissé de 15 %.

Sensibilité des valeurs d'entreprise aux hypothèses clé pour les UGT disposant de goodwill :

Le tableau ci-dessous donne la variation de l'excédent de valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable, pour chaque variation de l'hypothèse clé :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance	
	– 50 bp	+ 50 bp	– 50 bp	+ 50 bp
UGT Environnement	+ 5,9 %	– 5,2 %	– 3,7 %	+ 4,1 %
UGT Bertin	+ 28 %	– 24,7 %	– 22 %	+ 19,6 %
UGT Babcock Wanson	+ 40,4 %	– 35,5 %	– 25,50 %	+ 28,9 %

13 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	31.12.2012	31.12.2011
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	14 472	61 035	74 882	26 883	3 983	181 255	168 027
Reclassement en activité poursuivie	0	0	0	0	0	0	10 911
Acquisitions et augmentations	190	1 629	4 199	2 580	2 486	11 085	7 824
Cessions et diminutions	0	(300)	(1 237)	(2 520)	(155)	(4 211)	(5 505)
Transfert de postes ⁽¹⁾	0	678	1 507	61	(3 030)	(784)	(885)
Écarts de conversion	7	10	13	(0)	(0)	29	884
Valeurs brutes au 31 décembre	14 670	63 052	79 363	27 004	3 284	187 373	181 256
Amortissements au 1^{er} janvier	562	43 673	48 933	21 164	0	114 332	104 435
Reclassement en activité poursuivie	0	0	0	0	0	0	4 070
Dotations	3	1 702	6 310	2 169	0	10 184	8 356
Reprises	0	(300)	(590)	(2 430)	0	(3 319)	(2 913)
Transfert de postes	0	48	852	(900)	0	0	63
Écarts de conversion	0	4	22	2	0	28	321
Amortissements au 31 décembre	564	45 128	55 528	20 005	0	121 225	114 332
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	13 910	17 362	25 949	5 719	3 983	66 923	63 592
Valeur comptable nette au 31 décembre	14 105	17 924	23 836	6 999	3 284	66 148	66 923
Dont pertes de valeur	0	0	0	0	0	0	0
Reprises des pertes de valeur	0	0	0	0	0	0	0

(1) Transfert des immobilisations corporelles en cours à immobilisations incorporelles.

14 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Actifs financiers		
Valeurs brutes	38 671	35 960
Dépréciations	29 047	29 049
Valeur comptable nette	9 624	6 912

Détail des immobilisations financières nettes, au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	31.12.2012		31.12.2011
	Valeur nette	% direct ou indirect	Valeur nette
Actifs financiers disponibles à la vente			
SMA	63	3	63
CROSSJECT (BERTIN)	1		1
VECSYS RESEARCH	804		804
SOTRALI	1		1
FOSTER WHEELER FAKOP	697		637
KOGBAN	3 267	11	3 200
COGENERATION BIOMASSE D'ESTRÉES-MONS ⁽¹⁾	3 000	7	
Autres	9		10
Sous-total titres disponibles à la vente	7 841		4 714
Prêts	34		31
Autres immobilisations financières	1 748		2 166
Total	9 624		6 912

(1) L'augmentation des autres actifs financiers est principalement expliquée par la souscription au capital de la société Cogeneration Biomasse d'Estrées-Mons pour le montant de 613 K€, soit une participation de 7 %, et une avance effectuée à cette même société pour le montant de 2 387 K€.

15 – Participations dans les entreprises associées

15.1 – Évolution

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Au 1^{er} janvier	48 367	49 123
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	6 942	11 526
Différence de conversion	406	699
Distribution	(3 306)	(3 017)
Autres ⁽²⁾	(588)	(9 966)
Au 31 décembre	51 820	48 367

(2) Au 31 décembre 2011, cette variation concerne principalement la cession des parts d'Energonut. Au 31 décembre 2012, cette variation concerne le remboursement du prêt participatif de CNIM Development chez CNIM Netherlands.

15.2 – Chiffre d'affaires – Résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2012					31.12.2011				
	Valeurs des participations dans les entreprises associées	Chiffre d'affaires 100 %	Résultat net 100 %	% d'intérêt	Résultat net quote-part	Valeurs des participations dans les entreprises associées	Chiffre d'affaires 100 %	Résultat net 100 %	% d'intérêt	Résultat net quote-part ⁽³⁾
ALPHA MEGA	200	0	0	50,00 %	0	200	0	(0)	50,00 %	(0)
CNIM DEVELOPMENT ⁽¹⁾	30 896	0	3 353	50,00 %	1 676	31 078	0	2 842	50,00 %	1 421
CCUAT	1 610	20 248	2 762	48,88 %	1 350	651	18 037	791	49,88 %	394
CSBC	(16)	153	(9)	50,00 %	(5)	(11)	5 665	(15)	50,00 %	(8)
DWS	2 835	12 709	1 718	33,33 %	573	2 214	10 526	(171)	33,33 %	(57)
HWS HOLDING-HWS	6 546	21 579	4 281	34,75 %	1 488	4 952	17 381	1 505	34,75 %	523
MESSELCHP	606	0	(4)	50,00 %	(2)	585	0	(21)	50,00 %	(10)
SELCHP	1 428	44 201	5 331	24,38 %	1 299	1 592	40 209	5 495	24,38 %	1 340
TECHNOPLUS INDUSTRIE	5 166	16 055	258	34,79 %	90	5 076	18 110	384	34,79 %	134
WWS	2 552	13 674	1 433	33,33 %	478	2 030	10 864	(81)	33,33 %	(27)
Autres ⁽²⁾	(4)	386 707	(10)	50,00 %	(5)					
Total	51 820				6 942	48 367				3 710

(1) Incluant les créances rattachées aux participations dans les entreprises DWS, HWS, WWS.

(2) Création au cours de l'exercice 2012 : CNIM Lagan Cardiff, CNIM Lagan Suffolk, CNIM Staffordshire, CNIM Oxfordshire, CNIM Lincolnshire (cf. paragraphe 3.3).

(3) Hors quote-part de résultat de la société Energonut (7 816 K€) dont les parts ont été cédées en décembre 2011.

15.3 – Bilan – Endettement

(en milliers d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Valeurs des participations dans les entreprises associées	Total bilan 100 %	Dettes financières 100 %	Valeurs des participations dans les entreprises associées	Total bilan 100 %	Dettes financières 100 %
ALPHA MEGA	200	400	0	200	400	0
CNIM DEVELOPMENT ⁽¹⁾	30 896	67 442	41 477	31 078	67 729	39 942
CCUAT	1 610	13 044	3	651	10 489	30
CSBC	(16)	6 356	25	(11)	6 958	24
DWS	2 835	19 121	17 159	2 214	20 900	20 066
HWS Holding-HWS	6 546	57 455	43 677	4 952	55 938	44 876
MESSELCHP	606	4 366	0	585	4 007	0
SELCHP	1 428	79 370	47 740	1 592	92 294	50 843
TECHNOPLUS INDUSTRIE	5 166	27 538	0	5 076	28 809	0
WWS	2 552	20 499	18 796	2 030	23 684	22 618
Autres ⁽²⁾	(4)	76 012	0	0	0	0
Total	51 820			48 367		

(1) Incluant les créances rattachées aux participations dans les entreprises DWS, HWS, WWS.

(2) Création au cours de l'exercice 2012 : CNIM Lagan Cardiff, CNIM Lagan Suffolk, CNIM Staffordshire, CNIM Oxfordshire, CNIM Lincolnshire (cf. paragraphe 3.3).

16 – Stocks

(en milliers d'euros)	Matières premières	Marchandises	Produits finis	En-cours de production	Total
Valeurs brutes au 31.12.2011	20 641	238	5 773	3 192	29 843
Dépréciations au 31.12.2011	5 742	27	259	606	6 633
Valeur comptable nette au 31.12.2011	14 899	211	5 513	2 587	23 210
Valeurs brutes au 31.12.2012	21 066	199	5 315	3 534	30 114
Dépréciations au 31.12.2012	8 475	0	266	466	9 207
Valeur comptable nette au 31.12.2012	12 590	199	5 049	3 068	20 906

17 – Clients et autres débiteurs

Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Créances clients non échues	164 937	121 043
Créances clients échues :		
à – d'un mois	15 777	15 096
de 1 à 3 mois	12 022	8 866
de 3 à 6 mois	3 285	5 938
de 6 à 12 mois	6 587	4 821
de + d'1 an	15 756	25 895
Créances clients brutes	218 364	181 659
Dépréciation	(9 548)	(12 390)
Créances clients nettes	208 816	169 268
Produits à recevoir sur affaires en cours	116 386	138 863
Total 1	325 202	308 131

Les créances échues depuis plus de six mois et non provisionnées correspondent principalement à des soldes de contrat dont le paiement est lié à la réalisation de travaux supplémentaires pris en compte dans les provisions pour charges sur affaires.

Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Personnel et comptes rattachés	632	664
État et autres collectivités publiques	58 574	42 215
Débiteurs divers	21 909	22 909
Dérivés	30	129
Dépréciation autres créances ⁽¹⁾	(19 108)	(19 221)
Total 2	62 037	46 696
Charges constatées d'avance	5 448	6 291
Total des créances	392 687	361 117

(1) Dont provision pour dépréciation du compte courant des sociétés Curtis Doors Properties, Curtis Canada et Curtis US pour 16 674 K€, sociétés en liquidation.

Toutes les créances courantes sont à moins d'un an.

18 – Contrats de construction

Au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Contrats de constructions	Autres	Total
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	572 874	149 178	722 052
Avances et acomptes reçus sur commandes ⁽²⁾	26 318	3 802	30 120
Retenues de garantie ⁽³⁾	24 171		24 171
Produits à recevoir ⁽⁴⁾	82 027	34 811	116 838
Produits constatés d'avance ⁽⁴⁾	211 125	24 248	235 373
Provisions pour pertes à terminaison	12 608		12 608

Au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Contrats de constructions	Autres	Total
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	501 636	163 318	664 954
Avances et acomptes reçus sur commandes ⁽²⁾	30 328	6 136	36 464
Retenues de garantie ⁽³⁾	19 979		19 979
Produits à recevoir ⁽⁴⁾	138 862	1	138 863
Produits constatés d'avance ⁽⁴⁾	150 233	20 925	171 158
Provisions pour pertes à terminaison	5 521		5 521

Contrats de constructions

(1) Chiffre d'affaires dégagé à l'avancement dans la période, pour les contrats non réceptionnés.

(2) Acomptes clients.

(3) Facturations intermédiaires, payables sous réserve de réalisation de conditions contractuelles.

(4) Chiffre d'affaires cumulé dégagé à l'avancement sur les affaires non livrées, moins les facturations intermédiaires: montant actif lorsqu'il est positif, passif lorsqu'il est négatif, uniquement sur les contrats de construction.

19 – Instruments financiers

Actifs financiers

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Titres disponibles à la vente	14	7 841	4 714
Prêts et créances au coût amorti			
Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, prêts)	14	1 782	2 196
Clients et comptes rattachés	17	208 816	169 268
Produits à recevoir sur affaires en cours	17	116 386	138 863
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
Trésorerie		87 691	91 145
Équivalents de trésorerie		128 093	92 431
Dérivés (ventes à terme)		30	129
Total actifs financiers		550 639	498 747

Équivalents de trésorerie

Le contenu de ce poste est défini en note 1.2.13. La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte et en prenant un risque de contrepartie minimal.

La société mère CNIM centralise la trésorerie en euros par un système de cash pooling, pour les sociétés françaises du groupe, de façon à optimiser la gestion des placements et des découverts.

La meilleure estimation de la juste valeur des actifs financiers correspond à la valeur comptable.

Passifs financiers

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Emprunts et dettes financières	21	4 938	40 159
Dérivés non courants (ventes à terme)	21	1 644	1 479
Fournisseurs		164 105	148 884
Autres passifs financiers courants	21	14 624	13 850
Total passifs financiers		185 311	204 372

En dehors des dérivés comptabilisés à leur juste valeur, les passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti. Les autres passifs financiers courants correspondent à la trésorerie créditrice et aux comptes courants hors Groupe.

20 – Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social est de 6 056 220 euros divisé en 3 028 110 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de modifications au cours de l'exercice.

Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

Droit de vote

Les actions nominatives sont assorties d'un droit de vote double après deux années d'ancienneté.

La dernière publication au BALO au 28 février 2013 était de 5 211 611 droits de vote théoriques.

Franchissement de seuil

Les statuts prévoient une déclaration de franchissement de seuil pour chaque tranche de 2,5 % en capital et en droit de vote.

Autocontrôle

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 23 mai 2013, la société a reconduit un contrat d'animation de cours auprès d'Exane. L'autocontrôle a évolué comme suit en 2012 :

	CNIM	BWH	Exane	Total
Nombre d'actions au 01.01.2012	45 000	20 087	11 919	77 006
Nombre d'actions achetées en 2012	9 000		12 025	21 025
Cours moyen des achats	60,18		63,67	62,18
Nombre d'actions vendues en 2012			16 655	16 655
Cours moyen des ventes			64,00	64,00
Nombre d'actions auto-détenues au 31.12.2012	54 000	20 087	7 289	81 376
Nombre moyen pondéré d'actions auto détenues				80 063

Dividendes proposés

Le dividende qui sera proposé lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2013 est de 3,40 euros par action.

Le dividende payé en 2012 a été de 3,40 euros par action.

21 – Emprunts et dettes financières

21.1 – Ventilation par nature, échéance, devise

(en milliers d'euros)	31.12.2012		
	- 1 an	+ 1 an	Total
Emprunt et dettes/Établissements de crédit	1 196	3 191	4 387
Autres dettes financières		551	551
Dérivés instruments financiers	480	1 164	1 644
Passif financier non courant	1 676	4 906	6 582
Concours bancaires courants	5 556		5 556
Autres emprunts et dettes financières	9 068		9 068
Passif financier courant	14 624	0	14 624
Total	16 300	4 906	21 206

Emprunts et dettes financières en devises

(en milliers d'euros)	31.12.2012	Euros	Devises	31.12.2011
Moins d'un an	16 300	7 030	9 270	20 699
De 1 à 5 ans	4 906	3 826	1 080	34 789
Plus de 5 ans	0			0
Total	21 206	10 856	10 350	55 488

Détail des montants en devises

	Devises		Contre-valeur en milliers d'euros
	Dollars de Singapour	SGD	6 074
	Dirhams marocains	MAD	1 964
	Yuans	CNY	2 312
	Total		10 350

21.2 – Passif financier non courant

(en milliers d'euros)							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Montant des lignes	Montant initial du crédit	Date de début	Durée	Devise	Taux	Montant au 31.12.2012
CNIM							
Crédit moyen terme 2010 (multidevises)	120 000		12-2010		Euros		0
Autre crédit moyen terme		3 200	10-2011	5 ans	Euros	Taux fixe	2 453
Bertin Technologie		2 500	03-2011	5 ans	Euros	Variable sur Euribor	1 625
Bertin Pharma		215	09-2010	5 ans	Euros	Taux fixe	152
Retraitement taux d'intérêt effectif.							(867)
Retraitement des crédits-baux							1 024
Emprunts auprès des établissements de crédits							4 387
Dérivés instruments financiers							1 644
Autres dettes financières							551
Passif financier non courant							6 582

Le crédit moyen terme 2010 est soumis à deux covenants liés aux comptes consolidés qui sont respectés à la clôture de l'exercice : endettement net sur fonds propres inférieur à 0,80 et endettement net sur EBITDA inférieur à 2.

21.3 – Passif financier courant

(en milliers d'euros)	
Emprunts auprès des établissements de crédit < 1 an	7 053
Dépôts et cautionnements	20
Avances remboursables	1 946
Concours bancaires courants	5 556
Autres	49
Passif financier courant	14 624

22 – Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions au 31.12.2011	Dotations aux provisions	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Écart de conversion	Changement de méthodes ou variation de périmètre	Provisions au 31.12.2012
Provisions pour médailles du travail	422	16	0	0	0		438
Provisions pour litiges	6 669	10 809	(1 888)	(1 812)	(0)		13 779
Provisions pour perte à terminaison	5 521	10 160	(2 948)	(121)	(4)		12 608
Autres provisions pour risques	11 007	3 846	(4 352)	(1 088)	6	(124)	9 295
Autres provisions pour charges	2 878	57	(383)	0	64	124	2 741
Total provisions non courantes	26 496	24 889	(9 570)	(3 021)	65	0	38 859
Provisions pour garantie	7 778	3 917	(3 223)	(1 804)	8		6 676
Charges sur affaires liquidées	24 245	8 989	(9 418)	(3 983)	45		19 878
Total provisions courantes	32 023	12 906	(12 640)	(5 788)	53	0	26 554
Total provisions	58 519	37 795	(22 210)	(8 808)	118	0	65 413

Provisions pour perte à terminaison

Lorsqu'un contrat long terme à une perte prévisionnelle à terminaison, la perte à l'avancement est prise dans le résultat de l'exercice et la perte au-delà de l'avancement est provisionnée en "Provisions pour perte à terminaison".

Autres provisions pour risques

Les "Autres provisions pour risques" incluent essentiellement les provisions pour pénalités et claims clients.

Provisions pour garantie

Les provisions pour garantie sont constituées soit par des moyens statistiques (compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature), soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

Provisions pour charges sur affaires livrées

Lorsqu'un contrat est livré et réceptionné par le client, les dépenses afférentes restant à encourir sont comptabilisées en provision pour charges sur affaires livrées.

Les provisions pour charges sur affaires livrées ont une durée de vie très courte et sont consommées en quasi-totalité dans l'exercice suivant.

23 – Engagements de retraite et assimilés

(en milliers d'euros)	Provisions au 31.12.2011	Dotations aux provisions	Reprises de provisions utilisées	Écart de conversion	Provisions au 31.12.2012
Provisions pour engagements de retraites					
Régimes sans contrat de gestion d'actifs	11 902	1 733	(1 608)		12 027
Régimes avec contrat de gestion d'actifs	6 270	933	(449)	54	6 808
Total	18 172	2 666	(2 057)	54	18 835

23.1 – Engagements de retraite

Description des régimes de retraites en vigueur dans le Groupe

Les régimes en vigueur sont les suivants :

En France

- Un régime d'indemnités de départ à la retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction du nombre d'années de service et du salaire au moment de départ à la retraite.
- Un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, pour les dirigeants en position cadre hors classe. Les cotisations sont enregistrées en charge au compte de résultat au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement et aucune provision constituée.
- Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies pour le personnel partant à la retraite en position cadre hors classe et après 60 ans. L'engagement est provisionné.

En Italie

- Un régime d'indemnité de départ prévoyant le versement d'un capital calculé en fonction du salaire et de l'ancienneté. À la suite des modifications de législation en 2007, ce régime a été transformé en régimes à cotisations définies. La provision qui demeure dans les comptes est relative aux droits générés avant la modification du régime.

Au Royaume-Uni

- Les salariés bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies.

	31.12.2012		31.12.2011	
	Régimes sans contrat de gestion d'actifs	Régimes avec contrat de gestion d'actifs	Régimes sans contrat de gestion d'actifs	Régimes avec contrat de gestion d'actifs
Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :				
Valeur de l'engagement	16 222	20 944	13 226	18 646
Juste valeur des actifs	0	(11 805)	0	(10 717)
Coût des services passés non reconnus	0	0	0	0
Écarts actuariels non reconnus ⁽¹⁾	(4 195)	(2 331)	(1 324)	(1 660)
Dont activité abandonnée	0	0	0	0
Passif comptabilisé en fin de période en activité poursuivie	12 027	6 808	11 902	6 270
Les variations des obligations au titre des régimes de prestations définies au cours de l'exercice sont détaillées ci-après :				
Valeur de l'engagement au début de l'exercice	13 226	18 646	12 667	16 749
Variation de périmètre	0	0	189	0
Écart de conversion	0	343	0	442
Droits de l'année	1 105	599	1 060	482
Actualisation	577	876	553	818
Liquidation de régime	0	0	(128)	(979)
Modification de plan	0	0	0	0
Cotisations salariés	0	59	0	60
Prestations versées	(1 749)	(602)	(1 555)	(597)
Pertes et gains actuariels	3 062	1 022	440	1 671
Valeur de l'engagement à la fin de l'exercice	16 222	20 944	13 226	18 646
Le tableau ci-joint indique les variations des actifs du régime au cours de l'exercice				
Valeur des actifs au début de l'exercice	0	10 717	0	10 351
Écart de conversion	0	246	0	316
Rendements attendus des actifs de couverture	0	600	0	653
Cotisations employeurs	0	438	0	1 393
Cotisations salariés	0	59	0	60
Liquidation de régime-prestations versées	0	(602)	0	(1 651)
Pertes et gains actuariels	0	347	0	(404)
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	0	11 805	0	10 717
Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants :				
Droits de l'année	1 053	599	1 060	557
Actualisation	629	876	553	818
Rendement des actifs	0	(600)	0	(653)
Amortissement des pertes et gains actuariels	50	58	43	768
Amortissement du coût des services passés	0	0	0	0
Effet liquidation	0	0	0	0
Charge de l'exercice	1 733	933	1 657	1 490
Dont activité abandonnée				
Dont activité poursuivie	1 733	933	1 657	1 490

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer le montant des provisions, au titre des régimes de retraite du Groupe sont les suivantes :

	31.12.2012		31.12.2011	
	En Fance	Au Royaume-Uni	En Fance	Au Royaume-Uni
Taux d'actualisation	3,0 %	4,1 %	4,8 %	4,7 %
Augmentation future des salaires hors inflation	1,0 %	max 0,5 %	1,0 %	max 0,5 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,4 %	2,0 %	3,1 %

La référence utilisée pour le taux d'actualisation est le taux IBoxx corporate AA.

Ventilation des actifs de régimes

Les principales catégories d'actif et leur taux de rendement attendu sont les suivants :

	Ventilation		Taux attendus
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2011
Actions	68 %	65 %	6 à 6,5 %
Obligations	14 %	14 %	4,70 %
Emprunts d'États	17 %	16 %	2 % à 2,8 %
Autres	2 %	5 %	2 %
Total	100 %	100 %	

L'information sur les taux attendus au 31 décembre 2012 n'est pas communiquée, ces taux n'étant plus utilisés l'an prochain en application d'IAS 19 révisée.

23.2 – Engagements médailles du travail

Les entreprises françaises versent une prime à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Cette prime est fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Le montant de la provision au 31 décembre 2012 s'élève à 438 K€.

Le calcul de la provision pour médaille du travail au 31 décembre 2012 a été effectué selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge du salarié au moment où il bénéficie des primes

versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, de la mortalité (table INSEE TH00-02, TF00-02), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'inflation de 2 % et d'un taux d'actualisation de 3 %.

23.3 – Droits Individuels de Formation

Les droits individuels de formation non pris par les salariés des sociétés françaises du Groupe représentent, au 31 décembre 2012, 154870 heures.

24 – Contrats de location

A – Contrats de location financement

Les immobilisations prises en contrat de crédit-bail ou contrat de location financement s'apparentant à un achat assorti d'un crédit sont capitalisées comme des acquisitions. Les montants concernés par ces retraitements sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Immobilisations brutes	9 092	9 092
Amortissements	(6 509)	(5 980)
Immobilisations nettes	2 583	3 111
Redevances	380	1 001
Frais financiers	(47)	(93)
Dotations aux amortissements	(529)	(587)
Impact net	(196)	321

(en milliers d'euros) 31.12.2012	Loyers de l'exercice	Dettes	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans
Matériel et outillage	191	202	58	144	0
Matériel informatique	190	822	132	690	0
Total	380	1 024	190	834	0

(en milliers d'euros) 31.12.2011	Loyers de l'exercice	Dettes	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations corporelles					0
Constructions	180	1 133	153	981	0
Matériel et outillage	631	974	593	381	0
Matériel informatique	190	134	134	0	0
Total	1 001	2 241	880	1 361	0

B – Contrats de location simple

(en milliers d'euros) 31.12.2012	Loyers de l'exercice	Paiements minimaux futurs	– 1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations corporelles					
Constructions	1 788	4 379	1 393	2 986	0
Matériel et outillage	138	347	138	209	0
Matériel informatique	27	33	17	16	0
Matériel de transport	1 027	1 675	818	857	0
Matériel et mobilier de bureaux	190	402	126	276	0
Total	3 170	6 836	2 492	4 343	0

(en milliers d'euros) 31.12.2011	Loyers de l'exercice	Paiements minimaux futurs	– 1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations corporelles					
Constructions	1 257	5 350	1 698	3 652	0
Matériel et outillage	651	1 203	634	570	0
Matériel informatique	30	49	27	22	0
Matériel de transport	987	2 035	790	1 245	0
Matériel et mobilier de bureaux	242	288	175	112	0
Total	3 167	8 925	3 325	5 600	0

25 – Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements donnés		
Cautions bancaires de marchés	389 692	344 785
Autres avals, cautions et garanties donnés à des établissements financiers	0	560
Engagements reçus		
Cautions reçues des fournisseurs	139 309	98 255

26 – Passifs éventuels

Il n'existe pas de passif éventuel significatif au 31 décembre 2012.

27 – Parties liées

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
1) Ventes de biens et de services		
*Entreprises associées	24 485	23 892
2) Achats de biens et de services		
*Entreprises associées	2 527	2 105
*Autres		
Martin GmbH	23 412	19 236
3) Créances et dettes d'exploitation		
*Créances sur les parties liées		
Entreprises associées	4 370	3 227
*Dettes envers les parties liées		
Entreprises associées	217	658
Martin GmbH	3 257	3 649
4) Prêts consentis		
Entreprises associées	30 806	30 012

(en milliers d'euros)	Organes de Direction			
	2012		2011	
	Directoire	Conseil de Surveillance	Directoire	Conseil de Surveillance
5) Dirigeants				
Engagements financiers	–	–		
Engagements de retraite	–	–		
Avances et crédits alloués	–	–		
Rémunérations allouées	2 111	646	1 754	648

Tous les membres en position cadre hors classe bénéficient à ce titre, après 60 ans, d'un complément retraite à prestations définies.

Les dirigeants n'ont pas de stock-options.

Les transactions avec les parties liées ont été réalisées selon les modalités normales de marché.

28 – Risques de marché

1) Taux

Les emprunts à taux variable qui n'ont pas vocation à être tirés de façon certaine ne sont pas couverts.

L'endettement à taux variable représente un montant non significatif au 31 décembre 2012 (cf. paragraphe 21.2).

2. Risque de change sur les contrats

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie probable en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle.

CNIM recommande à ses entités opérationnelles de réaliser, dans la mesure du possible, leurs transactions dans leurs monnaies fonctionnelles. Lorsque ce n'est pas possible, le risque de change transactionnel peut être couvert par des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères ou des

options de change. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux hautement probables.

Les instruments dérivés sur les contrats de ventes à terme sont comptabilisés au passif pour un montant de 1 644 K€ et à l'actif pour un montant de 30 K€ (cf. note 19).

3) Risque de change sur les actifs

Tous les contrats libellés en devises sont couverts sur le risque de change par des achats/ventes à terme auprès des banques ou par des couvertures de change auprès de la Coface.

29 – Risques de liquidité

Le Groupe suit une politique extrêmement prudente dans la gestion des liquidités. Le risque est quasi-nul dans un horizon à court et moyen terme.

Les aspects généraux de couverture de risques sont exposés dans le rapport du Directoire chapitre I.3: Synthèse des données sociales et préventions des risques.

30 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	Deloitte				Ernst & Young			
	2012		2011		2012		2011	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés:								
– CNIM	210	65 %	215	66 %	210	35 %	215	38 %
– filiales consolidées	83	26 %	108	33 %	316	53 %	338	60 %
Total	293	91 %	323	99 %	526	88 %	553	97 %
Missions accessoires:								
– CNIM	19	6 %	0	0 %	22	4 %	0	0 %
– filiales consolidées	4	1 %	2	1 %	0	0 %	0	0 %
Total	23	7 %	2	1 %	22	4 %	0	0 %
Total Audit	316	99 %	325	100 %	547	91 %	553	97 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	4	1 %	0	0 %	52	9 %	15	3 %
Total autres prestations	4	1 %	0	0 %	52	9 %	15	3 %
Total	321	100 %	325	100 %	600	100 %	568	100 %

31 – Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

I.6 — COMPTES SOCIAUX

Bilan	76
Compte de résultat	78
Tableau des flux de trésorerie	79
Annexe aux comptes sociaux	82

Bilan

au 31 décembre 2012

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES SOCIAUX 2012

CNIM

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2012			31.12.2011
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				0	0
Immobilisations incorporelles	4	41 205	15 322	25 884	28 148
Immobilisations corporelles					
Terrains		3 145	564	2 581	2 574
Constructions		35 542	29 160	6 382	6 023
Installations techniques, matériels et outillages industriels		40 910	26 157	14 753	16 255
Autres		8 895	6 655	2 240	1 654
Immobilisations corporelles en cours		2 185		2 185	1 073
Sous-total immobilisations corporelles	5	90 677	62 536	28 141	27 580
Immobilisations financières					
Participations		151 339	40 251	111 088	110 456
Créances rattachées à des participations		12 715	2 785	9 931	9 270
Autres immobilisations		13 173	6 318	6 855	5 610
Sous-total immobilisations financières	6	177 227	49 352	127 874	125 336
Total actif immobilisé		309 111	127 211	181 899	181 063
Stocks					
Matières premières		7 051	5 794	1 258	1 867
Avances et acomptes versés sur commandes		13 917	12 940	977	5 831
Créances d'exploitation					
Clients et comptes rattachés	7	239 179	2 252	236 927	203 640
Autres créances		123 167	36 830	86 337	61 989
Valeurs mobilières de placement	8	124 635		124 635	87 358
Disponibilités		24 232		24 232	42 187
Charges constatées d'avance	9	19 897		19 897	13 319
Total actif circulant		552 078	57 815	494 262	416 189
Charges à répartir sur plusieurs exercices	9	869		869	1 158
Écarts de conversion actif	9	875		875	1 295
Total général		862 932	185 027	677 904	599 706

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres			
Capital		6 056	6 056
Primes		7 237	7 237
Réserve légale		606	606
Réserves		85 933	75 464
Résultat net		15 770	20 548
Provisions réglementées et subventions	11	7 988	6 216
Capitaux propres	10	123 589	116 127
Provisions pour risques et charges	12	40 663	28 290
Dettes financières			
Emprunts et dettes/établissements de crédit	13	2 815	33 773
Emprunts et dettes financières divers	13	120 751	166 601
Total dettes financières		123 566	200 374
Avances et acomptes reçus sur commandes		25 156	5 836
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs	13	112 131	85 935
Dettes fiscales et sociales	13	72 793	65 000
Total dettes d'exploitation		184 924	150 935
Autres dettes	13	5 844	1 000
Total dettes		339 490	358 145
Produits constatés d'avance	14	171 816	95 860
Écarts de conversion passif	14	2 346	1 283
Total général		677 904	599 706

— Compte de résultat au 31 décembre 2012

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES SOCIAUX 2012

CNIM

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	17	469 943	374 542
Production immobilisée		1 306	1 365
Subventions d'exploitation		37	42
Reprise de provisions		17 089	13 762
Transfert de charges	17	2 359	1 954
Autres produits		1 956	684
Total produits d'exploitation		492 690	392 349
Charges d'exploitation			
Achats et variation de stock		(297 199)	(230 569)
Autres achats externes		(53 045)	(48 878)
Impôts, taxes et assimilés		(5 858)	(5 179)
Charges de personnel			
Salaires et traitements		(56 280)	(54 019)
Charges sociales		(26 819)	(25 831)
Dotations aux amortissements		(6 959)	(6 622)
Dotations aux provisions		(28 070)	(16 855)
Autres charges		(11 952)	(9 528)
Total charges d'exploitation		(486 182)	(397 481)
Résultat d'exploitation		6 508	(5 133)
Quote-part des résultats sur opérations en commun			
Produits financiers			
Produits financiers de participation		16 040	22 929
Sur valeurs mobilières et créances		311	279
Autres intérêts et produits assimilés		1 321	2 267
Reprises sur provisions et transferts de charges		5 663	262
Différences de change		258	4 182
Total produits financiers		23 594	29 919
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions		(13 471)	(6 649)
Intérêts et charges financières		(1 769)	(4 946)
Différences de change		(1 010)	(1 636)
Sur valeurs mobilières			
Total charges financières		(16 250)	(13 231)
Résultat financier	18	7 345	16 687
Résultat courant avant impôts		13 852	11 554
Produits exceptionnels		1 619	18 400
Charges exceptionnelles		(7 425)	(11 384)
Résultat exceptionnel	20	(5 806)	7 016
Participation		(561)	
Impôts exigibles	21	8 284	1 978
Résultat net		15 770	20 548

Tableaux des flux de trésorerie au 31 décembre 2012

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES SOCIAUX 2012

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net	15 770	20 548
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Élimination des amortissements et provisions	27 009	14 396
Élimination des plus ou moins-values de cession	(25)	(13 138)
Capacité d'autofinancement	42 754	21 805
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité		
Stocks et en-cours	610	(477)
Avances et acomptes versés	4 854	2 867
Variation des clients et comptes rattachés	(33 287)	27 760
Autres créances et comptes de régularisation	(22 823)	(17 979)
Avances et acomptes reçus	19 319	649
Variation des dettes d'exploitation	39 072	(10 272)
Variation des autres dettes	81 900	61 335
Total	89 645	63 883
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)	132 398	85 688
Acquisition d'immobilisations	(16 180)	(9 145)
Cession d'immobilisations	2 298	19 036
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)	(13 882)	9 891
Dividendes versés par la société mère	(10 080)	(7 431)
Émissions d'emprunts	926	3 867
Remboursements d'emprunts	(31 265)	(55 669)
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	(40 418)	(59 233)
Variation de trésorerie A + B + C	78 098	36 346
Trésorerie de clôture		
Valeurs mobilières de placement et actions propres	124 635	87 472
Disponibilités	24 232	42 187
Concours bancaires courants	(362)	(626)
Comptes courants filiales	(61 772)	(120 397)
	86 733	8 635
Variation de trésorerie	78 098	36 346

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1.	Appartenance à un périmètre de consolidation	82
2.	Règles et méthodes comptables	82
3.	Événements importants de la période	84
4.	Immobilisations incorporelles	84
5.	Immobilisations corporelles	85
6.	Immobilisations financières	86
7.	État des créances	88
8.	Valeurs mobilières de placement	89
9.	Comptes de régularisation actif	90
10.	Variation des capitaux propres	90
11.	Provisions réglementées	90
12.	Provisions pour risques et charges, dépréciation d'actifs	91
13.	Emprunts et dettes	93
14.	Comptes de régularisation passif	93
15.	Écarts de conversion	93
16.	Charges à payer	94
17.	Chiffre d'affaires – Production stockée	94

18. Résultat financier	95
19. Résultat financier relatif aux entreprises liées (intégrées globalement)	96
20. Résultat exceptionnel	97
21. Impôt	97
21.1 Résultat de l'intégration fiscale	97
21.2 Ventilation de l'impôt	98
21.3 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	98
21.4 Incidences des dispositions fiscales sur le résultat	99
22. Engagements de crédit-bail	99
23. Engagements hors bilan	100
24. Effectifs	101
25. Note concernant les dirigeants	101
26. Risques de marché	101
27. Tableau des filiales et participations	102
28. Résultats financiers des cinq derniers exercices	103
29. Événements postérieurs à la date de clôture	103

— ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1 – Appartenance à un périmètre de consolidation

CNIM S.A. est société mère du Groupe CNIM.

2 – Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au PCG 1999, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

2.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

2.1.1 – Immobilisations incorporelles

	Durée
Concessions, brevets, licences	Entre 5 et 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans

Les durées retenues pour l'amortissement des concessions brevets et licences sont inférieures à leurs durées de protection juridique.

Les fonds de commerce ne concernent que des fonds achetés et ne donnent pas lieu à amortissement. Ils sont enregistrés à leur valeur d'acquisition et dépréciés éventuellement en fonction des cash-flow futurs actualisés.

2.1.2 – Immobilisations corporelles

A – Valorisation

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

En application de l'approche par composants, la société utilise des durées d'amortissements différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

B – Amortissements

Les amortissements inscrits en diminution de l'actif correspondent à la dépréciation calculée selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie indiquée ci-après.

Les taux retenus découlent des durées d'utilisation suivantes :

C – Durées d'amortissement

	Durée	Valeur résiduelle
Bâtiments Génie civil	30 ans	10 % de la valeur brute
Aménagements d'installations	10 ans	
Voiries	20 ans	
Matériel et outillage	10 ans	
Éléments roulants (portique, pont, grue)	De 5 à 8 ans	
Petit matériel	8 ans	
Outillage	5 ans	
Appareils de contrôle	8 ans	
Matériel de transport (véhicules automobiles)	4 ans	
Petit matériel de manutention	5 ans	
Mobilier et matériel de bureau	Entre 5 et 10 ans	
Matériel de sécurité	4 ans	
Matériel informatique	De 2 à 5 ans	

2.2 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Titres de participation

Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'usage. La valeur d'usage s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité résultant des dernières estimations du management, de la quote-part de situation nette détenue et de la valeur de l'actif net réévalué. Lorsque cette valeur est supérieure à la valeur comptable enregistrée au bilan, cette dernière n'est pas modifiée. Dans le cas contraire, une provision pour dépréciation est enregistrée. Lorsque la situation nette est négative et que CNIM S.A. s'est engagé à soutenir cette filiale, une provision à la hauteur de la quote-part de la situation nette négative est comptabilisée en charges exceptionnelles.

Créances rattachées à des participations

Elles sont enregistrées à leur valeur historique et dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et dépréciés en fonction de la situation nette et des perspectives futures.

2.3 – Valorisation des stocks et en-cours

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût moyen pondéré et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur prix de revient est supérieur au dernier cours connu, ou lorsqu'un sous-emploi d'une partie du stock doit être envisagé.

En-cours de production

Les en-cours de production sont valorisés en tenant compte de la totalité des éléments constitutifs de leur prix de revient à l'exception des frais d'administration générale, commerciaux et financiers qui sont soldés en charge au cours de chaque exercice.

2.4 – Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le pourcentage d'avancement réel de l'opération.

Le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Lorsque les prévisions de résultat font apparaître une perte, une provision pour perte à terminaison est inscrite dans le passif non courant du bilan.

À l'achèvement des contrats, seules restent au bilan les dépenses qui restent à encourir. Elles font l'objet d'une provision pour charge inscrite dans le passif courant du bilan.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif sur la ligne "Avances et acomptes reçus sur commandes".

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il correspond au montant dû par le client et est comptabilisé à l'actif sur la ligne "Clients et comptes rattachés". Si ce montant est négatif, il correspond au montant dû au client et est comptabilisé au passif sur la ligne "Produits constatés d'avance".

Dans un souci de présentation homogène avec les comptes consolidés, les acomptes reçus des clients se rapportant à des travaux effectués ont été nettés avec les produits à recevoir à l'actif du bilan.

2.5 – Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font, le cas échéant, en fonction du risque encouru, l'objet d'une provision pour dépréciation.

2.6 – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur cours d'achat. Leur valeur d'usage est déterminée au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au dernier prix de rachat connu pour les SICAV et à la dernière valeur liquidative pour les parts de fonds communs de placement. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés seulement lorsqu'ils sont identifiables (bons du Trésor à taux fixe, certificats de dépôt, comptes à terme).

2.7 – Provisions pour risques et charges

Ces postes comprennent principalement :

2.7.1 – Provisions pour risques

A – Les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de notre estimation du risque encouru.

B – Les provisions pour garanties données aux clients et établies soit sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

C – Les provisions pour pertes à terminaison compte tenu de la méthode de l'avancement figurent au passif du bilan.

2.7.2 – Provisions pour charges

Les provisions pour charges restant à engager sur affaires liquidées.

2.8 – Avances reçues sur commandes en cours

Ce poste concerne exclusivement les acomptes et factures clients encaissés sur les affaires en cours.

2.9 – Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écarts de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées par une couverture font l'objet d'une provision pour risques.

2.10 – Recherche et Développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux critères d'activation prévus par le règlement CRC 0406, dont la rentabilité future de l'activité développée.

Les frais de développement inscrits à l'actif du bilan sont des dépenses liées aux secteurs CSI de CNIM S.A et à l'énergie solaire.

Les dépenses de développement non dissociables des contrats ne sont pas immobilisées.

2.11 – Intégration fiscale

La convention d'Intégration fiscale applique le principe de neutralité qui laisse l'économie d'impôt à la société CNIM, tête de groupe fiscal, sans engagement à la restituer en cas de retour à une situation bénéficiaire de la filiale.

3 – Événements importants de la période

Néant.

4 – Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur au début de l'exercice 2012	Augmentations par acquisitions	Variations par virements de poste à poste ⁽¹⁾	Diminutions par cessions ou mises hors service	Diminution par dépréciation ⁽²⁾	Valeur à la fin de l'exercice 2012
Valeurs brutes						
Frais d'établissement	–					–
Concessions, brevets, licences	3 583			29		3 554
Autres immobilisations incorporelles	7 166	477		57		7 586
Fonds commercial ⁽³⁾	21 043					21 043
Frais de recherche et développement	6 696	589	1 289			8 575
Immobilisations en cours	1 289	448	(1 289)			448
Total valeurs brutes	39 777	1 514	–	86	–	41 205
Amortissements						
Frais d'établissement	–					–
Concessions, brevets, licences	3 128	28		29		3 127
Autres immobilisations incorporelles	5 738	468		57		6 149
Fonds commercial	457					457
Frais de recherche et développement	2 306	1 469			1 813	5 588
Total amortissements	11 629	1 965	–	86	1 813	15 321
Valeurs nettes	28 148	(451)	–	–	(1 813)	25 884

(1) Transfert des immobilisations incorporelles en cours.

(2) Dépréciation d'un programme de R&D relatif au marché des EPR (secteur Innovation & Système).

(3) Détail des fonds de commerce :

– fonds de commerce BABCOCK	5 903
– fonds de commerce SACOM	347
– fonds de commerce AL- fA-LAVAL (BE)	457
– fonds de commerce – Confusion de patrimoine Cittic	76
– fonds de commerce – Mali de fusion BTP/BTA	1 629
– fonds de commerce – Agence Maromme	120
– fonds de commerce – Tup CNIM Environnement	12 500
– fonds de commerce – CNIM Transport – france	10
	<u>21 043</u>

5 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur au début de l'exercice 2012	Augmentations par acquisitions	Variations par virements de poste à poste ⁽¹⁾	Diminutions par cessions ou mises hors service	Diminution par dépréciation ⁽²⁾	Valeur à la fin de l'exercice 2012
Valeurs brutes						
Terrains et aménagements	3 136	9				3 145
Constructions						
Sur sol propre	15 300	6		27		15 280
Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	19 114	1 157	260	268		20 263
Sous-total constructions	34 414	1 164	260	295	0	35 543
Installations techniques, matériel et outillage industriel	39 321	1 843	696	950		40 910
Autres immobilisations corporelles						
Installations générales, agencements et aménagements divers	9			2		7
Matériel de transport et manutention	843	156		59		941
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 819	1 214	56	1 142		7 947
Emballages récupérables et divers						
Sous-total autres immobilisations corporelles	8 671	1 371	56	1 202	0	8 895
Immobilisations en cours	1 073	2 124	(1 012)			2 185
Avances et acomptes	0					0
Total valeurs brutes	86 614	6 510	0	2 447	0	90 677
Amortissements						
Terrains et aménagements	562	3				564
Constructions						
Sur sol propre	14 216	138		27		14 327
Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14 174	927		268		14 834
Sous-total constructions	28 390	1 065	0	294	0	29 161
Installations techniques, matériel et outillage industriel	23 065	3 087		308	313	26 157
Autres immobilisations corporelles						
Installations générales, agencements et aménagements divers	11			2		10
Matériel de transport et manutention	796	52		57		791
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 209	787		1 142		5 854
Emballages récupérables et divers						
Sous-total autres immobilisations corporelles	7 016	839	0	1 201	0	6 655
Total amortissements	59 034	4 993	0	1 804	313	62 536
Valeurs nettes	27 580	1 517	0	643	(313)	28 141

(1) Transfert des immobilisations corporelles en cours à incorporelles.

(2) Dépréciation d'un programme de R&D relatif au marché des EPR (secteur Innovation & Système).

6 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)			Variations		
Nature des immobilisations	Montant brut au 31.12.2011	Augmentations	par virements de poste	Diminutions	Montant brut au 31.12.2012
Valeurs brutes					
Titres de participation ⁽¹⁾	146 579	4 779		20	151 339
Créances rattachées à des participations ⁽²⁾	10 590	3 392		1 267	12 715
Autres immobilisations financières					
TIAP ⁽³⁾	2 925				2 925
Autres titres immobilisés	5 637				5 637
Prêts	31	3			34
Actions propres ⁽⁴⁾	3 594				4 135
Dépôts et cautionnements	515				442
Sous-total autres immobilisations financières	12 701	3	0	0	13 173
Total valeurs brutes	169 870	8 175	0	1 287	177 227
Dépréciations					
Titres de participation ⁽⁵⁾	36 124	4 127			40 251
Créances rattachées à des participations ⁽²⁾	1 320	1 465			2 785
Autres immobilisations financières					
TIAP	421			60	361
Autres titres immobilisés	5 637				5 637
Prêts	0				0
Actions propres	1 016			771	245
Dépôts et cautionnements	17	58			75
Sous-total autres immobilisations financières	7 091	58	0	831	6 318
Total dépréciations	44 534	5 650	0	831	49 353
Valeurs nettes	125 336	2 525	0	456	127 874

(1) Titres de participation

L'augmentation des titres de participation correspond à :

- CNIM Saoudi pour 399 K€,
- CTH pour 3 727 K€,
- CBEM pour 612,5 K€,
- CCF pour 40 K€.

La diminution correspond principalement à la sortie des titres UTE pour 18 K€.

(2) Créances rattachées à des participations

L'augmentation est due à une convention d'avance en compte courant associé avec :

- la société CBEM pour 2 387,5 M€,
- la société BW Maroc pour + 937 K€,
- la société Kogeban pour + 67 K€.

La diminution correspond à la variation du prêt CNIM Canada pour 1266 K€.

La dépréciation 2012 concerne la société BW Maroc pour 1 464,5 M€.

(3) Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP)

Les TIAP sont constitués essentiellement de 5 471 titres Foster Wheeler Fakop pour 1 051 K€ dépréciés de 354 K€ pour s'ajuster à la situation nette de la société ainsi que de 21 487 titres Kogeban pour 1 867 K€, représentant 10,87 % du capital.

(4) Actions propres

Nombre d'actions au 01.01.2012	45 000
Acquisition en 2012	<u>9 000</u>
Total au 31.12.2012	54 000

(5) Dépréciation des titres de participation

Les dépréciations 2012 concernent principalement CTH pour 3 727 K€ et CNIM Saoudi pour 399 K€.

Titres de participation et dépréciation

(en milliers d'euros)	Titres détenus	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	% détention
CNIM NETHERLANDS	15 000 titres	31 000		31 000	100
CNIM OUEST ARMOR	4 000 titres	40		40	100
CNIM CTG	4 000 titres	40		40	100
CNIM SAOUDI	4 500 000 titres	1 328	1 328	0	94
CNIM RUS	1 titre	0		0	100
EKOMZ	7 titres	2		2	70
BABCOCK WANSON ESPAÑA	168 titres	0		0	0
BABCOCK WANSON HOLDING	2 331 600 titres	30 615		30 615	100
BABCOCK WANSON ITALIANA	1 000 titres	1		1	0
BABCOCK WANSON MAROC	1 titre	0		0	-
CNIM CZ SRO (ex- CBCE)	2 200 000 titres	3 135	3 112	24	92
CCUAT	1 222 titres	75		75	49
CNIM UK/Martin E.S.	1 604 990 titres	2 371		2 371	100
BABCOCK INTERNATIONAL	999 titres	1 800		1 800	100
CNIM INDUSTRIE	3 865 titres	60	60	0	100
BABCOCK SERVICES	641 109 parts	5 661		5 661	100
CB SERVICES	1 000 parts	11	11	0	100
CTH	450 000 titres	23 427	23 427	0	100
CTF	464 249 titres	12 302	12 302	0	100
CTIPE	250 titres	4		4	100
DAUPHINE	-	1	1	0	100
BERTIN TECHNOLOGIES	200 000 titres	15 492		15 492	100
CSBC	500 titres	1	1	0	50
LAB	274 992 titres	18 500		18 500	100
TECHNOPLUS INDUSTRIES	200 614 titres	4 500		4 500	35
SCI 35, RUE DE BASSANO	499 titres	8		8	100
SMA	41 titres	63	6	57	3
CNIM BABCOCK SULAMERICA	9000 titres	6		6	-
CNIM INSERTION (ex- STOMA)	2 538 titres	38		38	70
CNIM E.C.S	1 000 titres	1		1	-
ALPHA MEGA	200 000 titres	200		200	50
SOMMUDIMEC	-	4	4	0	-
CNIM CENTRE FRANCE	4 000 titres	40		40	100
COGÉNÉRATION BIOMASSE ESTRÉES-MONS	2 450 titres	613		613	7
Total valeurs		151 338	40 251	111 087	

7 – État des créances

Créances	Montant brut	31.12.2012		
		Échéances à moins d'un an	Échéances de 1 an à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	12 715		12 715	
Prêts	34	10	12	12
Dépôts et cautionnements (part des autres immobilisations financières)	442	35	407	
Total 1	13 191	45	13 134	12
Créances clients et comptes rattachés				
Clients douteux ou litigieux	0	0		
Clients effets à recevoir	0	0		
Autres créances clients ⁽¹⁾	239 179	239 179		
Total 2	239 179	239 179	0	0
Autres créances d'exploitation				
Personnel et comptes rattachés	247	247		
Organismes sociaux	156	156		
État et autres collectivités publiques	35 665	35 665		
Débiteurs divers	1 479	1 479		
Groupe et associés	85 620	85 620		
Total 3	123 167	123 167	0	0
Charges constatées d'avance	19 897	19 897		
Total créances	395 434	382 288	13 134	12

(1) Dont entreprises liées : 9 765 milliers d'euros
et produits à recevoir : 89 574 milliers d'euros.

8 – Valeurs mobilières de placement

8.1 – Valeur au bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011
	Nombre de titres	Montant	Montant
Actions propres (animation du cours) ⁽¹⁾	7 289	486	797
Dexia Money	20	203	203
Cash Invt 2004	336	771	469
CL Médium	4	133	132
CAAM	424	92 639	80 330
Natexis USD	11	137	519
Swiss Life SLGB	32 000	2 511	
Banque Postale	550	5 636	
HSBC	1 310	22 123	
Étoile CDN			5 021
Total		124 639	87 472
Dépréciation des actions propres			(114)
Total		124 639	87 358

8.2 – Cours du marché

Total	124 639	87 358
--------------	----------------	---------------

8.3 – Plus-value latente ayant déjà supporté l'impôt

Total	(0)	(0)
--------------	------------	------------

(1) Nombre d'actions propres

	Nombre	Montant
Solde au 31.12.2011	11 919	797
Achats 2012	12 025	
Ventes 2012	(16 655)	
Solde au 31.12.2012	7 289	486

9 – Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros) Nature	31.12.2012	31.12.2011
a) Charges comptabilisées d'avance	19 897	13 319
b) Charges à répartir ⁽¹⁾	869	1 158
c) Écarts de conversion actif	875	1 295
Total	21 640	15 772

(1) Amorties selon la méthode linéaire sur 5 ans.

10 – Variation des capitaux propres

	31.12.2011	Affectation du résultat N-1	Distribution de dividendes	Dividendes sur actions propres	Variation des provisions réglementées	Résultat N	31.12.2012
Capital social	6 056						6 056
Primes	7 237						7 237
Réserve légale	606						606
Réserves	75 464	20 548	(10 296)	216			85 932
Provisions réglementées et subventions	6 216				1 771		7 987
Capitaux propres avant affectation du résultat	95 579	20 548	(10 296)	216	1 771		107 818
Résultat exercice	20 548	(20 548)				15 770	15 770
Total	116 127	0	(10 296)	216	1 771	15 770	123 588

11 – Provisions réglementées

(en milliers d'euros) Nature	Montant au début de l'exercice 2011	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice 2012
Amortissements dérogatoires	5 260	1 056	211	6 105
Provision pour investissement ⁽¹⁾	956	0	0	956
Subvention d'investissement ⁽²⁾	0	926	0	926
Total	6 216	1 982	211	7 987

(1) Les amortissements dérogatoires concernent principalement des logiciels et de l'outillage. Ils portent également sur des immobilisations en cours au titre de recherche et développement sur les secteurs Innovation et Systèmes et Énergie Solaire.

(2) Cette subvention d'investissement de l'Ademe est comptabilisée dès octroi et sera constatée au compte de résultat au fur et à mesure de la constatation des amortissements sur l'immobilisation concernée.

12 – Provisions pour risques, charges et dépréciation d'actifs

12.1 – Provisions pour risques

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice 2011	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice consommées	Diminutions reprises de l'exercice non consommées	Provisions à la fin de l'exercice 2012
Rubriques					
Provisions pour litiges	4 849	10 579	1 111	1 456	12 861
Autres provisions pour risques	2 827	3 178	443		5 562
Provisions pour garantie	6 335	2 661	2 312	1 436	5 248
Provisions pour pertes de change	1 295	667	1 295		667
Provisions pour pertes à terminaison	5 742	8 488	3 204		11 025
Total risques	21 048	25 573	8 365	2 892	35 363

12.2 – Provisions pour charges

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice 2011	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice consommées	Diminutions reprises de l'exercice non consommées	Provisions à la fin de l'exercice 2012
Rubriques					
Engagements retraites	63		35		28
Engagements médaille du travail	390	16			406
Charges sur affaires livrées	6 789	2 996	2 657	2 262	4 866
Total charges	7 242	3 012	2 692	2 262	5 300
Total risques et charges	28 290	28 585	11 057	5 154	40 663

12.3 – Provisions pour dépréciation d'actifs

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice 2011	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice consommées	Diminutions reprises de l'exercice non consommées	Provisions à la fin de l'exercice 2012
Rubriques					
Participations	37 444	5 592			43 036
Autres immobilisations financières	7 091	60	833		6 317
Total actifs financiers	44 534	5 652	833	0	49 352
Stock matières premières	3 502	3 003	695	15	5 795
Clients	3 500	128		1 376	2 252
Avances et acomptes versés sur commandes	11 424	1 516			12 940
Autres créances	35 816	4 542	3 528		36 830
Valeurs mobilières de placement	114		114		0
Total actifs circulants	54 356	9 189	4 337	1 391	57 817
Total actifs	98 890	14 841	5 170	1 391	107 169
Total risques, charges et actifs	127 180	43 426	16 227	6 545	147 832
Exploitation		28 070		17 089	
Financier		13 471		5 663	
Exceptionnel		1 885		20	
Total	-	43 426	16 227	22 772	-

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges concernent essentiellement des litiges potentiels sur des contrats.

Provisions pour garantie

Les provisions pour garantie sont constituées soit par des moyens statistiques, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

Provisions pour perte à terminaison

Lorsqu'un contrat long terme a une perte prévisionnelle à terminaison, la perte à l'avancement est prise dans le résultat de l'exercice et la perte au-delà de l'avancement est provisionnée en "provisions pour perte à terminaison".

Engagements postérieurs à l'emploi

L'apport en 2000 de l'activité industrielle de Babcock Entreprise comprenait la provision retraite du personnel. Dans les comptes consolidés, les indemnités de départ à la retraite sont constituées pour la totalité du personnel.

Le montant des indemnités de départ à la retraite qui serait dû à l'ensemble du personnel présent au 31 décembre 2012 s'élève à 6 273 877 €. Cette provision n'est pas comptabilisée dans les comptes sociaux.

Le calcul des indemnités de départ à la retraite est établi selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge des départs à la retraite, de la mortalité (table INSEE TH00-02 - TF00-02 (décès)), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'augmentation des salaires de 1 %, d'un taux d'inflation de 2 % et d'un taux d'actualisation de 3 %.

Le personnel partant à la retraite en position cadre hors classe et après 60 ans bénéficie d'un complément de retraite à prestations définies

La provision au 31 décembre 2012 s'élève à 1 793 100 €.

Autres engagements non comptabilisés

Droits individuels de formation

Les droits individuels de formation non pris par les salariés de la société au 31 décembre 2012 représentent 86 820 heures.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies qui constituent le système français de répartition, les cotisations sont enregistrées en charge au compte de résultat au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement et aucune provision constituée.

Engagements médaille du travail

L'entreprise verse une prime à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Cette prime est fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Le calcul de la provision pour médaille du travail a été effectué selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge du salarié au moment où il bénéficie des primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, de la mortalité (table INSEE TH00-02-TF00-02), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'inflation de 2 % et d'un taux d'actualisation de 3 %.

La provision au 31 décembre 2012 s'élève à 406 K€.

Provisions pour charges sur affaires livrées

Lorsqu'un contrat est livré, les dépenses afférentes à ce contrat ne sont pas encore toutes comptabilisées. Le solde par rapport à la prévision est passé en "Provisions pour charges sur affaires livrées". Les provisions pour charges sur affaires livrées ont une durée de vie très courte et sont reprises en quasi-totalité dans l'exercice suivant.

13 – Emprunts et dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		À moins de 1 an	À plus de 1 an à moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes				
Banques (soldes créditeurs)	362	362		–
Autres emprunts/établissements de crédit ⁽¹⁾	2 453	640	1 813	–
Sous-total emprunts et dettes/établissements de crédit	2 815	1 002	1 813	–
Emprunts et dettes financières diverses hors Groupe	1 280	1 280		–
Comptes courants passif (Groupe)	119 471	119 471		–
Sous-total emprunts et dettes financières diverses	120 718	120 718	0	–
Dettes fournisseurs ⁽²⁾	112 131	112 131		–
Dettes fiscales et sociales	72 793	72 793	0	–
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		–
Autres dettes	5 844	5 844		–
Produits constatés d'avance	171 816	171 816		–
Total	486 117	484 303	1 813	–

(1) Détail des emprunts auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	Montant des lignes	Montant au 31.12.2012	Taux	Devise
Caractéristiques des emprunts contractés				
Crédit moyen terme: décembre 2010	–	–	–	–
Multidevises	–	–	–	–
Remboursable de 2014 à 2015	–	–	–	–
	120 000	0	Variable sur Euribor	Euro

(2) Dont entreprises liées 8 584 milliers d'euros à moins d'un an.

14 – Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Produits comptabilisés d'avance		
À moins de 1 an ⁽¹⁾	171 816	95 860
À plus de 1 an et moins de 5 ans	2 346	1 283
Total	174 162	97 143

(1) Produits constatés d'avance principalement sur les affaires.

15 – Écarts de conversion

(en milliers d'euros)	Total	Écart actif				Écart passif	
		Compensé par couverture de change	Écart passif	Engagement	Provisions pour risques	Net	Total
Créances d'exploitation	665	–	–	–	665	–	287
Dettes d'exploitation	210	–	–	–	210	–	2 059
Total	875	–	0	–	875	–	2 346

16 – Charges à payer

(en milliers d'euros)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 710
Dettes fiscales et sociales	23 159
Autres dettes et créiteurs divers	–
Total	50 869

17 – Chiffre d'affaires – Production stockée

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Chiffre d'affaires (production vendue)		
France	194 001	184 556
Export	275 942	189 986
Total chiffre d'affaires	469 943	374 542
Production stockée		
France		
Export		
Total production stockée	0	0
Total activité	469 943	374 542

Répartition du chiffre d'affaires par secteur opérationnel

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Environnement	312 373	218 274
Innovation & Systèmes	116 563	121 553
Énergie	41 007	34 714
	469 943	374 542

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
France	194 001	184 556
Angleterre	177 018	31 162
Autres pays d'Europe	84 526	119 096
Asie	9 891	37 251
Autres	4 507	2 477
	469 943	374 542

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Transfert de charges		
Remboursement d'assurance	2 359	1 954

18 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Produits financiers de participation ⁽¹⁾	16 041	22 929
Produits nets sur cessions VMP	311	279
Intérêts sur immobilisations financières	989	1 088
Intérêts sur créances actif circulant	332	1 179
Reprise provisions pertes de change	1 294	251
Reprise autres provisions	4 369	11
Différences positives de changes	258	4 182
Total produits financiers	23 593	29 919
Dotation provision pour pertes de change	667	1 295
Dotation aux provisions ⁽²⁾	12 803	5 355
	13 470	6 650
Intérêts sur comptes courants et dépôts créditeurs	1 182	3 005
Autres frais financiers	497	1 883
Charges nettes sur cession de VMP	90	58
	1 769	4 946
Différences négatives de change	1 010	1 636
Total charges financières	16 249	13 232
Résultat financier	7 344	16 687

(1) Détail des "Produits financiers de participation" (en milliers d'euros):

Q/P Rés SCI BASSANO	432
Dividendes CNIM UK	4 353
Dividendes LAB	3 025
Dividendes CCUAT	386
Dividendes SMA	17
Dividendes Babcock International	699
Dividendes Bertin Technologie	1 000
Dividendes CTG	1 100
Dividendes COA	400
Dividendes UTE	29
Dividendes CNIM Netherlands	4 000
Dividendes BWI	0
Dividendes BWH	600
Jetons de présence SMA 2010	
	16 041

(2) Ce poste comprend principalement les dotations aux provisions sur:

- CNIM Saoudi pour 5 517 K€ (titres: 399 K€; compte courant: 2 482 K€ et PRC complémentaire de 2 637 K€),
- CTH (titres) pour 3 727 K€,
- BWM (Prêt Moyen Terme) pour 1 464 K€,
- CTF (Compte courant) pour 801 K€,
- La Colette (Compte courant) pour 967 K€,

19 – Résultat financier relatif aux entreprises liées (intégrées globalement)

(en milliers d'euros)	
1) Produits financiers facturés aux filiales	
Intérêts	
BERTIN PHARMA	117
BERTIN TECHNOLOGIES	138
BW MAROC	35
BWE	14
BWH	8
CBCE POLSKA	2
CNIM Canada	69
CNIM INSERTION	1
CNIM NETHERLANDS	6
CTE	31
CTF-CTS	229
CTH	260
KOGEBAN	52
SCI BASSANO	27
Total	989
Dividendes	
Q/P Rés.SCI BASSANO	432
Dividendes CNIM UK	4 353
Dividendes LAB	3 025
Dividendes SMA	17
Dividendes Babcock International	699
Dividendes CCUAT	386
Dividendes Bertin Technologies	1 000
Dividendes CTG	1 100
Dividendes COA	400
Dividendes UTE	29
Dividendes CNIM Netherlands	4 000
Dividendes BWH	600
Total	16 041

(en milliers d'euros)	
2) Charges financières facturées par les filiales	
BABCOCK INTERNATIONAL	2
BABCOCK WANSON	79
BABCOCK WANSON UK	5
BABCOCK WANSON CALDEIRAS	3
CNIM CZ SRO	16
CNIM ENGINEERS	352
CNIM NETHERLANDS	6
CTG	54
LAB	429
LAB GMBH	63
Total	1 019
3) Dépréciation des titres filiales	
CTH	3 727
CNIM Saoudi	399
Total	4 126
4) Dépréciation des Comptes courants	
CNIM Saoudi	2 482
CTH	(3 422)
La Colette	968
CTF	801
CBS	23
Québec	63
Curtis	62
CBS Polska	116
Total	1 093

21.2 – Ventilation impôt

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt et participation		Impôt Société				Résultat net		
	Comptable	Fiscal	Théorique	Économie impôt	Crédit impôt Recherche	Dû	Théorique	Participation	Comptable
Courant									
France	14 353	15 243	2 470	(2 874)	(8 286)	(8 690)	11 883	(561)	22 483
Étranger	(501)	(501)	406			406	(907)		(907)
Exceptionnel	(5 806)	(3 925)		0	0	0	(5 806)	0	(5 806)
Total	8 046	10 817	2 876	(2 874)	(8 286)	(8 284)	5 170	(561)	15 770
1. France	8 547	11 318	2 470	(2 874)	(8 286)	(8 690)	6 077	(561)	16 677
2. Étranger	(501)	(501)	406			406	(907)		(907)
Total 1 + 2	8 046	10 817	2 876	(2 874)	(8 286)	(8 284)	5 170	(561)	15 770
N° de colonne	1	2	3	4	4a	5	6	7	8

Colonne 6 = Colonne 1 - Colonne 3

Colonne 8 = Colonne 1 - Colonne 5 - Colonne 7

Colonne 4 = Économie d'impôt: intégration fiscale.
IFA perdues par les filiales

2 874

0

2 874

21.3 – Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)	Montant
Nature des différences temporaires	
Accroissements	
Amortissements dérogatoires	845
Autres provisions réglementées	
Écart de valeur liquidative sur OPCVCM	
Total	845
IS à 34,43 % – Accroissement de la dette future d'impôts	291
Allègements	
Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation	2 734
Résultats latents fiscalisés	
Écart de valeur liquidative sur OPCVCM	15
Organic 2012	372
Participation des salariés 2012	568
Provision pour pertes à terminaison	8 488
Écarts de conversion passif ⁽¹⁾	1 527
Divers (TVTS 4 ^e trimestre)	13
Total	13 717
IS à 34,43 % – Allègement de la dette future d'impôts	4 723

(1) Retraité dans les comptes consolidés.

21.4 – Incidences des dispositions fiscales sur le résultat

(en milliers d'euros)			
Résultat net de l'exercice			15 770
Dotations de l'exercice aux provisions réglementées			1 056
Reprises de l'exercice sur provisions réglementées			(211)
Réduction d'impôt du fait des dotations IS à 34,43 %		1 056 x 34,43 %	(364)
Augmentation d'impôt du fait des reprises IS à 34,43 %		211 x 34,43 %	73
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires			16 324

22 – Engagements de crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements			Valeur nette
		De l'exercice ⁽¹⁾	Changement de méthode	Cumulées	
Postes					
Matériel et outillage	1 500	150	0	750	750

(1) Amortissements qui auraient été enregistrés s'ils avaient été acquis (linéaire sur 10 ans).

Postes	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total à payer	Total à payer
Matériel et outillage	0	1 605		0	0	0	0

23 – Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)		31.12.2012	31.12.2011
Engagements donnés			
Cautions de marché dont cautions données aux filiales:			
		344 504	305 140
Jersey – La Colette		12 008	11 580
Engineers FZC		75 893	96 243
CNIM Singapour		2 509	3 005
CTG		875	–
CTF		48	248
COA		161	131
LAB GmbH		451	2 650
LAB SA		14 394	4 003
		106 339	117 860
Engagements reçus			
Cautions reçues des fournisseurs			
		125 080	84 104
Engagements réciproques			
Ventes à terme de devises			
2 000 000 dollars canadien (CAD)	– 1 an	1 551	5 061
1 000 000 au 31.01.2013 à 1,2908 (cours garanti EUR/CAD)			
1 000 000 au 28.02.2013 à 1,2889			
7 259 518,40 dollars de Singapour (SGD)	+ 1 an	38 433	2 031
550 190,80 au 29.08.2014 à 5,2673			
525 778,83 au 28.11.2014 à 5,2900			
1 249 396,51 au 30.01.2015 à 5,2942			
550 668,22 au 31.03.2015 à 5,3051			
2 912 634,54 au 30.04.2015 à 5,2920			
1 470 849,50 au 31.07.2015 à 5,3055			
Cessions créances clients – Dailly			
	– 1 an		
Dexia		0	6 581
Avantages postérieurs à l'emploi			
Montant des indemnités de départ à la retraite qui serait dû à l'ensemble du personnel présent			
		6 294	6 216

24 – Effectifs

	Personnel salarié effectif moyen actif	Personnel mis à la disposition de l'entreprise (interimaires)
Ingénieurs et cadres	564	2
Collaborateurs	271	12
Ouvriers	215	63
Total	1 050	76

25 – Note concernant les dirigeants

	Organes		
	Total dirigeants	Directoire	Conseil de Surveillance
Engagements financiers	Néant	–	
Engagements de retraite	Néant	–	
Avances et crédits alloués	Néant	–	
Rémunérations allouées	Néant	2 111	648

26 – Risques de marché

1) Taux

Les emprunts à taux variable qui n'ont pas vocation à être tirés de façon certaine ne sont pas couverts.

Les emprunts à taux variable qui ont vocation à être tirés sont couverts à taux fixe par un swap de taux, ou capés par un taux maximum.

2) Risque de change sur les contrats

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie probable en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle.

CNIM recommande à ses entités opérationnelles de réaliser, dans la mesure du possible, leurs transactions dans leurs monnaies fonctionnelles. Lorsque ce n'est pas possible, le risque de change transactionnel peut être couvert par des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères ou des options de change. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux hautement probables.

3) Risque de change sur les actifs

Tous les contrats libellés en devises sont couverts sur le risque de change par des achats/ventes à terme auprès des banques ou par des couvertures de change auprès de la COFACE.

4) Actions

Le risque est limité aux actions d'auto-contrôle.

L'évaluation sur la base du cours au 31 décembre 2012 s'élève à 3 891 K€ pour une comptabilisation au cours historique de 4 135 K€.

27 – Tableau des filiales et participations

Informations financières	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)		Résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Dividendes	
	FR/ET	Capital			Brute	Nette			
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous :									
1. Filiales (+ 50 % du capital)									
Babcock-Services	ET	5 752	(163)	(13)	100,00	5 661	5 661	728	0
Babcock International	ET	920	1 180	470	99,90	1 800	1 800	0	699
Bertin Technologie	FR	3 000	19 590	4 116	100,00	15 492	15 492	8 277	1 000
BWH	FR	28 212	1 541	(4 780)	100,00	30 615	30 615	370	600
CB-Services	ET	10	(288)	(1)	100,00	11	0	379	0
CNIM CZ SRO (ex-CBCE)	ET	95	354	(103)	91,67	3 135	23	2 069	0
CNIM Industrie	FR	39	(45)	14	100,00	60	0	1	0
CNIM Insertion	FR	38	17	10	70,00	38	38	0	0
CNIM Netherlands	ET	1 500	29 804	6 491	100,00	31 000	31 000	0	4 000
CNIM Russie	ET	0	(43)	61	100,00	0	0	0	0
CNIM Saoudi	ET	1 011	(1 172)	(4 958)	90,00	1 328	0	2 482	0
CNIM UK	ET	1 967	(3 726)	4 310	100,00	2 371	2 371	0	4 353
COA	FR	40	593	577	100,00	40	40	0	400
CTF	FR	5 794	(19 558)	(1 186)	100,00	12 302	0	12 346	0
CTG	FR	40	1 647	3 150	100,00	40	40	0	1 100
CTH	FR	6 710	(9 887)	(304)	100,00	23 427	0	12 835	0
Ekomz	ET	2	0	0	70,00	2	2	0	0
LAB	FR	2 750	17 457	6 056	100,00	18 500	18 500	0	3 025
SCI 35, rue Bassano	FR	8	0	500	100,00	8	8	938	432
CNIM Centre France	FR	40	0	(1)	100,00	40	40	42	0
2. Participations (entre 10 et 50 % du capital)									
CCUAT	FR	153	380	2 762	48,88	75	75	0	386
CNIM Jersey	ET	1	(24)	(9)	50,00	1	0	12	0
Alpha Mega	FR	400	(0)	0	50,00	200	200	0	0
Technoplus Industrie	FR	7 012	1 150	254	34,79	4 500	4 500	0	0
B. Renseignements globaux concernant toutes les filiales ou participations									
1. Filiales (+ 50 % du capital)									
a) Filiales françaises (ensemble)	FR	46 671	11 354	8 152		100 562	64 773	34 809	6 557
b) Filiales étrangères (ensemble)	ET	11 257	25 946	6 258		45 308	40 857	5 658	9 052
2. Participations									
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)	FR	7 565	1 530			4 775	4 775	0	386
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)	ET	1	(24)			1	0	12	0

Pour les sociétés étrangères, les montants mentionnés ci-dessus ont été convertis au cours en vigueur au 31 décembre 2012, sauf le chiffre d'affaires et le résultat convertis au cours moyen de l'année 2012.

28 – Résultat financier des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	Exercice 2008 (41 ^e exercice) 12 mois	Exercice 2009 (42 ^e exercice) 12 mois	Exercice 2010 (43 ^e exercice) 12 mois	Exercice 2011 (44 ^e exercice) 12 mois	Exercice 2012 (45 ^e exercice) 12 mois
1. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	6 056	6 056	6 056	6 056	6 056
Nombre d'actions émises	3 028 110	3 028 110	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Nombre d'obligations convertibles en actions					
2. Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	349 503	307 803	359 150	374 542	469 943
Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions	29 002	(39 891)	16 849	34 672	33 794
Impôts sur bénéfices	4 580	10 202	3 247	1 978	8 284
Participation	(2 202)	0	0	0	(561)
Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions	10 059	(23 159)	466	20 548	15 770
Résultat distribué	10 901	2 725	7 570	10 296	
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions	10,36	(9,80)	6,64	12,10	13,71
Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions	3,32	(7,65)	0,15	6,79	5,21
Dividende	3,60	0,90	2,50	3,40	0,00
4. Personnel					
Effectifs moyens de l'exercice	1 082	1 090	1 068	1 027	1 050
Montant de la masse salariale	53 141	56 472	55 841	54 019	56 280
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (SS, œuvres sociales, etc.)	25 617	28 008	25 874	25 831	26 819

29 – Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

I.7 — RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 mai 2013

I.7.1 – Rapport du Directoire sur les projets de résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 mai 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire à l'effet de soumettre à votre approbation, outre l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et des autres points mentionnés dans le rapport de gestion sur cet exercice: (i) à titre ordinaire, un projet d'autorisation à donner à votre Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, et, (ii) à titre extraordinaire, un projet d'autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société dans le cadre de programmes de rachat d'actions, ainsi que des modifications statutaires.

Les formalités de convocation ont été régulièrement effectuées et tous les documents prévus par les textes en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les conditions et les délais applicables.

Autorisation à donner au Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social

L'autorisation donnée au Directoire pour acheter des actions de la Société par l'Assemblée générale du 24 mai 2012 a été donnée pour une période de dix-huit mois. Elle expirera donc avant la date de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours.

Nous vous proposons, en conséquence, afin que le Directoire ait à tout moment la faculté d'acheter ainsi des actions de la Société, de donner au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, une nouvelle autorisation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de faire acheter par la Société ses propres actions, étant précisé qu'il serait décidé que cette nouvelle autorisation priverait d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale du 24 mai 2012 au titre de sa Douzième résolution.

Nous vous proposons de limiter cette autorisation à 302 811 actions.

Le Directoire utiliserait cette autorisation dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cette autorisation pourrait être utilisée en vue:

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux principes énoncés par la charte de déontologie établie par l'AMAFI concernant les contrats de liquidité en date du 8 mars 2011 figurant en annexe de la décision de l'AMF du 21 mars 2011 modifiant la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail;
- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au 6^e alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourraient être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique. La part du programme qui pourrait s'effectuer par négociation de blocs ne serait pas limitée et pourrait représenter la totalité du programme.

Il serait précisé que la Société pourrait, dans le cadre de cette autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions au prix maximum de 200 € par action, étant précisé que ce montant pourrait être ajusté par le Directoire en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions serait de 60 562 200 €, le total des actions détenues par la Société ne pouvant dépasser 10 % du capital social, conformément à la loi.

Nous vous proposons de fixer la durée de cette autorisation à dix-huit mois.

Nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre cette autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Directoire pourrait déléguer à son Président ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs autres de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi et, notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme et, d'une manière générale, faire tout ce qui serait nécessaire.

Le Directoire informerait l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société

Nous vous proposons par ailleurs de donner au Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourrait détenir en conséquence des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Directoire.

Cette autorisation serait limitée à 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Nous vous proposons de déléguer au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation qui seraient ainsi autorisées, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Nous vous proposons de fixer à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation.

Vos Commissaires aux Comptes établiront un rapport en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Modifications statutaires

Votre Directoire a procédé à une revue des statuts de la Société qui a fait apparaître qu'ils n'étaient pas à jour dans toutes leurs dispositions, de certaines modifications législatives et —. Lors de cette revue, il est également apparu souhaitable de procéder

à une simplification de certaines dispositions statutaires, d'en reformuler d'autres ou d'apporter certaines précisions.

Nous vous proposons en conséquence de modifier les statuts de la Société en adoptant, article par article, puis dans leur ensemble, les statuts de la Société dont le texte figure en annexe au présent rapport.

Nous vous proposons enfin de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'assemblée qui sera établi à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

C'est dans ces conditions que nous vous proposons d'adopter les résolutions dont le texte est soumis à votre approbation.

Le Directoire

Toutefois, les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

ANNEXE

Projet de nouveaux statuts

Statuts

Titre I

Forme – Objet – Dénomination – Siège – Durée

— Article 1^{er} – Forme

Il existe entre les propriétaires des actions composant actuellement le capital social et de celles qui pourraient être créées ultérieurement une société anonyme régie par les lois et règlements en vigueur et par les présents statuts.

— Article 2 – Objet

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- les études, les missions d'expertise, la conception, la fabrication, la construction, l'assemblage, le montage, la mise en service, l'exploitation et la maintenance d'équipements, systèmes et installations industrielles dans les domaines de l'Environnement et de l'Énergie, de la Défense et de l'Industrie ;
- la fourniture de tous services liés aux types d'installations, équipements et systèmes ci-dessus ;
- la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser ou à développer, directement ou indirectement, les activités faisant l'objet de la société ;
- et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations civiles, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'une quelconque des activités précitées, ou à toutes activités similaires ou connexes, pouvant leur être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

— Article 3 – Dénomination

La société a pour dénomination :

– Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM).

— Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 35, rue de Bassano à Paris (75008).

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département et des départements limitrophes par simple décision du Conseil de Surveillance, sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée générale ordinaire, et en tous lieux par décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

— Article 5 – Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du 20 juillet 1966, date de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

Titre II

Capital social – Actions

— Article 6 – Capital

Le capital social est fixé à la somme de six millions cinquante-six mille deux cent vingt euros (6 056 220 €), divisé en 3 028 110 actions d'une valeur nominale de deux euros (2 €) chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

— Article 7 – Modifications du capital

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

— Article 8 – Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prescrites par la loi.

La société ou son mandataire peut demander, à tout moment, à tout organisme ou intermédiaire, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de révéler l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

— Article 9 – Cession et transmission des actions

La cession et la transmission des actions sont libres et s'effectuent conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

— Article 10 – Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Elle donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux Assemblées générales d'actionnaires et au vote des résolutions.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus non payés et à échoir, ainsi, éventuellement, que la part dans les fonds de réserve.

Les héritiers, créanciers ou ayants droit d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

— Article 11 – Indivisibilité des actions

À l'égard de la société, les actions sont indivisibles.

Toutefois, lorsqu'une action fait l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à cette action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire, dans les Assemblées générales extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication des documents sociaux appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-proprétaire et à l'usufruitier.

— Article 12 – Franchissement de seuils

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à posséder un nombre d'actions représentant plus de 2,5 % du capital social ou des droits de vote de la société ou de tout multiple de 1 à 13 de cette fraction (l'obligation cesse de s'appliquer au-delà du seuil de 32,5 % du capital ou des droits de vote) est tenue de le déclarer à la société dans les quinze

jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent de franchir ce seuil, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, en l'informant du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis à la hausse ou à la baisse.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné par la privation des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, étant précisé que cette sanction ne s'applique qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote de la société.

L'obligation de déclaration prévue ci-dessus s'ajoute aux obligations d'information relatives aux franchissements de seuil prévues par les dispositions du Code de commerce.

Titre III

Directoire – Conseil de Surveillance

— Article 13 – Composition et fonctionnement du Directoire

1 – La société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

2 – Le Directoire est composé de deux membres au minimum et de sept au maximum, tous personnes physiques.

3 – Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans par le Conseil de Surveillance qui désigne le Président du Directoire parmi les membres de ce dernier et peut également conférer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeurs généraux. Le Conseil de Surveillance détermine leur rémunération. Les fonctions du Directoire prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

4 – La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à soixante-dix (70) ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire.

Le Directoire se réunit chaque fois que l'intérêt social l'exige.

Les convocations des membres du Directoire sont faites par tout moyen.

6 – Les décisions du Directoire sont prises à la majorité simple des membres du Directoire.

7 – Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée générale, ainsi que par le Conseil de Surveillance.

— Article 14 – Pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi ou par les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, sous réserve du respect de l'objet social ainsi que des pouvoirs que la loi réserve expressément au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut également attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur général.

Le Président du Directoire et le ou les Directeurs généraux sont autorisés à se substituer partiellement dans leurs attributions tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance.

— Article 15 – Composition et fonctionnement du Conseil de Surveillance

1 – Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix huit au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire.

2 – Une personne morale peut être nommée membre du Conseil de Surveillance. Lors de sa nomination ou cooptation, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

3 – Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins UNE action.

4 – La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années.

5 – Tout membre du Conseil de Surveillance nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

6 – Tout membre sortant est rééligible.

7 – Lors de toute Assemblée générale ordinaire annuelle, la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-dix (70) ans au cours de l'exercice sur les comptes duquel l'Assemblée est appelée à statuer. Seront réputés démissionnaires d'office, s'il y a lieu de rétablir cette proportion de la moitié, le ou les membres du Conseil de Surveillance les plus âgés, cette démission prenant effet à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel cette proportion a été dépassée,

sauf régularisation antérieure de la proportion de la moitié. Toutefois, si le ou les membres du Conseil de Surveillance les plus âgés exercent ou ont exercé les fonctions de Président du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance dans la société, ils sont maintenus en fonction et le ou les membres du Conseil de Surveillance plus âgés après eux sont réputés démissionnaires d'office. Ces dispositions s'appliquent aux représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de Surveillance, sans mettre fin au mandat de celles-ci, mais à charge pour elles de désigner immédiatement un nouveau représentant permanent.

8 – Lorsqu'à la clôture d'un exercice, la quote-part du capital détenue – dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce – par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dudit Code, représente plus de 3 %, un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale ordinaire selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.

9 – Les candidats à la nomination au poste de membre du Conseil de Surveillance salarié actionnaire sont désignés dans les conditions suivantes :

a) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est exercé par les membres du Conseil de Surveillance de ces fonds commun de placement, les candidats sont désignés en son sein par ce conseil.

b) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés (ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres) est directement exercé par ces salariés, les candidats sont désignés à l'occasion de la consultation prévue à l'article L. 225-106 du Code de commerce, soit par les salariés actionnaires spécialement réunis à cet effet, soit dans le cadre d'une consultation écrite. Seules les candidatures présentées par un groupe d'actionnaires représentant au moins 5 % des actions détenues par les salariés qui exercent leur droit de vote à titre individuel sont recevables.

10 – Les modalités de désignation des candidats non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts, sont arrêtées par le Président du Conseil de Surveillance, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats.

11 – Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie. Celle-ci doit comporter au moins deux noms de candidats avec pour chacun des candidats, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit. La liste des candidats est annexée à l'avis de convocation de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à nommer le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

12 – Le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale ordinaire dans les conditions applicables à toute nomination de membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée générale la liste des candidats. Celui des candidats visés ci-dessus qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée générale ordinaire sera désigné comme membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

13 – Ce membre n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal de membres du Conseil de Surveillance prévus par l'article L. 225-69 du Code de commerce.

14 – La durée du mandat du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est de six (6) ans. Toutefois son mandat prend fin de plein droit et le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est réputé démissionnaire d'office en cas de perte de la qualité de salarié de la société (ou d'une société ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) ou de membre adhérent à un fonds commun de placement dont les actifs sont composés d'au moins 90 % d'actions de la Société. Jusqu'à la date de nomination ou de remplacement du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, le Conseil de Surveillance pourra se réunir et délibérer valablement.

15 – En cas de vacance du poste de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires pour quelque raison que ce soit, son remplaçant entre immédiatement en fonction pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

16 – Les dispositions relatives au huitième paragraphe du présent article ne seront pas applicables lorsqu'à la clôture d'un exercice, le pourcentage de capital détenu par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 précité, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 précité, représentera moins de 3 % du capital, étant précisé que le mandat de tout membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires nommé en application du huitième paragraphe expirera à son terme.

17 – Les dispositions relatives au troisième paragraphe du présent article ne sont pas applicables au membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

18 – Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un Président et un Vice-Président, obligatoirement personnes physiques, qui exercent leur fonction pendant la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

19 – Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tout moyen, même verbalement, par le Président ou le Vice-Président.

20 – Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

21 – Un règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

— Article 16 – Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. A ce titre, il peut à toute époque de l'année opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Outre la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés et les cautions, avals et garanties, qui font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance dans les conditions fixées par le Code de commerce, les opérations suivantes ne peuvent être effectuées par le Directoire qu'avec l'accord préalable du Conseil de Surveillance :

- émission de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptible d'entraîner une modification du capital social ;
- opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie de CNIM et de son Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité, l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité ;
- opérations dépassant un montant fixé chaque année par le Conseil de Surveillance pour :
 - toutes décisions d'investissement figurant au bilan au niveau de l'actif immobilisé ;
 - tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
 - participation à la création de toutes sociétés, souscription à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie ;
 - délivrance ou obtention de tous prêts, emprunts, crédits et avances.

Le Directoire peut déléguer les pouvoirs qu'il a reçus du Conseil, dans les limites permises par la loi et les règlements.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut décider la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

— Article 17 – Conventions entre la société et ses dirigeants ou certains de ses actionnaires

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une

société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de Surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Toutefois, les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Titre IV

Contrôle des comptes

— Article 18 – Commissaires aux Comptes

Le contrôle de la société est exercé par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes qui sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Titre V

Assemblées générales

— Article 19 – Assemblées générales

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans la convocation du même département.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations dans les conditions prévues par la loi.

Si le Directoire le décide au moment de la convocation d'une Assemblée générale, les actionnaires peuvent participer à cette assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication (en ce compris, Internet) permettant leur identification, dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Le cas échéant, cette faculté est mentionnée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de communication permettant leur identification.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à une assemblée peut s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance ou, sur décision du Directoire, à distance par voie électronique, dans les conditions et selon les modalités fixées par les lois et règlements, en adressant leur formulaire de vote et de procuration concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, si le Directoire l'a décidé, par des moyens de communication électronique, étant précisé que cette faculté est, le cas échéant, mentionnée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Toutefois, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom du même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par un membre du Conseil de Surveillance spécialement désigné à cet effet par le conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée en désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des Assemblées sont certifiés conformément à la loi.

Titre VI

Exercice social – Comptes annuels – Affectation du résultat

— Article 20 – Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

— Article 21 – Comptes annuels

À la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse l'inventaire, les comptes annuels et établit un rapport de gestion écrit.

Ces documents sont mis à la disposition des Commissaires aux Comptes dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

— Article 22 – Affectation et répartition du résultat

Il est fait sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement de cinq pour cent (5 %) pour être affecté à un fonds de réserve dite "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction du capital.

L'Assemblée générale détermine l'affectation et la répartition du bénéfice conformément aux dispositions légales et réglementaires.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'assemblée ou par le Directoire dans un délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

Titre VII

Dissolution – Liquidation

— Article 23 – Arrivée du terme statutaire

Un an au moins avant la date d'expiration de la durée de la société, le Directoire convoque l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'effet de décider si la société doit être prorogée ou non.

Faute par le Directoire d'avoir convoqué l'Assemblée générale extraordinaire, tout actionnaire, après une mise en demeure par lettre recommandée demeurée infructueuse, peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête la désignation d'un mandataire de justice chargé de convoquer l'Assemblée générale extraordinaire en vue de décider si la société sera prorogée ou non.

— Article 24 – Dissolution – Liquidation

À l'expiration de la société, ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée générale ordinaire nomme, sur la proposition du Directoire, un ou plusieurs liquidateurs qui exercent leurs fonctions conformément à la loi.

Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

Titre VIII

Contestations

— Article 25 – Contestations

Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation entre les actionnaires, soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, concernant les affaires sociales, l'interprétation ou l'exécution des statuts, la société, les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, les liquidateurs, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

I.7.2 – Résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 mai 2013

À titre ordinaire

Première résolution

— Approbation des comptes sociaux 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du Rapport du Conseil de Surveillance, du Rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se soldant par un résultat bénéficiaire de 15 769 847,71 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

approuve le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, s'élevant à 15 798 euros, et l'impôt correspondant, d'un montant de 5 439,25 euros,

et en conséquence, donne quitus de l'exécution de leur mandat au Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

— Approbation des comptes consolidés 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire, du Rapport du Conseil de Surveillance, du Rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce,

approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net part du Groupe de 20 156 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

— Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire, constatant que la réserve légale est intégralement dotée et que, compte tenu de l'existence d'un report à nouveau, le bénéfice distribuable s'élève à 16 377 140,17 euros,

décide de distribuer un dividende de 3,40 euros par action pour chacune des 3 028 110 actions composant le capital social et de fixer en conséquence à 10 295 574 euros le montant global des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, étant précisé que la somme correspondant aux dividendes que la Société ne pourra pas percevoir pour les actions qu'elle possède et dont elle sera encore en possession à la date de mise en paiement du dividende sera portée au crédit du compte de report à nouveau,

décide que ce dividende sera prélevé sur le bénéfice distribuable,

décide qu'une somme égale à 6 000 000 euros sera prélevée sur le bénéfice distribuable pour être affectée au compte "Autres réserves", et que le solde du bénéfice distribuable sera affecté au compte de report à nouveau,

décide que le dividende sera mis en paiement à compter du 2 juillet 2013.

Le dividende ouvrira droit, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à un abattement de 40 % conformément aux dispositions du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

(en euros)	2011	2010	2009
Nombre d'actions	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Dividende	3,40	2,50	0,90

Quatrième résolution

— Conventions règlementées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport,

approuve successivement, dans les conditions de l'article L. 225-88 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

— Fixation des jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Directoire,

prend acte des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance pour les trois derniers exercices, soit un total de :

- 90 668 € pour l'exercice 2010, versés en juillet 2011,
- 88 000 € pour l'exercice 2011, versés en juillet 2012,
- 96 000 € pour l'exercice 2012 et qui seront versés en juillet 2013,

et approuve en tant que de besoin ce montant,

décide de fixer à 104 000 euros le montant global des jetons de présence qui pourra être versé aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité, étant précisé que cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire pour les exercices ultérieurs.

Sixième résolution

— Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société FREL

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société FREL pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Septième résolution

— Nomination de Commissaire aux Comptes de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

décide de nommer, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, Price Waterhouse Coopers Audit, société anonyme au capital de 2 510 460 euros, dont le siège social est sis 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 672 006 483 pour une durée de six (6) ans.

Huitième résolution

— Nomination de Commissaire aux Comptes de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

décide de nommer, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, Price Waterhouse Coopers Entreprises, société à responsabilité limitée au capital de 78 000 euros, dont le siège social est sis 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 632 028 627, pour une durée de six (6) ans.

Neuvième résolution

— Renouvellement de mandat de Commissaire aux Comptes de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

décide de renouveler Deloitte & Associés, société anonyme au capital de 1 723 040 euros, dont le siège social est sis 185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 572 028 041, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six (6) ans.

Dixième résolution

— Renouvellement de mandat de Commissaire aux Comptes de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

décide de renouveler BEAS, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est sis 195, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 315 172 445 dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société pour une durée de six (6) ans.

Onzième résolution

— Autorisation à donner au Directoire d'acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

autorise le Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 302 811 actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect

des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers,

décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue :

– d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux principes énoncés par la charte de déontologie établie par l'AMAFI concernant les contrats de liquidité en date du 8 mars 2011 figurant en annexe de la décision de l'AMF du 21 mars 2011 modifiant la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008;

– de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société;

– d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail;

– de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au 6^e alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce;

– d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire;

– de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur;

décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme;

décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions au prix maximum de 200 euros par action, étant précisé que ce montant pourra être ajusté par le Directoire en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment, d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions,

prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10 % du capital social,

décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 60 562 200 euros,

décide de conférer tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Directoire pourra déléguer à son Président, ou avec son accord, à un ou plusieurs autres de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi, et notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire;

que le Directoire informera l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable,

décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée,

et qu'elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet et notamment l'autorisation conférée par l'Assemblée générale de la Société le 24 mai 2012 au terme de sa douzième résolution.

À titre extraordinaire

Douzième résolution

— Modification des statuts

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

décide d'adopter, article par article, puis dans leur ensemble, les statuts de la Société tels qu'ils figurent en annexe au Rapport du Directoire.

Treizième résolution

— Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Directoire, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois ;

délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires ;

fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation.

À titre ordinaire et extraordinaire **Quatorzième résolution**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

Le Directoire

I.8 — ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RÉOLUTIONS 2012

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Pour le Directoire
Nicolas Dmitrieff
Le Président du Directoire

II — RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES SUR LE RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE CNIM 2012

Afin d'assurer la transparence et la fiabilité des données communiquées publiquement, le Groupe CNIM s'est engagé dans une démarche de vérification par ses Commissaires aux Comptes de la qualité de l'information sociale, environnementale et sociétale publiée.

Le périmètre est figé au 31 décembre de l'année de l'exercice.

Les entités juridiques incluses dans le périmètre de ce premier rapport sont :

- **pour la partie sociale** : CNIM SA, Babcock Wanson France, Bertin Technologies et LAB SA, représentant 65 % des effectifs du Groupe. Sur 2012, 100 % de l'effectif considéré travaillant en France, les indicateurs ne font pas apparaître de répartition géographique ;
- **pour la partie environnementale** : CNIM SA, CNIM Ouest Armor ⁽¹⁾ et CNIM Thiverval Grignon ⁽¹⁾, couvrant ainsi 100 % de l'activité d'exploitation de centres de tri, de traitement et de valorisation des ordures ménagères en France poursuivie en 2013 ;
- **pour la partie sociétale** : prise en compte de l'ensemble des activités du Groupe opérées en France.

La liste des entités entrant dans le périmètre du rapport RSE Groupe est proposée par le Directoire et validée par les Directions Générales des filiales concernées.

Le Responsable RSE Groupe, rattaché au Secrétariat Général, est en charge de la collecte des données, de leur consolidation, de la rédaction du rapport et de l'animation des plans d'action.

Sur les données publiées dans le présent rapport, il convient de préciser les éléments suivants :

- 1** – Pour l'exercice 2012, pour assurer la livraison de l'ensemble des données attendues dans les délais impartis, des méthodes d'estimation ont été définies pour les données qui n'étaient pas disponibles. Les consommations d'eau non connues de certaines agences de CNIM Babcock Services ont ainsi été estimées à partir des consommations d'autres agences de taille similaire.
- 2** – Soucieux du devenir des déchets générés par ses activités, le Groupe CNIM dispose d'indicateurs sur la valorisation de ses déchets. Il s'appuie pour cela sur les définitions de déchets et de valorisation établis par les réglementations locales.
- 3** – Les émissions de CO₂ ont été calculées sur la base du tableur V7 de l'Association Bilan Carbone, avec des facteurs d'émissions provenant de la base carbone, à l'exception de celui publié pour le réseau de chaleur de Vélizy-Villacoublay. Les facteurs d'émissions utilisés sont de 326 kg éq. CO₂/tonne pour l'incinération des ordures ménagères, et de 350 kg éq. CO₂/tonne pour l'enfouissement des déchets.
- 4** – Le Groupe CNIM inclut dans ses émissions de GES directes, le CO₂ des véhicules possédés, en leasing ou loués par le Groupe et utilisés dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales.

(1) Les entités sélectionnées pour le reporting consolident les performances et les impacts des installations industrielles dont elles détiennent le contrôle technique opérationnel, y compris les installations opérées pour compte de tiers.

Les informations environnementales et sociales qui ont fait l'objet de travaux de vérification spécifiques sont identifiées par 

II.1 — INFORMATIONS SOCIALES

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — INFORMATIONS SOCIALES

A – Emploi

✔ A.1 – Effectif total ⁽¹⁾ et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

	2011	2012	Évolution
Hommes	1 418	1 441	1,6 %
Femmes	340	357	5,0 %
Total général	1 758	1 799	2,3 %

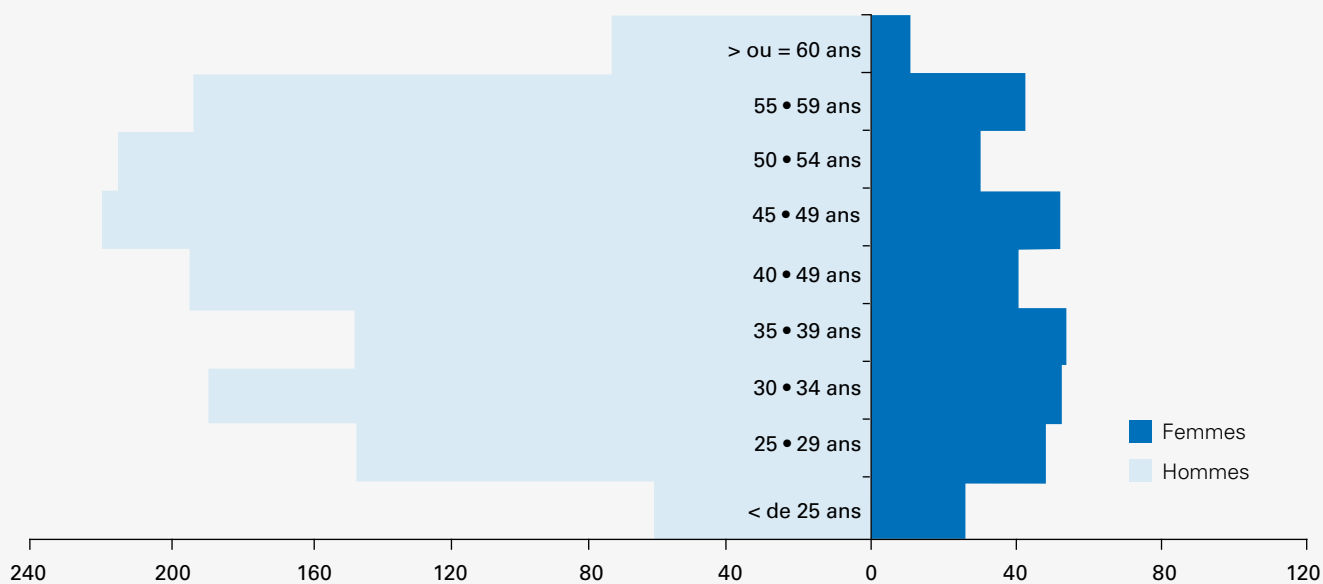
(1) Effectif total moyen :

- effectif moyen = somme des effectifs fin de mois de l'année / 12,
- effectif fin de mois = salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution ou suspendu à l'occasion de congés ou de maladie (contrats à durée indéterminée et déterminée).

Les effectifs sur le périmètre concerné sont en progression. S'ils demeurent stables pour LAB S.A, Babcock Wanson France et Bertin, la croissance des effectifs est portée par la Division Environnement de CNIM SA en réponse à ses importantes prises de commande.

Il est à noter l'évolution significative de la présence des Femmes dans les effectifs.

Répartition hommes/femmes par tranche d'âge :



Les informations publiées au 31/12/2012 identifiées par ✔ ont fait l'objet de travaux de vérification spécifiques par les Commissaires aux Comptes. Le rapport présentant leur conclusion est disponible en page 151.

✓ A.2 – Embauches et licenciements

Nombre d'embauches ⁽¹⁾ avec répartition par sexe et par tranche d'âge ⁽²⁾

Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	46	25	71
25-29 ans	52	21	73
30-34 ans	36	12	48
35-39 ans	21	11	32
40-44 ans	23	3	26
45-49 ans	22	4	26
50-54 ans	20	1	21
55-59 ans	21	7	28
60 ans et plus	13	1	14
Total	254	85	339

(1) Hors mutations intra Groupe.

(2) Âge calculé au 31 décembre de l'année concernée.

En 2012, plus de 40 % des recrutements ont concerné des personnes de moins de 30 ans, et 55 % des nouveaux embauchés ont moins de 35 ans. Ces recrutements ont un impact direct sur la pyramide des âges qui s'équilibre peu à peu, alors qu'elle comptait auparavant une majorité de salariés âgés et peu de jeunes.

Nombre et pourcentage de salariés ayant quitté l'organisation avec répartition par sexe et par tranche d'âge ⁽¹⁾

Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total	Taux de départs
Moins de 25 ans	24	11	35	1,9 %
25-29 ans	32	11	43	2,4 %
30-34 ans	22	11	33	1,8 %
35-39 ans	18	7	25	1,4 %
40-44 ans	22	4	26	1,4 %
45-49 ans	13	5	18	1,0 %
50-54 ans	19	1	20	1,1 %
55-59 ans	43	8	51	2,8 %
60 ans et plus	34	3	37	2,1 %
Total	227	61	288	16,0 %

(1) Hors mutations intra Groupe.

– Taux de départs = nombre de départs/effectif moyen x 100.

Nombre et pourcentage de salariés ayant quitté l'organisation avec répartition par sexe et motif ⁽¹⁾

Étiquettes de lignes	Hommes	Femmes	Total	Taux de départs
Départ involontaire	27	6	33	1,8 %
Départ volontaire	67	23	90	5,0 %
Retraite	40	3	43	2,4 %
Fin de contrat	93	29	122	6,8 %
Total	227	61	288	16,0 %

(1) Hors mutations.

Les informations publiées au 31/12/2012 identifiées par ✓ ont fait l'objet de travaux de vérification spécifiques par les Commissaires aux Comptes. Le rapport présentant leur conclusion est disponible en page 151.

Les fins de contrats comprennent 20 départs relatifs à l'équipage du L-CAT pour la division CNIM Systèmes Industriels. Il s'agit d'un équipage de quatre personnes qui intervient ponctuellement en fonction des démonstrations et visites du navire L-CAT. En isolant cette population, le taux de départ relatif aux fins de contrat passe à 5,7 %.

Le chiffre des départs involontaires recouvre les licenciements et fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur.

Le chiffre des départs volontaires recouvre les démissions et ruptures Conventionnelles.

Naturellement, les taux de départs les plus importants se situent au début et en fin de carrière. La tranche d'âge la plus concernée par les départs est la tranche des 55-59 ans, ce qui s'explique par le fait que certains collaborateurs ayant été exposés à l'amiante ont la possibilité de bénéficier d'une cessation anticipée d'activité leur permettant de mettre un terme à leur carrière professionnelle avant l'âge légal de départ à la retraite. En isolant la tranche d'âge supérieure à 55 ans, le taux de départ est faible, reflétant une stabilité globale des effectifs de la société.

Mutations intra Groupe

	Nombre	Taux de départs
25 – 29 ans	2	0,1 %
30 – 34 ans	2	0,1 %
35 – 39 ans	1	0,1 %
45 – 49 ans	2	0,1 %
50 – 54 ans	3	0,2 %
55 – 59 ans	1	0,1 %
60 ans et plus	1	0,1 %
Total	12	0,7 %

✓ A.3 – Rémunérations et leur évolution

Masse salariale annuelle ⁽¹⁾ extraite du bilan comptable des 4 sociétés :

2011	2012	Évolution
127 151 713	131 669 403	3,6 %

Masse salariale annuelle ⁽¹⁾ moyenne par salarié :

2011	2012	Évolution
72 293	73 190	1,2 %

(1) Comprend les salaires et charges sociales.

L'évolution de la masse salariale s'explique par deux facteurs : le premier est l'évolution à la hausse des effectifs et le second les effets produits par les plans d'augmentation des différentes entités du périmètre concerné.

La masse salariale annuelle par salarié évolue de manière moins rapide. Cela est la conséquence d'un effet de structure sur les embauches réalisées, notamment de profils de moins de 35 ans.

B – Organisation du travail

B.1 – Organisation du temps de travail

Ingénieurs et cadres (manager) : le forfait en nombre de jours sur l'année varie de 216 à 218 jours selon l'entité.

Employés, techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise (white collar) et ouvriers (blue collar) : 35 heures par semaine, les accords signés dans chaque entité définissant l'horaire de référence et le nombre de jours de réduction du temps de travail.

L'organisation du temps de travail respecte les règles légales et conventionnelles pour les populations cadres et non cadres. Il est également à noter que pour certaines populations ouvrières, le temps de travail peut être modulé sur l'année pour apporter une souplesse liée à la charge de travail. Par ailleurs, le Groupe comptait 81 personnes à temps partiel choisi au 31 décembre.

✓ B.2 – Absentéisme

Taux d'absentéisme = 4,56 %

Nombre d'heures d'absence/Nombre d'heures théoriques travaillées x 100

Les principales absences considérées portent sur les maladies, les accidents du travail et les événements familiaux. Le taux d'absentéisme sur le périmètre concerné est plus élevé que la moyenne nationale : cela s'explique par une plus forte proportion d'ouvriers ainsi que de collaborateurs "itinérants". Pour réduire l'absentéisme, un plan d'action en matière de prévention de la pénibilité a été mis en place.

C – Relations sociales

C.1 – Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Le Groupe est attaché à la qualité du dialogue social au sein des différentes sociétés qui le composent. C'est par une définition de principes communs, puis des négociations dans les instances appropriées que sont abordés les différents sujets avec les partenaires sociaux, afin de tenir compte des particularités et

Les informations publiées au 31/12/2012 identifiées par ✓ ont fait l'objet de travaux de vérification spécifiques par les Commissaires aux Comptes. Le rapport présentant leur conclusion est disponible en page 151.

de la diversité du Groupe. La sécurité des salariés est une priorité absolue, de ce fait, le sujet de la santé et la sécurité au travail reste un axe d'efforts permanents, avec des objectifs ambitieux et le dialogue social y joue un rôle important. Tous les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) des différents établissements sont mobilisés sur ce sujet.

Dans un groupe multi-activités tel que CNIM, les relations sociales sont organisées à tous les niveaux juridiques de l'entreprise: Groupe, Entreprise et Établissement. Le Comité de Groupe est l'outil essentiel pour définir les cadres communs. Siègent à ce comité, le Président du Directoire, le Directeur des Ressources Humaines Groupe, des salariés élus parmi les membres des Comités d'Entreprise ou d'Établissements des sociétés du Groupe. Le Comité de Groupe est informé de l'activité, de la situation financière, de l'évolution et des prévisions de l'entreprise.

Pourcentage de salariés couverts par une convention collective: 100 %

Les conventions collectives existantes sur le périmètre sont:

- la Convention collective de la métallurgie (à la fois nationale et régionale);
- la Convention collective des métiers du déchet;
- la Convention collective nationale des cadres, ingénieurs et assimilés des entreprises de gestion d'équipements thermiques et de climatisation;
- la Convention collective nationale des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise de l'exploitation d'équipements thermiques;
- la Convention collective des Bureaux d'Études Techniques/Cabinets d'Ingénieurs-Conseils/Sociétés de Conseils;
- la Convention collective de la marine marchande.

C.2 – Bilan des accords collectifs

Liste des accords signés au niveau professionnel et dans l'entreprise en 2012

Les accords suivants ont été signés dans les différentes entités du Groupe en 2012:

- relatifs à la participation: chez CNIM SA, Babcock Wanson France et Bertin Technologies;
- relatifs à l'Intéressement: chez CNIM SA, Babcock Wanson France;
- relatifs au Plan d'Épargne Entreprise: chez CNIM SA, Babcock Wanson France et Bertin Technologies;
- relatif au Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif chez CNIM SA;
- relatifs à la prime de partage des profits: chez CNIM SA, Babcock Wanson France et Lab SA;
- relatifs aux négociations annuelles obligatoires sur les salaires: chez CNIM SA, Babcock Wanson France dans les établissements de Chevilly-Larue ainsi que de Nérac et Lab SA;

- relatifs à l'égalité Hommes Femmes: chez CNIM SA et Bertin Technologies;
- relatif à la durée des mandats des représentants du personnel chez Babcock Wanson France;
- relatif aux élections des délégués du personnel au niveau de l'établissement de Chevilly Larue;
- relatif à l'aménagement du temps de travail au niveau de l'établissement de Nérac;
- relatif à la composition du Comité de Groupe.

Le Groupe CNIM entretient un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux. Cette richesse permet la signature d'accords dans trois grands domaines: la rémunération des collaborateurs (Accord de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)), intéressement, participation, épargne salariale, prime dividende), l'amélioration des conditions de travail (accord sur l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes) et enfin les accords relatifs à l'organisation du travail.

D – Santé et sécurité

D.1 – Conditions de santé et sécurité au travail

Le Groupe est particulièrement exigeant sur la prévention et le respect des règles fondamentales concernant la protection du personnel, la protection de la santé et de l'environnement:

- les délégations de responsabilité données par le Président du Directoire sont mises en application;
- chaque établissement est doté d'un Responsable Hygiène et Sécurité et la mise en place des procédures se fait en coopération avec les représentants du personnel;
- chaque chantier ou intervention chez un client fait l'objet de mesures appropriées en termes de sécurité et de prévention des risques;
- chaque accident ou incident corporel fait l'objet d'une enquête sur les causes et des solutions de prévention et de formation sont proposées pour réduire encore plus les risques;
- tous les moyens sont mis en œuvre pour le respect des dispositions légales.

Certifications relatives à la santé et sécurité au travail:

Sur le périmètre retenu pour ce premier rapport RSE, l'établissement de CNIM La Seyne-sur-Mer est certifié OHSAS 18001, l'ensemble des huit agences de CNIM Babcock Services sont certifiées MASE/UIC, de même que quatre agences régionales de la société Babcock Wanson France.

Tous les sites pour lesquels CNIM a un contrat d'exploitation sont certifiés OHSAS 18001: le centre de valorisation de déchets et le centre de tri de Thiverval Grignon, le centre de valorisation de déchets de Pluzunet et le centre de traitement de déchets de Launay Lantic.

Extrait de la politique Qualité Sécurité Environnement de Babcock Wanson France

Pour augmenter l'attractivité de son offre, pour continuer son développement et améliorer ses performances, Babcock Wanson met en œuvre une Politique Qualité Sécurité Environnement axée sur :

- la qualité de la relation avec les clients et leur confiance dans la compétence, la rigueur et l'efficacité du personnel BABCOCK WANSON,
- la prévention des risques et la sécurité des personnes et des biens, pendant les interventions chez les clients comme lors de l'exploitation de leurs installations,
- le développement de solutions innovantes, qu'il s'agisse de prestations ou de choix technologiques, dans le souci de la protection de l'environnement et de la réalisation d'économies d'énergie.

Babcock Wanson déploie cette politique à travers le système de management de la qualité, outil de progrès organisé autour des compétences, de la sécurité et de l'innovation, qui lui permet d'être certifié ISO 9001, et MASE/UIC pour quatre agences régionales.

Extrait de la politique Santé et Sécurité au Travail de l'établissement CNIM La Seyne-sur-Mer, les engagements pour 2012

- prévenir les préjudices et atteintes à la santé en travaillant plus particulièrement sur les risques psychosociaux et la pénibilité au travail;
- assurer la cohérence permanente de nos évaluations des risques avec la réalité du terrain;
- identifier, analyser et réagir rapidement face à un incident;
- réaliser les actions du programme de management de la santé et sécurité au travail dans les délais impartis;
- garantir la présence des collaborateurs aux formations sécurité nécessaires à leur poste;
- garantir la bonne utilisation des moyens de protection collectifs et individuels par les collaborateurs à tous les niveaux hiérarchiques;
- fournir à tous les moyens de participer à l'amélioration continue de sa propre sécurité ainsi qu'à celle des autres personnes;
- améliorer de manière continue notre système de management ainsi que nos performances en Santé et Sécurité au travail;
- revoir périodiquement notre politique ainsi que nos objectifs SST afin de s'assurer qu'ils restent pertinents et appropriés.

Extrait de la politique Sécurité, Hygiène, Environnement et Qualité (SHEQ) 2012 de CNIM Babcock Services

Les objectifs fixés pour 2012 sont un taux de fréquence des accidents de travail de 15, et un taux de gravité de 0,3. Pour atteindre nos objectifs, nous nous engageons à :

- appliquer et faire appliquer la réglementation en vigueur et les consignes par l'ensemble du personnel;
- impliquer l'ensemble du personnel dans le bon fonctionnement du système de management SHEQ;
- anticiper les risques en les analysant le plus tôt possible;
- utiliser tous les moyens adéquats tant au niveau technique, humain que matériel pour éviter les risques.

Extrait de la politique Environnement, Santé et Sécurité au Travail de l'usine de valorisation des déchets de Thiverval Grignon

L'établissement est engagé vis-à-vis de son client et des parties intéressées à maintenir la certification OHSAS 18001, par la mise en œuvre notamment des orientations suivantes :

- apporter des réponses concrètes face à certaines situations critiques telles que les situations dangereuses au niveau du hall de déchargement et les éventuels manquements aux consignes de sécurité comme la mise en œuvre des consignations, les permis feu, le port des Équipements de Protection Individuel (EPI), la propreté et le rangement des zones de travail;
- optimiser la gestion des arrêts techniques en rédigeant et diffusant les plans de prévention appropriés prenant en compte les risques de chaque intervenant et de co-activité, en pratiquant une surveillance effective sur le terrain, et en veillant au respect des dispositions contenues dans ces plans de prévention.

Extrait de la politique Environnement, Santé et Sécurité au Travail du centre de tri des déchets de Thiverval Grignon

La Direction du centre de tri est engagée vis-à-vis de son client et des parties intéressées à maintenir la certification OHSAS 18001, et place en tête de ses priorités notamment de réduire les risques de préjudices des personnes et d'atteintes à la santé à travers les points suivants :

- l'évolution des équipements en matière d'environnement, de santé et sécurité au travail;
- l'identification et la maîtrise des risques, notamment liés aux incendies, aux travaux en hauteur, au bruit et au travail de tri manuel;
- la mise en place de modes opératoires, de procédures et de consignes;
- la prévention de l'apparition des troubles musculo-squelettiques, notamment à travers une formation et une surveillance des salariés.

Extrait de la politique Environnement, Santé et Sécurité au Travail de l'usine de valorisation des déchets de Pluzunet

L'établissement est engagé vis-à-vis de son client et des parties intéressées à maintenir la certification OHSAS 18001, en prévenant les préjudices personnels et atteintes à la santé en réalisant les actions suivantes :

- faire évoluer les équipements de protection et de prévention ;
- mettre en place les modes opératoires, les procédures et les consignes ;
- optimiser la gestion des arrêts techniques en s'assurant du respect des dispositions contenues dans les plans de prévention ;
- anticiper les risques inhérents aux installations nouvelles en établissant, en amont de l'exploitation, les risques et impacts ainsi que ceux liés aux activités extérieures au lieu de travail.

Extrait de la politique Environnement, Santé et Sécurité au Travail du site de Launay Lantic

L'établissement est engagé vis-à-vis de son client et des parties intéressées à maintenir la certification OHSAS 18001, en prévenant les préjudices personnels et atteintes à la santé associés aux activités de compostage, d'enfouissement des déchets et au traitement des algues vertes à travers les actions suivantes :

- l'évolution des équipements en matière d'environnement, santé et sécurité au travail ;
- l'identification et la maîtrise des risques, notamment liés aux incendies, aux travaux en hauteur et à la circulation ;
- la mise en place de modes opératoires, de procédures et de consignes.

Pourcentage de l'effectif total représenté par un CHSCT : 100 %

Somme des dépenses de sécurité effectuées dans l'entreprise : 855,2 K€

CNIM investit pour la sécurité de ses collaborateurs. Ces investissements sont de trois ordres : assurer aux collaborateurs la fiabilité et la sécurité des équipements et outils de fabrication utilisés, leur fournir les équipements de protection individuelle nécessaires, et leur fournir les formations professionnelles nécessaires à leur sécurité. Cet investissement se fait en concertation avec les CHSCT puisqu'ils couvrent l'ensemble des collaborateurs de CNIM.

D.2 – Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

La politique de prévention en matière de sécurité et de santé du personnel s'élabore avec les CHSCT, interlocuteurs privilégiés de CNIM pour ces sujets. La mise en place des procédures définies se fait en coopération avec les représentants du personnel. En 2012, il n'y a pas eu d'accord spécifique en matière de santé et de sécurité au travail.

D.3 – Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Taux de fréquence = 17,72

Nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 million / nombre d'heures travaillées

CNIM est particulièrement performante en matière de prévention des risques comme le prouve son taux de fréquence des accidents du travail qui est très inférieur à la moyenne nationale (24,3 en 2011, données Assurance Maladie). Cela est le fruit d'un investissement quotidien depuis plusieurs années de l'ensemble des acteurs afin de prévenir tout accident du travail.

Taux de gravité = 0,49

Nombre de journées perdues x 1000 / nombre d'heures travaillées

Les résultats sont probants également en matière de taux de gravité puisque la moyenne nationale est de 1,4 (données Assurance Maladie) et ce d'autant plus que la proportion de collaborateurs travaillant en usine ou de manière itinérante (sur chantier ou en intervention chez des clients) est élevée.

Nombre de maladie professionnelles = 3

Déclarations de maladies professionnelles faites à la sécurité sociale en 2012 pour des salariés présents à l'effectif sur la période.

E – Formation

E.1 – Politiques mises en œuvre en matière de formation

Dans un Groupe à fort capital technique, la formation est une préoccupation essentielle pour accompagner les collaborateurs dans le management de projets complexes à haute valeur technologique.

La politique de formation est largement déterminée par la stratégie de développement du Groupe.

Des actions de formation spécifiques accompagnent par exemple depuis plusieurs années, le développement des activités nucléaires de CNIM Systèmes Industriels, ou le développement des activités de CNIM Babcock Services.

CNIM prend également en charge, en interne, la formation sur certains de ses métiers. Babcock Wanson France forme aussi en interne certains de ses référents techniques les plus expérimentés, qui ensuite animent eux-mêmes des modules de formation à leurs collègues chez les clients.

De nouveaux modules de formation, de type e-learning, ont également été mis en place cette année à destination des managers. Ces modules ont permis de les sensibiliser et de les accompagner à l'importance des entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodique dont leurs collaborateurs bénéficient et de leur fournir un guide pour la réalisation de ces derniers.

E.2 – Nombre total d'heures de formation

32 624 heures soit en moyenne 18 heures par salarié

La moyenne nationale est de 12,5 heures par salarié en 2011 (données Projet de Loi de Finances 2013). CNIM a une politique ambitieuse en matière de formation professionnelle. Babcock Wanson a par exemple développé un ensemble de formation interne à l'attention des techniciens services clients pour leur permettre de développer leur compétence tout au long de leur carrière au sein de l'entreprise. Le Groupe a l'ambition de continuer à développer sa politique de formation en développant l'ingénierie de formation à la fois sur les domaines techniques et managériaux.

F – Égalité de traitement

✓ F.1 – Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Composition des organes de Direction: les femmes sont représentées au Directoire du Groupe CNIM à hauteur de 25 %. Elles sont 23 % à siéger au Conseil de Surveillance.

Le Groupe CNIM entend augmenter la proportion de femmes dans ses instances dirigeantes en vue de conformer la gouvernance de l'entreprise à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, et à l'égalité professionnelle, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

Proportion de femmes dans l'effectif moyen : 19,8 %

– proportion de femmes dans l'effectif moyen cadres (managers): 17,3 % ;

– proportion de femmes dans l'effectif moyen employés (white collar): 36,4 % ;

– proportion de femmes dans l'effectif moyen ouvriers (blue collar): 0 %.

Proportion de femmes dans l'effectif au 31 décembre 2012 par tranches d'âges

Tranches d'âge	%
Moins de 25 ans	30,34
25 – 29 ans	25,25
30 – 34 ans	22,36
35 – 39 ans	27,32
40 – 44 ans	17,57
45 – 49 ans	19,64
50 – 54 ans	12,50
55 – 59 ans	18,41
60 ans et plus	12,79
Total général	20,27

Sur le périmètre retenu en 2012, une très grande partie de l'effectif est couverte par la Convention de la métallurgie. Dans ce secteur, le taux de féminisation est de 21 % en 2009 (Données Observatoire de la Métallurgie – juin 2012). Le Groupe se situe dans cette moyenne. Cependant, la dynamique actuelle marque très clairement une augmentation de la proportion de femmes dans les effectifs, comme l'indiquent les données sur l'évolution des effectifs (cf. tableau en A-1), et celles sur la proportion de femmes par tranche d'âge. On constate clairement ce renouvellement avec une proportion de plus en plus importante des femmes dans les tranches d'âge les moins élevées. Cette évolution est également appelée à se renforcer avec la signature d'accords sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes sur l'ensemble du périmètre.

Indices calculés sur la base du salaire médian mensuel des hommes et des femmes par groupe d'âge et par catégorie ⁽¹⁾

Tranches d'âge	Ingénieurs et cadres (Managers)		Employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise (White collars)		Ouvriers (Blue collars)	Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes
	Moins de 25 ans	174	162	123	119	100	128
25-29 ans	190	177	133	122	112	169	169
30-34 ans	212	205	140	132	121	187	194
35-39 ans	251	220	161	149	120	225	187
40-44 ans	269	243	171	136	126	201	196
45-49 ans	275	244	167	154	127	228	182
50-54 ans	313	243	169	131	127	214	143
55-59 ans	317	223	162	137	126	256	167
60 ans et plus	346	220	189	153	131	319	212
Ensemble	256	216	152	135	121	204	173

(1) Salaire de base mensuel brut à multiplier par 13 pour avoir le salaire de base annuel. CDI et CDD hors contrats alternance (apprentissage, professionnalisation).

L'écart de rémunération entre les Hommes et les Femmes en France est de 19,1 % (Données 2010 – Source INSEE). En se centrant sur les populations de moins de 50 ans pour isoler les situations complexes de fin de carrière, ce ratio par tranche d'âge évolue pour CNIM entre 3,41 % à 14,39 %. Le Groupe est attentif à toutes les questions d'équité et notamment en matière de rémunération effective, qui fait l'objet d'un plan d'action particulier prévu dans l'accord sur l'égalité professionnelle pour les hommes et les femmes signé avec les partenaires sociaux.

F.2 – Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

En décembre 2012, le Groupe CNIM a publié par la voix de son Directeur des Ressources Humaines Pierre-Yves LE LEVE, une Lettre d'Engagement en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

Extrait de cette Lettre :

“Consciente de la nécessité de privilégier, de développer et de garantir la diversité et l'égalité des chances, la Direction réaffirme son attachement aux principes généraux de non-discrimination et d'égalité des chances, depuis le recrutement jusqu'au terme de la vie professionnelle, des salariés en situation de handicap.”

La Direction réaffirme également sa volonté d'agir continuellement en faveur de l'emploi, du maintien, du développement et de la formation des personnes handicapées.

Pour que cette volonté se concrétise, la Direction a pris l'engagement pour 2013 de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour procéder à des embauches de travailleurs handicapés :

- par l'étude sur la diffusion des offres d'emploi sur un site spécialisé (ex: handi-cv.com) ;
- par la diffusion des offres d'intérim à des sociétés spécialisées (ex: ETTI 83).

La Direction s'engage de plus à encourager les salariés handicapés actuels à se déclarer, et à maintenir dans l'emploi les personnes handicapées dans les meilleures conditions par l'étude ergonomique de postes et l'adaptation de ceux-ci pour certains types de handicap en étroite relation avec le Responsable Immobilier, le médecin du travail et le CHSCT.

La Direction s'engage enfin à communiquer auprès des acheteurs de l'entreprise au sujet de l'achat de prestations auprès de structures spécialisées (Établissements et Services d'Aide par le Travail (anciennement CAT) et Entreprises Adaptées (anciennement Ateliers Protégés).

Par ailleurs, l'établissement CNIM de La Seyne-sur-Mer est partenaire d'Avie Cap Emploi (association visant à l'insertion professionnelle des handicapés). CNIM a participé au forum de l'association et signé le “Pacte handicap”. L'objectif est le retour à l'emploi de personnes ayant subi une inaptitude. En 2011, deux personnes ayant subi un accident du travail invalidant ont été reclassées grâce à la collaboration entre l'établissement et le SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés).

F.3 – Politique de lutte contre les discriminations

Accords élaborés en collaboration avec les partenaires sociaux suite à évolution du Code du travail

Ces dernières années, le Code du travail a connu des évolutions en matière de sensibilisation à la promotion de la diversité en entreprise afin de garantir une équité entre les collaborateurs. Ces textes concernent différentes populations de l'entreprise.

Dans le cadre de ces évolutions, CNIM a mis en place différents accords et politiques élaborés en collaboration avec les partenaires sociaux chez CNIM SA, Babcock Wanson France et Lab SA :

- relatifs à l'emploi des séniors ;
- relatifs à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Gestion de carrière des représentants du personnel

En accord avec les instances représentatives du personnel, CNIM SA a décidé de mettre en place une commission de gestion de carrière spécifique aux représentants du personnel. Ce dispositif a pour but de veiller à éviter toute discrimination relative à un mandat de représentation ou à la pratique syndicale, que ce soit en termes d'évolution salariale ou d'évolution de carrière.

Une sensibilisation des managers est prévue afin de les former aux droits des représentants du personnel, et des entretiens spécifiques pourront être réalisés afin d'évaluer la compatibilité entre la fonction dans l'entreprise et le mandat.

G – Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives

G.1 – au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Soucieux d'associer les salariés aux réflexions menées sur le développement du Groupe, deux membres du Comité d'Établissement sont invités à assister au Conseil de Surveillance de CNIM.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a nommé un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires (via les fonds communs de placement de l'épargne salariale).

Le Comité de Groupe réunit également des représentants des quatre confédérations syndicales représentées au sein de CNIM, en plus des membres issus des CE des différentes entreprises. Sans droit de vote, les représentants syndicaux ont ainsi la possibilité de faire entendre les opinions de leurs confédérations. Avec ce dispositif, CNIM va au-delà de ses obligations légales.

G.2 – à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Isabelle Chaumette, membre de l'équipe des Ressources Humaines de l'établissement CNIM La Seyne-sur-Mer, est membre du club d'entreprises Face Var, une association de lutte contre les discriminations. Son objectif est d'ouvrir l'entreprise à des jeunes issus de milieux défavorisés, grâce à des parcours d'entretiens. En 2012, Isabelle Chaumette a participé à des jeux de rôles et des simulations d'entretiens au lycée Bonaparte de Toulon.

Dans le cadre de son activité de tri des déchets, le site de CNIM Thiverval Grignon a également mis en place un dispositif spécifique d'insertion, dont le but est de proposer à des personnes en grande difficulté un accompagnement social et une activité professionnelle en vue de faciliter leur réinsertion (voir au chapitre B.1 du thème Sociétal).

G.3 – à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Compte tenu du périmètre de consolidation retenu pour ce premier rapport de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, aucune disposition spécifique n'a été prise sur ce thème, considérant que le risque est non significatif en France. Par ailleurs, plus de 90 % de l'activité du Groupe étant réalisée en Europe, le risque est également faible pour les activités du Groupe à l'étranger.

G.4 – à l'abolition effective du travail des enfants

Compte tenu du périmètre de consolidation retenu pour ce premier rapport de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, aucune disposition spécifique n'a été prise sur ce thème, considérant que le risque est non significatif en France. Par ailleurs, plus de 90 % de l'activité du Groupe étant réalisée en Europe, le risque est également faible pour les activités du Groupe à l'étranger.

II.2 — INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

A – Politique générale en matière environnementale

✓ A.1 – Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Programme de management environnemental et politique Qualité Sécurité Environnement (QSE)

Dans le cadre de la politique de développement durable et de sa responsabilité environnementale, le Groupe a adopté, comme pour l'ensemble des risques qu'il doit traiter, une approche préventive de l'impact environnemental de ses activités.

Le management environnemental est fortement relié aux mesures de prévention liées à la santé et la sécurité au travail.

La veille réglementaire et technologique, la formation, l'information et la communication avec les collaborateurs et les interlocuteurs externes (clients, fournisseurs, sous-traitants, administrations) sont les outils de base de la politique Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement du Groupe.

Plusieurs sites du Groupe ont engagé des efforts de réduction de l'empreinte écologique de leurs activités, que ce soit des sites de production, de recherche ou d'ingénierie.

Chaque établissement dispose d'un responsable Hygiène Sécurité Environnement, qui est le garant du suivi de la législation et de la mise en œuvre des mesures de prévention applicables pour :

- les nuisances sonores ;
- le traitement des déchets ;
- la pollution des sols ;
- la pollution de l'air ;
- le contrôle des produits dangereux.

Toutes les dispositions prises sont suivies, documentées, et leur conformité à la législation et à la réglementation peut être démontrée à tout moment.

Tous ces points sont également traités lors des réunions des CHSCT des différents établissements.

Cette politique est reconnue pour sa composante santé et sécurité au travail par la certification OHSAS 18001 du principal site de production de CNIM SA, à La Seyne-sur-Mer.

La direction du Secteur Environnement de CNIM est persuadée que le développement durable constitue l'enjeu primordial des décennies à venir pour les entreprises, la société et l'environnement

Pour contribuer à cet objectif global, le Secteur Environnement met en œuvre une démarche de progrès volontaire qui structure et formalise ses actions pour un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Cette démarche se déploie dans le cadre du strict respect des réglementations nationales et locales se rattachant à ses activités Environnement.

L'objectif de la direction du Secteur Environnement est d'éliminer, autant qu'il est raisonnablement possible, tous les risques pour la santé ou la sécurité ainsi que les nuisances pouvant être causés par ses activités ou équipements au personnel du site ou à des tiers.

Elle s'applique à promouvoir dans ses offres les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'efficacité énergétique et de la réduction des résidus. Les process développés sont optimisés dès leur conception pour limiter la consommation de ressources (énergie, eau, réactifs...), minimiser les résidus (refiom, catalyseurs usagés...), et valoriser les sous-produits générés (ferrailles, mâchefers, eau process...), tout en gardant un haut niveau de performance.

Lors des activités de construction, l'effort est porté sur la gestion des déchets de chantier et la limitation des impacts environnementaux conformément à la législation locale en vigueur et aux bonnes pratiques issues des réglementations européennes.

Extrait du manuel Qualité – Hygiène - Sécurité et Environnement de CNIM Division Environnement

CNIM Division Environnement a établi sa politique en matière d'hygiène et sécurité, de protection de l'environnement, de développement durable, pour définir et déployer des dispositions répondant aux attentes des principaux acteurs et parties prenantes du secteur de l'environnement en Europe.

Cela se traduit en particulier par la certification ISO 14001 et OHSAS 18001 du système de management des usines exploitées par la division, par la mise en œuvre d'un Health-safety & Environment Policy propre aux réalisations en Grande-Bretagne.

Les axes de cette politique sont :

- intégrer le management des aspects HS&E au sein du management global de l'activité ;
- assurer la conformité aux réglementations applicables concernant la sécurité et le respect de l'environnement, en particulier aux directives européennes : Équipement sous pression (97/23/CE), Machine (98/37/CE) et Incinération (2000/76/CE) ;

– mettre en place une démarche d'amélioration continue basée sur :

- l'évaluation des risques et des impacts environnementaux de nos activités ;
- la définition et la mise en œuvre des dispositions de prévention, réduction ou maîtrise de ces impacts et risques ;
- l'établissement des responsabilités et la fourniture des moyens pour conduire ces actions ;
- l'évaluation périodique de nos performances en matière d'hygiène-sécurité et protection de l'environnement ;
- la revue du déploiement de cette politique lors des revues de Direction de la division.

La Division Environnement a engagé en 2012 une démarche de certification ISO 14001 de son activité chantiers, qui devrait aboutir dans le courant de l'année 2013.

Extrait de la politique environnement, santé et sécurité au travail de l'usine de valorisation des déchets de Thiverval Grignon

L'établissement est engagé vis-à-vis de son client et des parties intéressées à maintenir la certification ISO 14001, par la mise en œuvre notamment des orientations suivantes :

- améliorer ou maintenir nos performances dans les domaines des rejets atmosphériques, de la consommation de ressources naturelles, d'énergie et de réactifs, de la valorisation énergétique, des nuisances telles que le bruit, les odeurs et les envois, de production de déchets ;
- améliorer notre gestion des eaux en récupérant l'ensemble des faibles débits des eaux pluviales, en augmentant la quantité d'eau recyclée sur l'ensemble du process.

Extrait de la politique environnement, santé et sécurité au travail de l'usine de valorisation des déchets de Pluzunet

L'établissement est engagé vis-à-vis de son client et des parties intéressées à maintenir la certification ISO 14001, en garantissant pour l'environnement immédiat ainsi que pour les riverains :

- une limitation des rejets atmosphériques tout en optimisant la quantité d'ordures ménagères incinérées ;
- une optimisation de la valorisation de l'énergie produite et l'économie de l'énergie consommée ;
- une limitation des rejets liquides à travers la maîtrise et le recyclage des pollutions des eaux pluviales ;
- une prévention des accidents pouvant occasionner des impacts résiduels.

Extrait de la politique environnement, santé et sécurité au travail de l'usine de traitement des déchets de Launay Lantic

L'établissement est engagé vis-à-vis de son client et des parties intéressées à maintenir la certification ISO 14001, et place en tête de ses priorités les directives suivantes :

– garantir une qualité du compost conforme à la norme NF U 44 051 ;

– limiter pour l'environnement et les riverains l'envol des déchets, les odeurs et le bruit.

Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement.

En 2012, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune amende ou sanction dans ce domaine.

Le savoir-faire du Groupe, dans toutes ses activités et en particulier dans les divisions Environnement et Énergie, est mis au service de l'amélioration du rendement énergétique des installations conçues, réalisées, maintenues ou exploitées par le Groupe. Celui-ci s'attache à améliorer la fiabilité et les performances de ses produits et prestations en termes d'efficacité énergétique et de diminution des rejets, afin de permettre à ses clients d'atteindre leurs propres objectifs.

Les dispositions ainsi prises ont permis au Groupe de n'avoir à verser aucune indemnité au cours de l'exercice en vertu de décisions judiciaires en matière d'environnement, et de n'avoir à provisionner aucun risque en ce domaine.

A.2 – Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Pour le Secteur Environnement, la Direction des Relations Institutionnelles diffuse auprès de managers et experts du Groupe des documents d'information sur les travaux des associations professionnelles dont CNIM est adhérent. Ces informations portant sur l'évolution des réglementations entre autres, sont relayées par ces managers et experts auprès de leurs équipes. Par ailleurs, un Directeur de la Prévention Sécurité, Protection de la Santé et de l'Environnement a été nommé, qui couvre l'ensemble du Secteur Environnement et Services.

La mise en ligne d'un nouvel Intranet Groupe en juin 2012 dote CNIM d'un outil adéquat pour diffuser plus largement aux collaborateurs des données pédagogiques sur les activités de l'entreprise dans le domaine de l'environnement. À titre d'exemple, *Le Livre Blanc de l'incinération* du SVDU (Syndicat national du traitement et de la Valorisation des déchets urbains et assimilés) et le *Waste-to-Energy report* du CEWEP (Confederation of European Waste to Energy Plants) ont été mis en ligne sur l'intranet.

En 2013, une rubrique dédiée à la RSE sera développée sur l'intranet du Groupe.

A.3 – Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le Groupe est particulièrement exigeant sur la prévention et le respect des règles fondamentales concernant la protection de l'environnement. Pour les réglementations en matière d'environnement, les directeurs d'établissements sont chargés d'appliquer les règles spécifiques concernant chacun des établissements (pollution, établissements classés...). Il en est de même pour les directeurs de chantiers.

A.4 – Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Provisions pour risques en matière d'environnement inscrites en comptabilité: pas de provisions inscrites sur les comptes 2012, car il n'y a pas de risque avéré.

Garanties pour risques en matière d'environnement: le Groupe CNIM bénéficie d'une police d'assurance "atteintes à l'environnement et dommages environnementaux", qui couvre les préjudices subis par les tiers et les dommages à l'environnement. Le montant des garanties varie selon la nature des couvertures d'assurances prévues à ce contrat.

B – Pollution et gestion de déchets

B.1 – Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

En matière de prévention, la démarche de CNIM Division Environnement consiste à identifier et maîtriser les risques environnementaux dès le stade de la conception, basée notamment sur le respect des réglementations européennes en vigueur. L'ensemble des textes applicables complétés par une analyse propre à CNIM s'articule autour des grands thèmes suivants:

- risques liés aux machines;
- risques liés aux équipements sous pression;
- risques d'explosion;
- risques pour l'environnement (eau, air et sol): absence et/ou limitation de rejet dans l'environnement;
- risques propres aux activités chantiers (montage, mise en service...);
- risques liés à l'exploitation notamment par la prise en compte des contraintes de maintenance dès la phase conception de l'usine (sécurité personnel...);
- risques électriques et électromagnétiques.

Les analyses menées dans ce cadre sont de plus complétées par d'autres études de risques, que sont: les études HAZOP (*Hazard and Operability Study*) dont l'intérêt est d'identifier et évaluer les situations pouvant représenter un risque pour le personnel ou les équipements, l'analyse des fonctions de sécurité (études SIL ou *Safety Integrity Level*).

Cette démarche est inscrite dans le processus d'Assurance Qualité de la division.

Dans la conception de ses installations de traitement de fumées, LAB vise également un niveau élevé de protection de l'environnement en adoptant une démarche globale qui intègre non seulement les contraintes relatives à l'air, l'eau et les déchets, mais aussi celles relatives à l'énergie et au bruit.

Concernant les rejets dans l'air

CNIM contribue à la lutte contre la pollution des algues vertes par la mise au point d'un système innovant de déshydratation, mis en œuvre dans l'usine de Launay-Lantic qu'elle a construite et exploite. Ce procédé permet de supprimer l'émission de gaz toxique (hydrogène sulfuré).

Les différents procédés de traitement conçus par LAB ont une très grande efficacité, et couvrent une palette de polluants très étendue.

En termes de rejets dans l'eau

Préservation des ressources: les procédés de traitement conçus par LAB permettent de réduire l'impact environnemental par la suppression des rejets aqueux (procédés SECOLAB, SEMISECOLAB et BICARLAB) ou par un traitement poussé des eaux de rejets dans les traitements de fumées humides (GRANILAB). De plus, la conception vise à réutiliser les effluents aqueux en provenance d'autres parties des installations afin de réduire la consommation d'eau.

Le centre de tri et le centre de valorisation de déchets de Thiverval Grignon ne génèrent aucun rejet d'eau, toute l'eau consommée étant intégralement réutilisée dans le cadre du process.

Les sites de Pluzunet et Launay Lantic ne génèrent pas de rejet d'eau en dehors des eaux usées des bâtiments administratifs.

Sur l'établissement CNIM La Seyne-sur-Mer (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), toute eau passée dans un cycle de fabrication est récupérée dans des fosses spécifiques, puis pompée par une société extérieure spécialisée afin d'être retraitée. Les cabines de peinture et de sablage sont vérifiées annuellement afin de s'assurer de leur conformité en termes de rejets dans l'air.

✓ B.2 – Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

	Tonnages entrants		Tonnages sortants	
	Type	(T)	Type	(T)
CENTRE DE TRI THIVERVAL GRIGNON	Multiples	14 793	Cartons et imprimés	3 992
	Emballages	2 127	Tetra	244
	JRM (journaux, revues, magazines)	1 859	Gros de magasin	3 280
	Verre	9 022	PET foncé	271
			PET clair	855
			PEHD	468
			Acier	465
			Aluminium	12
		JRM (journaux, revues, magazines)	5 687	

	Tonnages entrants		Tonnages sortants	
	Type	(T)	Type	(T)
UVED THIVERVAL GRIGNON	Boues station d'épuration	1 816	Mâchefers	38 302
	DIB	49 550	Refiom et sels	5 385
	OM	187 115	Ferraille	2 700

	Tonnages entrants		Tonnages sortants	
	Type	(T)	Type	(T)
UCOM LAUNAY LANTIC	Déchets réceptionnés en fosse en tri-compostage	13 907	Compost	8 014
	Algues vertes	8 257	ISDND ⁽¹⁾	7 389
	Déchets de bois et de végétaux	8 682		
	Déchets encombrants et DIB	7 389		
	Verre	2 519		

	Tonnages entrants		Tonnages sortants	
	Type	(T)	Type	(T)
UVED PLUZUNET	OM	27 822	Mâchefers	11 215
	DIB	2 780	Refiom et sels	1 472
	Encombrants broyés	11 790	Métaux ferreux	877
	Bois incinéré	169	Métaux non ferreux	25
	Refus de compostage	11 196		
	Refus de tri	1 639		

(1) Installation de Stockage de Déchets non Dangereux.

Les informations publiées au 31/12/2012 identifiées par ✓ ont fait l'objet de travaux de vérification spécifiques par les Commissaires aux Comptes. Le rapport présentant leur conclusion est disponible en page 151.

Réutilisation des déchets : les 49 517 tonnes de mâchefers issus de l'activité d'incinération de déchets ont été intégralement réutilisés dans les procédés de techniques routières.

En ce qui concerne les Refiom, chaque collectivité fait le choix de leur traitement (enfouissement ou valorisation), en fonction de ses contraintes locales et économiques. Sur Thiverval Grignon et Pluzunet, les clients ont fait le choix de l'enfouissement en CET de classe 1 (Centre d'Enfouissement Technique), après une phase de traitement, de stabilisation et de solidification.

LAB conçoit des procédés de traitement de fumées permettant de minimiser les consommations de réactifs et la production de résidus associée, et de réduire ainsi fortement les quantités de résidus ultimes. LAB travaille également sur la recyclabilité des déchets avec ses procédés catalytiques CATALAB de traitement des oxydes d'azote et de dioxines, où les catalyseurs usagés sont reconditionnés pour être réutilisés. LAB propose également des technologies visant à réduire la toxicité des résidus comme les TIL neutres et acides (Traitement Intégré des Lixiviats), ainsi que des technologies d'extraction sélective de matières valorisables contenues dans les résidus comme les mâchefers.

Tonnages sortants	
Type	(T)
Papiers/cartons	26
Batteries	0,3
Aérosols	0,5
Chiffons souillés	2
Écrans	1
Matériel informatique	2
Néons	0,03
Piles	0,2
Peintures/résines/mastics /colles	14
Huile de coupe	33
Huile noire	11
Emballages souillés	3

Engagé dans un processus de valorisation matière, l'établissement de CNIM La Seyne-sur-Mer revend le matériel usagé qui peut être directement réutilisé sans aucun traitement (exemple, les chutes d'aluminium), tandis que les déchets devant faire l'objet d'un traitement spécifique sont repris par des organismes agréés (exemple, huile de coupe).

B.3 – Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les rejets des usines de valorisation des déchets exploitées par CNIM font l'objet de réglementations internationales très strictes notamment en termes d'émission et de surveillance.

La Directive IED (*Industrial Emissions Directive*) qui définit au niveau européen une approche intégrée de la prévention et de la réduction des pollutions émises par les installations industrielles a durci la mise en œuvre des BREF (documents décrivant les meilleures techniques disponibles), dont l'application devient obligatoire dans le cadre de la Directive IED. CNIM est moteur dans l'action menée par la profession pour la mise à jour des BREF, anticipant ainsi les demandes de l'Union européenne.

Le parti pris a été de fédérer les actions des constructeurs et des exploitants pour ce travail préparatoire d'une durée de trois à quatre ans. Cette action pionnière s'inscrit dans les travaux menés par la profession au niveau européen pour définir les meilleures techniques disponibles qui, n'ayant pas d'équivalent dans le monde, servent de modèles aux pays extra-européens. Ils sont appliqués comme, par exemple, à Bakou en Azerbaïdjan, où CNIM a construit et exploite la première usine de valorisation énergétique d'Asie centrale.

Les usines conçues et construites par CNIM sont conformes aux exigences réglementaires les plus strictes en termes de niveau sonore et d'émission d'odeurs. Les halls de déchargement sont maintenus à une pression plus basse que le reste du bâtiment, de sorte que les particules odorantes sont aspirées par le ventilateur alimentant le foyer en air comburant. Elles sont alors détruites par combustion.

Enfin, les travaux de conception de LAB intègrent les contraintes de bruits tant pour le voisinage que pour les usines, en installant des composants à faible niveau d'émissions acoustiques et vibratoires, et/ou des équipements assurant l'atténuation de ces émissions.

C – Utilisation durable des ressources

✓ C.1 – Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Sur le périmètre retenu pour ce premier rapport, la consommation totale d'eau des entités concernées en 2012 est de 227 046 m³, dont 94 547 m³ recyclés (soit 42 %). L'eau recyclée est soit d'origine pluviale, soit pompée directement depuis une station d'épuration pour être réutilisée dans le processus de valorisation de déchets (avec autorisation administrative).

C.2 – Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les achats du Groupe CNIM portent essentiellement sur des pièces semi-finies, des fonctions complètes, des prestations intellectuelles et des prestations réalisées sur chantier. En conséquence, la part d'achat de matières premières est faible.

Sur le site industriel de La Seyne-sur-Mer, concerné par l'achat de matières premières métalliques :

- pour les métaux ou tôles métalliques standards, les chutes sont revendues pour être réutilisées en l'état ;
- pour les métaux ou tôles métalliques de haute technologie, comme ceux utilisés pour des applications nucléaires ou spatiales, des simulations par calculs sont réalisées en avance de phase pour optimiser leur utilisation, compte tenu de leur coût très élevé et de leur rareté.

✓ C.3 – Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Donnée	Unité	Quantité
Gaz de ville chauffage et procédés	kWh	9 746 760
Fuel ordinaire domestique (FOD)	L	32 955
Gazole non routier (GNR)	L	97 592
Carburant diesel sources mobiles (véhicules légers/poids lourds)	L	139 754
Carburant essence sources mobiles	L	1 402
Gaz chariots élévateurs (GPL)	kg	5 621
Gaz procédés (LASAL2 CO ₂)	kg	34
Gaz procédés (Acétylène)	m ³	1 071
Gaz procédés (NO _x)	t	163
Gaz procédés (N ₂ O)	kg N ² O	9 365
Gaz procédés (CH ₄)	kg CH ₄	94 533
Fluides frigorigènes (climatisation et procédés)	kg R410A	0,7
Électricité	kWh	16 874 042
Réseau de chaleur	kWh	234 333

Énergie solaire

Dans les années 1980, CNIM a investi dans le développement de la technologie solaire, avec la conception et la réalisation de la chaudière de la centrale solaire Thémis dans les Pyrénées Orientales, qui constitue encore aujourd'hui une référence en matière d'innovation. La Division Énergie Solaire de CNIM créée en 2009, a pour mission de développer des projets de centrales solaires clés en main. Le développement de cette nouvelle activité s'appuie sur les savoir-faire historiques de CNIM : la thermique, la mécanique, la génération de vapeur, les cycles thermodynamiques, les ensembles industriels clés en main, de la conception à la réalisation et l'exploitation.

En 2010, CNIM a inauguré son pilote solaire à concentration en technologie Fresnel (également appelée "solaire thermodynamique"), sur son site de La Seyne-sur-Mer. Ce pilote est le seul de ce type à être opérationnel depuis plus de trois ans en France. Il a été financé par CNIM à l'origine sur fonds propres et a reçu ultérieurement une aide d'OSEO. En avril 2012, CNIM a été lauréat de l'appel d'offres lancé par l'Ademe pour la réalisation d'un démonstrateur, e-Care. En juillet de la même année,

CNIM a remporté un appel d'offres lancé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), pour la construction et l'exploitation pendant vingt ans d'une centrale solaire thermodynamique à Llo, dans les Pyrénées-Orientales.

Le département Énergie Process Environnement de Bertin Technologies, fort d'une expertise reconnue et d'une présence à l'export (cinq stations de mesure de la ressource solaire installées en Afrique et au Moyen-Orient), est intervenu en 2012 sur les programmes de déploiement solaire marocain et indien :

- en coopération avec l'Agence française de développement (AFD) pour former au domaine du solaire thermodynamique les personnels de l'Agence Indienne de Développement des Énergies Renouvelables (IREDA) ;
- en coopération avec l'Agence Marocaine d'Énergie Solaire (MASEN) pour réaliser l'étude de dangers du complexe d'Ouarzazate, dont le lancement est prévu en 2015. D'une capacité de 500 MW, il regroupera cinq centrales solaires de type thermique (à concentration, à capteurs cylindro-paraboliques et à tour solaire) et photovoltaïque.

Biomasse

CNIM, entré historiquement dans le domaine de la biomasse par l'acquisition de Babcock Entreprise en 1989, a depuis réalisé de nombreuses centrales de production d'énergie alimentées par différents types de biomasse: bagasse, marc de café, paille, bois, sciure, coques de noix, grignons d'olive, déchets de palmiste..., comme par exemple à la Réunion, à l'île Maurice, en Guadeloupe et dans de nombreux pays. En 2012, CNIM achève la construction de la centrale à biomasse de Kogeban et commence celle d'Estrées-Mons (Picardie). Toutes deux traitent de la biomasse propre, issue de l'exploitation forestière, de sous-produits de scierie et de broyats de bois.

Kogeban (Co-Génération Biomasse Ajinomoto Nesle) est une unité de production d'électricité et de chaleur à partir de biomasse, qui résulte de l'appel d'offres "biomasse d'électricité" retenu en 2008 par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Kogeban a pour objectif de fournir 16,2 MW d'électricité à destination du réseau RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et 60 tonnes de vapeur par heure pour Ajinomoto (fabricant de glutamate). Le projet consiste en une unité de cogénération basée sur une chaudière haute pression et température, utilisant comme combustible des plaquettes de bois. La consommation annuelle sera de 210 000 tonnes de biomasse, captée dans le respect d'une gestion durable de la ressource. Les condensats d'Ajinomoto seront également récupérés pour être réintroduits dans le process de l'usine.

Le projet permettra de :

- substituer de l'énergie verte à 340 millions de KWh de gaz par an ;
- créer 35 emplois directs et 40 emplois induits ;
- sécuriser un site industriel d'importance régionale de 450 emplois ;
- produire une électricité verte équivalente à la consommation d'une ville de 50 000 habitants ;
- économiser 3 millions de tonnes de CO₂ sur 20 ans ;
- réduire le prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques de plus de 2 millions de m³.

CNIM traite également la biomasse contaminée, comme pour le projet de Ridham Dock dans le Kent (Royaume-Uni) pour le compte de MVV Environnement, filiale anglaise du groupe allemand MVV Umwelt. Pour l'usine de compostage de Launay-Lantic, CNIM a développé et mis en place un processus de traitement des algues vertes basé sur la déshydratation par ventilation d'air chaud (produit par un générateur à bois). Ce procédé évite les odeurs, supprime la production de gaz toxique (hydrogène sulfuré) et permet de sécher près de 25 000 tonnes d'algues vertes.

La valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés mise en œuvre par CNIM depuis un demi-siècle permet la récupération d'une énergie dite fatale puisque disponible et peu ou pas utilisée, ou dans le cas de mise en décharge perdue. L'utilisation de cette énergie en lieu et place des énergies traditionnelles économise les réserves de celles-ci.

La directive Européenne 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables définit la fraction biodégradable des déchets industriels et municipaux comme étant de la biomasse, et la biomasse comme l'une des sources d'énergie renouvelable d'origine non fossile. Plus de la moitié du carbone contenu dans les déchets municipaux étant d'origine non fossile, la moitié de l'énergie provenant de leur combustion est donc considérée comme une énergie renouvelable.

En 2012, les sites de Pluzunet et Thiverval Grignon exploités par CNIM ont ainsi produit 66 786 MWh d'électricité dont 38 218 MWh ont été revendus, 253 MWh d'électricité issue de panneaux photovoltaïques, et 93 854 MWh de chaleur dont 78 644 MWh ont été revendus.

En 2012, LAB a remporté un contrat pour équiper la plus grande unité de valorisation énergétique du Danemark dans le quartier d'Amager à Copenhague, d'un système de traitement des fumées par voie humide. Ce système permet d'aller bien au-delà des normes européennes : 20 % d'énergie supplémentaires seront récupérés par rapport à un système classique de récupération d'énergie. L'usine sera en effet équipée d'un étage final constitué d'un laveur condenseur, couplé avec des pompes à chaleur directement connectées sur le réseau de chauffage urbain.

La conception LAB intègre la valorisation énergétique, en couplant les procédés de traitement de fumées avec des dispositifs de récupération complémentaire d'énergie, qui permettent :

- d'accroître le rendement énergétique global de l'installation en produisant de la vapeur ou de l'eau surchauffée comme par exemple avec le procédé VAPOLAB ;
- ou d'alimenter des réseaux de chauffage via un condenseur ou une pompe à chaleur comme avec les procédés humides GRANILAB.

La conception permet également de réduire les consommations d'énergie (électricité, gaz et fuel) en utilisant des technologies peu énergivores, et en substituant aux combustibles importés (gaz et fuel) l'énergie produite directement par l'usine (électricité, vapeur et eau surchauffée).

C.4 – Utilisation des sols

Il n'y a pas d'éléments significatifs pour le Groupe.

D – Changement climatique

✓ D.1 – Rejets de gaz à effet de serre

		Émissions GES (en Tonnes)					
		Année de référence 2012 (et année du premier bilan)					
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO ₂ (tonnes)	CH ₄ (tonnes)	N ₂ O (tonnes)	Autre gaz (tonnes)	Total (TCO ₂ e)	CO ₂ b (tonnes)
Émissions directes	1					2 077	
	2					672	
	3					101 209	
	4					1	
	5					0	
Sous-total						103 960	
Émissions indirectes associées à l'énergie	6					1021	
	7					0	
Sous-total						1 021	
Autres émissions indirectes ⁽¹⁾	8					843	
	9					0	
	10					0	
	11					0	
	12					0	
	13					0	
	14					0	
	15					0	
	16					0	
	17					0	
	18					0	
	19					0	
	20					0	
	21					0	
	22					0	
	23					0	
24						57	
Sous-total						899	

Facultatif, CO₂ b: CO₂ issu de la biomasse.

(1) Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire.

En dehors des gaz à effet de serre directement liés aux consommations d'énergie (cf. tableau C.3), le principal facteur d'émission provient des gaz du procédé d'incinération de déchets.

Par ailleurs, du fait de la valorisation énergétique et de la valorisation matière des sites de Thiverval Grignon, Pluzunet et Launay Lantic, le Groupe CNIM a permis 35 195 tonnes de CO₂ évitées en 2012.

Les informations publiées au 31/12/2012 identifiées par ✓ ont fait l'objet de travaux de vérification spécifiques par les Commissaires aux Comptes. Le rapport présentant leur conclusion est disponible en page 151.

D.2 – Adaptation aux conséquences du changement climatique

L'activité du Groupe CNIM tend vers le développement de nouveaux procédés et services visant à diminuer le recours aux énergies fossiles et à optimiser les installations de production d'énergie tout en protégeant l'environnement. L'engagement de CNIM en ce domaine se traduit par exemple par son activité au sein du SER, Syndicat des Énergies Renouvelables, dont le Directeur de la Division Solaire, Roger Pujol, est Administrateur et préside la Commission Solaire Thermodynamique.

CNIM, acteur convaincu de la transition énergétique, met en œuvre depuis cinquante ans des procédés de valorisation énergétique des déchets qui permettent :

- un recyclage matière en amont (papiers, cartons, plastiques, verre, métaux) et en aval (mâchefers se substituant aux agrégats, métaux ferreux et non ferreux) ;
- l'économie d'énergie fossile en mettant à disposition l'énergie récupérée des déchets, laquelle est reconnue comme énergie renouvelable par l'Union européenne à 50 % ;
- la disparition des émissions de méthane par les décharges, le méthane (CH₄) ayant en masse un pouvoir de réchauffement global de 25 fois celui du dioxyde de carbone (CO₂) selon le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat).

Les centres de valorisation énergétique de Marseille et Bakou récemment conçus et construits par CNIM se sont ainsi substitués à des décharges polluantes.

Enfin, CNIM construit durable : l'usine d'Ivry, démarrée en 1969, détient toujours le record du monde de capacité unitaire avec deux lignes de 50 t/h. Entrée en 2012 dans sa 44^e année d'exploitation, cela constitue une remarquable économie de ressources.

Voir également le chapitre C.3 – Pollution et gestion de déchets/ Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, au sujet des réalisations de CNIM dans la valorisation de la biomasse.

Babcock Wanson a mené un important programme de recherche visant à abaisser les émissions polluantes et plus précisément la concentration de NOx.

Un design utilisant les technologies par combustion étagée et recirculation interne des fumées, permet aux brûleurs Babcock Wanson d'obtenir des performances environnementales allant au-delà des exigences actuelles de la réglementation. C'est ainsi que Babcock Wanson propose aujourd'hui une gamme de brûleurs très bas Nox faisant partie des meilleures techniques disponibles avec des rejets en NOx inférieurs à 75 mg/Nm³ au gaz naturel.

En parallèle Babcock Wanson, en synergie avec Bertin Technologies, participe à l'appel à projets R&D CORTEA PNSE2 de l'Ademe. Cet appel à projet "Connaissances, Réduction à la source et Traitement des Émissions dans l'Air" (CORTEA) a pour objectif de faire émerger des projets de Recherche et Développement dans le domaine de l'air, en accord avec les politiques publiques et notamment les recommandations inscrites dans le Plan national Santé Environnement 2 (PNSE2). Ce plan vise à favoriser la recherche technologique et l'innovation pour l'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement en renforçant la recherche technologique et l'innovation.

E – Protection de la biodiversité

E.1 – Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Dès la phase de conception des centres de valorisation des déchets, CNIM intègre les études d'impact qui seront menées sur la faune et la flore. Les constructions réalisées par CNIM se font après étude d'impact et mesures compensatoires prises au titre de la conservation des espèces floristiques et faunistiques protégées et remarquables. Ce fut le cas par exemple à Flamoval avec la protection de la flore (Dactylorhize de Fuchs, Gesse des bois, Oenanthe aquatique) et de la faune (triton ponctué, alpestre, palmé, crapaud commun, grenouille verte). Lors de la conception du centre de valorisation énergétique de Marseille, une plante protégée et répertoriée fut replantée dans un site voisin adéquat. En 2012, la Division Solaire a lancé une étude d'impact dans la commune de Llo (Pyrénées-Orientales), en vue de la future installation de la centrale solaire thermodynamique.

II.3 — INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

A – Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

A.1 – En matière d'emploi et de développement régional

Deuxième employeur privé du Var, en 2012 l'établissement de CNIM La Seyne a recruté 76 personnes en CDI, preuve de son implication dans le développement économique et social de la région Provence-Alpes-Côte d'azur.

Compte tenu de son importance sur le plan local, l'établissement participe aux travaux de réflexions menés par la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM) sur le Grand Projet de Rade, et ses implications sur la zone industrielle et portuaire de Brégaillon.

L'établissement:

- participe à l'élaboration du schéma directeur de la zone technopolitaine de Brégaillon avec TPM Aménagement, en termes d'aménagement du territoire;
- travaille également en coopération avec le syndicat mixte Port Toulon-Provence en charge du domaine maritime, pour les sujets d'aménagement et de sécurisation du port de Toulon;
- participe aux réunions organisées par la Chambre de commerce et d'industrie du Var visant au développement commercial des sociétés varoises et de leurs relations d'affaire au niveau local, et notamment autour du projet ITER;
- participe aux réunions du Bureau de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM) du Var et aux journées de l'industrie organisées par l'Union Patronale du Var.

En coopération avec le Conseil régional, l'établissement a accueilli en 2012 la 6^e Conférence Régionale de l'Industrie autour de l'avenir de l'industrie navale dans la région Provence Côte d'Azur.

Pôles de compétitivité

Les sociétés du Groupe CNIM s'impliquent pleinement dans les pôles de compétitivité, qui visent à structurer des activités de R&D dans un territoire autour d'une thématique. À ce titre, le Groupe est impliqué dans cinq pôles en région Provence Alpes Côte d'Azur:

- le pôle Optitec, présidé par Jean-Claude Noack, Directeur Scientifique de Bertin Technologies, regroupe les laboratoires, les entreprises et les organismes de formation du sud de la France dans les domaines de l'optique, de la photonique et du traitement d'image;
- le pôle Mer PACA, dont Bernard Dabiezies, Directeur en charge du Business Development du Groupe CNIM est membre du Bureau, qui fédère des projets autour de la sécurité et de la sûreté maritime, du naval et du nautisme, des ressources énergétiques marines, des ressources biologiques marines, et de l'environnement et aménagement du littoral. En 2013, Bertin Technologie va détacher une personne à mi-temps sur ce pôle pour travailler sur un programme *offshore*;

– le pôle Cap Énergie, qui a pour vocation la maîtrise de la consommation, l'évolution vers des énergies non génératrices de gaz à effet de serre, l'optimisation de la composition des moyens de production, la limitation des déchets et le recyclage des matières;

– le pôle Risques, dont les missions portent sur les territoires durables et les industries responsables;

– le pôle Pegase, qui fédère des projets autour des nouveaux usages aérospatiaux.

Dans le cadre de ses activités navales, le Groupe CNIM est représenté au Groupement des Industries de Construction et Activités Navales (GICAN) par l'Amiral René Le Vouch. L'Amiral Le Vouch est Vice-Président du comité Énergies Marines Renouvelables (EMR), nouveau secteur d'activité sur lequel le Groupe souhaite se développer.

L'Amiral Le Vouch représente également le Groupe au sein du Conseil d'Orientation de la Recherche et de l'Innovation pour la Construction et les Activités Navales (CORICAN), pour lequel il est responsable d'établir la feuille de route du CORICAN pour un navire respectueux de l'environnement.

Jean-Charles Mulet, Directeur du Département Énergie Process Environnement (EPE) de Bertin Technologie, est vice-président de l'association Aquitaine Croissance Verte, qui travaille entre autres sur les thématiques de l'eau et l'assainissement, la chimie verte, l'énergie et l'écologie territoriale.

Bruno Vallayer, Directeur Marketing et Commercial de Bertin Systèmes, a été élu début 2013 Président du GIE Défense NBC, qui regroupe les principales entreprises françaises qui travaillent dans le domaine de la protection NRBCe (risques Nucléaire, Radiologique, Bactériologique, Chimique et Explosion).

Philippe Demigné, Président de Bertin Technologies, membre du Directoire de CNIM SA, est Vice-Président de l'Association des Structures de Recherches sous Contrat (ASRC), qui fédère 43 structures privées de recherche et développement technologique en France.

A.2 – Sur les populations riveraines ou locales

L'établissement de CNIM La Seyne participe à l'enquête préalable lancée par l'ADETO (Association de Développement des Entreprises de Toulon-Ouest) visant à l'amélioration de la mobilité via le Plan de déplacement de Toulon Ouest, contribuant ainsi au Plan de Déplacement Urbain.

L'établissement participe également aux concertations menées avec le Conseil Général du Var sur les voies d'accès à nos sites pour les convois exceptionnels.

En tant qu'exploitant d'usines de valorisation des déchets, CNIM est en contact quotidien avec ses clients et les syndicats d'agglomération regroupant parfois plus d'une centaine de communes. Les communes sont représentées

par des délégués régulièrement sollicités pour valider les propositions de CNIM relatives aux modifications à apporter aux équipements de l'usine.

CNIM participe aux réunions organisées par les Comités Locaux d'Information et de Surveillance (CLIS), désormais remplacées par les Commissions de Suivi des Sites, qui donnent une vision plus globale aux riverains avec un suivi de l'ensemble des établissements industriels se trouvant sur une même zone géographique. Ces instances sont des opportunités de dialogue et de pédagogie auprès du grand public.

Une fois par an, CNIM présente aux riverains un rapport de fonctionnement du centre de tri et de valorisation des déchets de Thiverval (Yvelines). Ce sont des temps d'échanges très importants avec le grand public, l'occasion de chasser les idées reçues, d'expliquer le fonctionnement de nos installations et leur bénéfice.

Le métier de l'exploitation est extrêmement contrôlé : suivi en temps réel des cheminées par des analyseurs, arrêt de la ligne de traitement des déchets en cas de panne de ces analyseurs, qui sont également contrôlés trimestriellement par un organisme extérieur, contrôles in situ de l'air ambiant deux fois par an, et contrôles inopinés par les organismes réglementés. Tous ces dispositifs permettent de rassurer le grand public sur la fiabilité et la non dangerosité des sites que CNIM exploite.

En 2012, CNIM Ouest Armor et son client le SMITRED (le Syndicat mixte pour le tri, le recyclage et l'élimination des Déchets) ont organisé un week-end "portes ouvertes" au cours duquel la population a pu se familiariser aux techniques et aux métiers du tri et de l'incinération.

20 000 visiteurs sont venus découvrir le site de tri et de traitement des déchets Valorys de Pluzunet.

Les équipes de CNIM Ouest Armor se sont mobilisées pour accueillir les visiteurs à l'intérieur de l'usine. Au programme : visite de la salle de contrôle, du four, de la chaudière, des équipements de traitement des fumées et en fin de parcours, visite de l'installation d'affinage des mâchefers.

Le centre Valorys de Pluzunet traite les déchets de 107 communes, soit 185 000 habitants de l'ouest du département des Côtes d'Armor.

B – Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

B.1 – Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

En trois ans, 72 personnes ont été recrutées par CNIM Insertion dans le cadre d'emplois aidés pour le centre de tri de Thiverval Grignon, exploité par CNIM dans les Yvelines.

En 2008, lors de l'appel d'offres pour la création du centre de tri, CNIM a intégré un volet insertion à sa réponse car les métiers du tri, vecteurs d'intégration, permettaient d'ancrer l'activité du centre dans l'économie locale. Le but était de proposer à des personnes en grande difficulté un accompagnement social et une activité professionnelle facilitant leur insertion. Le SIDOMPE, client de CNIM, a validé cette démarche et le statut d'entreprise d'insertion par activité économique a été validé par un agrément de l'État.

En 2009, la structure était mise en place.

CNIM accueille des personnes en grande difficulté et les aide à construire leur projet professionnel. Ces personnes sont embauchées pour 24 mois maximum au centre de tri. Elles sont formées au métier d'opérateur de tri et aidées dans leurs problématiques sociales mais surtout dans la recherche d'emploi. Car cette activité ne doit être qu'une étape de leur parcours et permettre d'être un tremplin vers l'emploi durable. La mission de CNIM est assortie d'objectifs de sortie dynamique. Le parcours de réinsertion n'est réussi que lorsque la personne a pu retrouver un emploi ou suivre une formation en lien avec ses aspirations et compétences.

CNIM a soutenu via la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) la création d'une licence professionnelle dans le domaine de la valorisation des déchets à l'Université de Marne-La-Vallée. CNIM y dispense des cours et y recrute des étudiants en alternance.

L'établissement de CNIM La Seyne est labellisé depuis 2010 auprès de l'APREEV : Association pour la Promotion des Relations Écoles et Entreprises du Var. En 2012, l'établissement a participé aux assises pour les meilleurs rapports de Stages Découverte, et un stagiaire de CNIM a remporté un prix. L'équipe des Ressources Humaines participe à des simulations d'entretiens avec des lycéens en cours d'orientation et organise des visites d'entreprises.

L'établissement de CNIM La Seyne a également participé aux journées École-Défense en coopération avec l'Éducation Nationale sur le thème de "l'intelligence économique".

L'établissement a un représentant membre au conseil d'administration de l'Institut du management de la qualité (IMQ) qui a pour vocation de promouvoir la qualité à l'échelon local.

L'établissement a identifié avec l'Université Sud Toulon Var (USTV) plusieurs sujets de thèses liés à des projets innovants qui vont démarrer en 2013, et à la mise en place de chaires universitaires axées sur l'éco-conception.

CNIM est très activement impliqué dans de nombreuses associations professionnelles et environnementales. Ainsi par exemple le Directeur des Relations Institutionnelles de CNIM pour le Secteur Environnement, Hubert de Chefdebien est :

- Président du SNIDE (Syndicat National des concepteurs et constructeurs des Industries du Déchet). Parmi les activités récentes, étude sur le facteur R1, critère de valorisation ou d'élimination ; étude sur les valeurs limites d'émission les plus faibles compatibles avec l'incertitude de mesure imposée par les normes de calibration ;

- Président du Comité technique d'ESWET (European Suppliers of Waste to Energy Technology). Parmi les activités récentes, études sur l'impact du climat et sur l'efficacité globale des centres de valorisation des déchets ; organisation de visites d'installation de valorisation matière et énergétique des déchets pour fonctionnaires et élus législateurs actifs dans ces domaines ;

- Vice-Président de la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement). Parmi les activités récentes, étude d'amélioration des informations statistiques de traitement des déchets fournis par les États Membres ;

- Expert Traitements thermiques FEAD (Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) qui a réalisé une étude sur la comparaison des règles nationales de mise en œuvre des directives européennes sur l'environnement des déchets ;

- Administrateur du SVDU (Syndicat national du traitement et de la Valorisation des Déchets Urbains et assimilés). Étude sur l'écotoxicité potentielle des résidus de traitement ;

- Conseiller technique et scientifique du CEWEP (Confederation of European Waste to Energy Plants). Parmi les activités récentes, étude sur l'amélioration de la valorisation des mâchefers et des ferrailles issus de la combustion ;

- Membre des groupes de travail technique de la Commission européenne sur les meilleures techniques disponibles en traitement thermique des déchets, autres traitements des déchets, et efficacité énergétique qui a démarré de la révision des Bref Incinération et Autres traitement des déchets ;

- Administrateur de l'Amorce, Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Parmi les activités récentes, étude sur l'impact des éco-organismes sur les pratiques vertueuses en traitement des déchets ;

- Membre du SER, Syndicat des Énergies Renouvelables, Commissions biomasse et Déchets source d'énergie renouvelable. Parmi les activités récentes ; contribution des déchets à la transition énergétique ;

- Membre de l'ASTEE, Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement, de l'ATEE, Association Technique Énergie Environnement, de l'AFITE, Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement, de l'AFNOR, Association française de normalisation, et du Club Ademe International, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;

- Membre du Groupe Déchets du MEDEF.

Babcock Wanson France, dont le siège social est situé à Nérac, est membre de l'association Gascogne Environnement, qui a pour vocation de faciliter la prise en compte du développement durable dans la stratégie et les pratiques des entreprises locales. L'association organise au niveau régional des conférences, des formations, ou encore des visites d'entreprises comme cela a été le cas sur l'établissement de Nérac en 2012.

B.2 – Actions de partenariat ou de mécénat

Depuis plusieurs années, CNIM participe au parrainage d'un voyage organisé pour des étudiants de l'École des Mines de Saint-Pétersbourg, dans le cadre d'un échange avec l'École des Mines de Paris. En 2012, une vingtaine d'étudiants russes de 1^{re} et 2^e année ont visité le centre de valorisation énergétique des déchets ainsi que le centre de tri des emballages ménagers de Thiverval-Grignon exploités par CNIM.

L'établissement de CNIM La Seyne est membre du Bureau de l'UIMM dans le Var. En 2012, deux apprentis en usinage préparant un CQPM (Certificat de Qualification Professionnelle de la Métallurgie) avec le lycée Don Bosco ont été accueillis. Cette opération sera renouvelée en 2013, en coopération avec l'AFPI (Association pour la Formation Professionnelle dans l'Industrie).

Participation également avec l'UIMM à la Semaine de l'Industrie, avec des représentants de l'équipe Ressources Humaines, à des tables rondes sur les métiers de CNIM, et organisation de visites de site.

L'établissement de CNIM La Seyne travaille également en coopération avec l'AFIJ (Association pour la Formation et l'Insertion des Jeunes) et participe à des tables rondes sur les métiers de CNIM et de l'industrie.

Participation avec l'APEC Marseille en 2012 à l'opération Tremplin Jeunes, avec une journée d'ateliers de développement personnel encadrés par des professionnels, des jeux de rôle et de prise de parole en public, et l'utilisation des réseaux sociaux pour la recherche d'emploi.

Participation à de nombreux forums écoles, comme l'École des Mines d'Alès ou le forum des métiers à l'externat Saint-Joseph d'Ollioules pour aider à l'orientation des jeunes.

Projet “Ma caméra chez les pros” : CNIM fait partie des trois entreprises sélectionnées par l’académie de Nice, en partenariat avec le ministère de l’Éducation nationale, pour une action destinée aux élèves de 3^e ayant choisi l’option DP3, et qui sont scolarisés dans des collèges de ZEP (Zone d’Éducation Prioritaire). Objectif : faire découvrir aux collégiens les potentiels de la région en termes d’emploi, de secteur d’activité... Chaque collège réalise un reportage et des interviews de professionnels dans l’entreprise accompagné par un journaliste. Diffusion de l’ensemble des films sur le site internet du projet et événement de clôture partagé avec les enseignants, les élèves, les entreprises et le rectorat. Pour ce projet, CNIM est partenaire du collège Henri-Wallon (La Seyne-sur-Mer).

C – Sous-traitance et fournisseurs

C.1 – Prise en compte dans la politique d’achat des enjeux sociaux et environnementaux

Du fait de son positionnement sur des marchés industriels de haute technologie et d’innovation, le Groupe CNIM achète peu de produits sur catalogue ou banalisés.

Par ailleurs, la forte activité sur chantiers, que ce soit pour l’installation sur site des systèmes complexes pour le secteur Systèmes Industriels de CNIM, la construction de centres de valorisation de déchets pour le secteur Environnement, ou les activités de service de CNIM Babcock Service et de Babcock Wanson France, implique d’avoir de nombreux sous-traitants de proximité.

De ce fait, le nombre de fournisseurs pouvant répondre à l’ensemble de nos exigences techniques et qualité, ou se situant dans un délai d’intervention proche de nos chantiers est restreint.

C’est la raison pour laquelle il n’a pas encore été possible d’intégrer de critères sociaux ou environnementaux dans la politique achat, qui pourrait avoir pour conséquence de trop restreindre le nombre de fournisseurs potentiels. Un plan d’action portera sur ce point en 2013.

C.2 – Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La part Achat du Groupe en 2012 est de 501 M€.

Comme sur le point précédent, un plan d’action sera mis en œuvre sur 2013.

D – Loyauté des pratiques

D.1 – Actions engagées pour prévenir la corruption

Un code de déontologie des achats a été rédigé et validé en 2012. Préalablement présenté à l’ensemble des instances représentatives du personnel, il sera déployé en 2013.

En ce qui concerne la loyauté des pratiques commerciales du Groupe CNIM, des actions spécifiques ont été engagées sur certains projets, comme par exemple dans le cadre du contrat de construction de la centrale de valorisation de déchets de Turin, ou encore pour d’autres projets en cours en Grande-Bretagne. L’opportunité d’un dispositif au niveau Groupe sera étudiée en 2013.

D.2 – Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

CNIM et sa filiale LAB SA dédiée au traitement des fumées, qui maîtrisent depuis les années 1990 les techniques assurant la captation des polluants contenus dans les déchets et libérés lors de la combustion, se sont attachés à réduire à un minimum les consommations de réactifs, d’eau et d’énergie et, partant, la production de résidus de traitement. De même, ils participent activement aux études de la profession visant à garantir l’absence de danger lors de la valorisation ou le confinement de ces résidus, par exemple dans le cadre de la révision des propriétés de danger lancée par la Commission européenne, notamment sur les tests d’écotoxicité.

E – Autres actions engagées en faveur des droits de l’homme

Il n’y a pas eu d’action engagée par le Groupe CNIM sur ce point en 2012.

III.1 — RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RAPPORTS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 2012

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 2258-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée générale annuelle ses observations sur le Rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice. Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés

et le Rapport du Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le Rapport du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

III.2 — RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1 – Obligations légales

L'article L. 225-68 du Code de commerce résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, impose au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

La loi du 3 juillet 2008 a modifié le contenu du Rapport du Président sur le contrôle interne, notamment pour :

- les procédures de gestion des risques ;
- le code de gouvernement d'entreprise : la Société n'a pas de code interne de gouvernement d'entreprise mais a comparé ses pratiques avec le "code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" de "l'AFEP/MEDEF" de 2003 et de décembre 2008. Le code de la "l'AFEP/MEDEF" est mal adapté aux entreprises de taille intermédiaire notamment pour les entreprises familiales. Par rapport à ce code, nous avons noté les divergences suivantes qui s'expliquent par la structure de l'actionnariat :
 - le nombre insuffisant d'administrateurs indépendants et la durée du mandat des administrateurs, et
 - le nombre insuffisant d'administrateurs indépendants et la durée du mandat des administrateurs, et
 - l'absence de Comité des rémunérations et des nominations, et
 - l'absence d'évaluation du Conseil de Surveillance.

2 – Organisation des travaux de fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Président du Conseil de Surveillance est M. Vsevolod DMITRIEFF.

Le Vice-Président du Conseil de Surveillance est M. François CANELLAS.

Les membres du Conseil de Surveillance indépendants sont au nombre de trois :

- M. Richard ARMAND ;
- M. Jean-Pierre LEFOULON ;
- la Société JOHES représentée par M. Jean-François VAURY.

Est considéré comme membre du Conseil de Surveillance indépendant, tout membre choisi exclusivement en fonction de ses compétences et de son expérience et n'ayant aucun intérêt particulier à sa relation avec la Société ou, conformément à la définition retenue par l'AMF, des membres n'exerçant pas de responsabilité de direction ou n'ayant aucun lien direct avec le Groupe CNIM.

Le Conseil de Surveillance de CNIM est composé de treize membres dont dix hommes et trois femmes. CNIM satisfait donc le critère édicté par la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle.

Le Conseil de Surveillance se réunit au minimum une fois par trimestre. Il entend à cette occasion le Rapport du Directoire sur la gestion de la Société.

Au cours de l'exercice 2012, il s'est réuni cinq fois.

Au cours de ces réunions, outre l'audition du Rapport du Directoire sur le fonctionnement de la Société, les points suivants ont notamment été évoqués :

- autorisations globales annuelles données au Directoire dans le cadre des limites statutaires ;
- examen des comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire ;
- Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée générale ;
- examen des comptes du premier semestre ;
- examen des conventions réglementées ;
- compte rendu par le Directoire des opérations d'investissements et financières réalisées au cours de l'exercice et préalablement autorisées ;
- autorisations d'émissions de garanties pour le compte des filiales.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs des sujets déterminés.

Il peut décider de la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

2.1 – Le Comité d'audit

Il a pour mission :

- de procéder à l'examen de la fiabilité de l'appareil qui concourt à l'arrêté des comptes ;
- de la validité des méthodes adoptées pour traiter des opérations significatives ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent la fiabilité de celles-ci.
- d'analyser :
 - les risques pris par la Société au niveau des offres et de la réalisation des contrats ;
 - les procédures relatives à la détection de fraude.

Il doit également s'assurer du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes par leur audition périodique, piloter la procédure de sélection de ceux-ci (et transmettre au Conseil de Surveillance le résultat de cette sélection), communiquer au Conseil de Surveillance le montant des honoraires versés et vérifier que leurs montants ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

Trois membres du Conseil de Surveillance y sont affectés : M. François CANELLAS, en qualité de Président, Mlle Agnès HERLICQ et M. Jean-Pierre LEFOULON.

M. François HERLICQ, membre d'honneur du Conseil de Surveillance est aussi membre d'honneur du Comité d'audit.

Au cours de l'exercice 2012, le comité d'audit s'est réuni quatre fois.

2.2 – Le Comité stratégique

Il a pour mission de s'occuper des affaires dites "stratégiques" et a naturellement un caractère évolutif.

Il est composé de M. Richard ARMAND, M. François CANELLAS, M. Stéphane HERLICQ, M. Jean-François VAURY avec l'assistance de M. François HERLICQ. Le Président du Conseil de Surveillance, M. Vsevolod DMITRIEFF en assure la présidence et M. André HERLICQ y est associé de façon ponctuelle dans le cadre de ses compétences dans le domaine informatique.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité stratégique s'est réuni une fois.

Outre les limitations prévues par la loi, les opérations suivantes ne peuvent être effectuées par le Directoire qu'avec l'accord préalable du Conseil de Surveillance :

- octroi de cautions, avals et garanties ;
- cession d'immeubles par nature ;
- cession totale ou partielle de participations ;
- constitution de sûretés ;
- émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptible d'entraîner une modification du capital social ;
- opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie de CNIM et de son Groupe et de modifier la structure financière de son périmètre d'activité, l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité ;
- opérations dépassant un montant fixé chaque année par le Conseil de Surveillance pour :
 - toutes décisions d'investissement figurant au bilan au niveau de l'actif immobilisé ;
 - tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
 - participation à la création de toutes sociétés, souscription à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opération de trésorerie ;
 - délivrance ou obtention de tous prêts, crédits ou avances.

3 – Risques

(se reporter au paragraphe "Analyse de risques" 1.3.).

4 – Processus de pilotage de l'information comptable et financière

Ce pilotage est assuré par la Direction Financière et par le Directoire.

4.1 – Principes

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble au niveau de ce processus, la Société veille à ce que :

- la séparation des fonctions soit conçue de façon à permettre un contrôle indépendant. Cette séparation des fonctions s'efforce de dissocier les tâches et fonctions relevant de l'opérationnel, de la protection des biens et de leur enregistrement comptable ;
- les noms des personnes pouvant engager la Société et les différents niveaux d'approbation requis selon le type d'engagement soient définis et mis à la disposition des personnes chargées de l'enregistrement comptable afin de leur permettre de s'assurer que les opérations ont été correctement approuvées.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, la Société vérifie qu'il existe un dispositif organisé et documenté destiné à assurer l'homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées.

- Une documentation permette de fixer et de faire connaître, au sein de la Société, les principes de comptabilisation et de contrôle des opérations et de leurs flux.

- Les circuits d'information permettent :
 - l'exhaustivité de la capture des événements économiques pour chaque processus amont ;
 - une centralisation régulière des données vers la comptabilité ;
 - une homogénéisation des données comptables.

- Les contrôles portent sur la mise en œuvre de ces circuits d'informations.

- Un calendrier d'élaboration des informations comptables et financières soit diffusé au sein du Groupe pour les besoins des comptes publiés de la société mère.

Chaque collaborateur impliqué dans le processus d'élaboration de l'information comptable et financière ait accès à l'information nécessaire pour appliquer, faire fonctionner et/ou surveiller le dispositif de contrôle interne.

- La Direction Financière dispose d'une autorité lui permettant de faire valoir la règle comptable.

- Les procédures permettent de vérifier si les contrôles mis en place ont été effectués.

- Un manuel de principes/procédures comptables précise les concepts comptables utilisés au sein du Groupe et identifie le traitement des opérations les plus importantes.

- Une veille réglementaire permette d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la Société.

- Des contrôles spécifiques soient effectués sur les points qui seraient identifiés comme sensibles concernant des aspects comptables.

4.2 – Organisation et sécurité des systèmes d'information

Les processus suivants mettent sous contrôle des composantes de l'outil de production de l'information comptable :

– la tenue de la comptabilité est faite au moyen de systèmes informatisés avec une organisation claire et formalisée et avec une sécurité physique et logique des systèmes et données informatiques ;

– l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès au système de validation des traitements et de procédure de clôture, de conservation des données et de vérifications des enregistrements ;

– des procédures et des contrôles permettent d'assurer la qualité et la sécurité de l'exploitation, de la maintenance et du développement (ou du paramétrage) des systèmes de comptabilité et de gestion ainsi que des systèmes alimentant directement ou indirectement les systèmes comptables et de gestion ;

– il existe des contrôles clés dans le système d'information (blocage des doubles saisies, existence de seuils à la saisie, accès limités pour certaines transactions) ;

– la Société est en mesure de répondre aux obligations spécifiques de l'administration fiscale :

- la conservation des données traitées est faite par des applications informatiques qui concourent à la constitution d'enregistrements comptables ou à la justification d'un événement transcrit dans les documents contrôlés par l'administration fiscale,
- en termes de documentation : il existe une description des règles de gestion des données et des fichiers, mise en œuvre dans les programmes informatiques et ayant des incidences sur la formation des résultats comptables et fiscaux et sur les déclarations fiscales.

4.3 – Rôle du Directoire

Le Directoire veille à l'existence d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier et en organise la surveillance. Ce dispositif vise à produire une information comptable et financière fiable et à donner en temps utile une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société. À cette fin, le Directoire s'assure que le dispositif aborde les points suivants :

– la formalisation et la diffusion de règles comptables et de procédures (manuels des normes et de procédures) ;

– les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers ;

– l'existence de mesures visant à assurer la conservation et la sécurité des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables financiers (plans de continuité, en particulier dans le domaine informatique, archivage permettant de répondre aux obligations réglementaires, etc.) ;

– l'examen régulier de l'adéquation aux besoins des dispositifs évoqués ci-dessus et des moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel, en outils par exemple informatiques, etc.).

Le Directoire s'assure de la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à analyser et maîtriser les principaux risques identifiables ayant un impact potentiel sur l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par la Société.

– En particulier, il s'assure que les normes et procédures diffusées au sein de la Société tiennent compte de l'évolution des besoins du Groupe et de son environnement (notamment réglementaire).

– Il veille à la définition et s'assure de la mise en place d'un dispositif de contrôle de gestion répondant aux besoins de fiabilité de l'information comptable et financière publiée, à savoir :

- il s'assure que le système d'information non comptable éventuellement utilisé à des fins de pilotage des activités fait l'objet de rapprochement avec le système d'information comptable ;
- il s'assure également de la qualité des prévisions publiées ou utilisées dans le cadre des appréciations de valeur d'actifs et de dettes ou pour toute autre information comptable et financière publiée.

Ceci suppose que le dispositif de contrôle de gestion soit organisé de façon à permettre l'adéquation à ces besoins et la qualité de ces informations et prévisions.

Le Directoire veille à la définition et à la mise en place de processus d'enregistrement comptable des opérations majeures (acquisitions ou cessions d'activité, restructurations, conclusions de contrats-clés) et de processus de validation de ces enregistrements.

– Il veille à la mise en place de procédures d'arrêté de certains comptes jugés sensibles (traitement de la comptabilisation des produits, analyse de la valeur des actifs-clés).

– Le Directoire établit les comptes (y compris l'annexe) en vue de leur arrêté. À cet effet, il :

– précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part ;

– met en évidence les changements de principes comptables et en informe le Conseil de Surveillance ;

– s'assure de l'analyse des grands équilibres financiers (ratios d'endettement, liquidités, couverture) ; identifie et explique les facteurs d'évolution des résultats ;

– établit les états financiers en vue de leur arrêté, en les accompagnant des commentaires et analyses de la Direction Financière ;

– définit la stratégie de communication financière (indicateurs, modalités, etc.) et propose ou arrête les termes des communiqués financiers.

– En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Directoire échange avec les Commissaires aux comptes.

- Il s'assure que les Commissaires aux comptes ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers ;
- Il prend connaissance auprès des Commissaires aux comptes du périmètre et des modalités de leur intervention. Il s'informe également des conclusions de leurs travaux sur les comptes ;
- Il s'assure, le cas échéant, que les Commissaires aux comptes sont informés des faiblesses majeures de contrôle interne identifiées au cours de l'exercice et susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière publiée.

4.4 – Rôle du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. À ce titre, il vérifie auprès du Directoire que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la Société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe.

Pour pouvoir effectuer ce contrôle :

- un travail préparatoire est effectué par le Comité d'audit ;
- il est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de pilotage de la Société et du Groupe et notamment des dispositifs de suivi des risques, de contrôle de gestion et de suivi du financement et de la trésorerie ;
- le cas échéant, il est informé des changements de méthodes comptables et des options comptables retenues par la Société qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers ;
- il veille à la qualité du processus de sélection des Commissaires aux comptes notamment au regard des critères de compétence et d'indépendance de ceux-ci ;
- il est informé des événements significatifs intervenus dans l'activité et de la situation de trésorerie ;
- de plus, il est informé des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement ;
- le Conseil de Surveillance reçoit l'assurance des Commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, notamment s'agissant des sociétés consolidées ;
- il est informé des modalités d'intervention des Commissaires aux comptes ainsi que des conclusions de leurs travaux ;
- il reçoit l'assurance des Commissaires aux comptes qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêt des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

5 – Organisation de la fonction comptable et de gestion

L'organisation de la fonction comptable et de gestion est basée sur l'exactitude et l'exhaustivité de l'information disponible pour tous les acteurs de l'entreprise. Ceci repose notamment sur l'enregistrement simultané des données pour la comptabilité

légale et la comptabilité de gestion : les dépenses externes, les recettes, mais aussi la ventilation de la paie du personnel en fonction des affectations du temps passé sur les différents contrats.

5.1 – Reporting comptable et de gestion

5.1.1 – Périodicité et organisation des arrêtés

Le Groupe et donc sa maison mère sont organisés pour publier des comptes semestriels au 30 juin et au 31 décembre. La pertinence des informations comptables et la tenue des dates de publication des comptes sont assurées par la diffusion des procédures d'arrêtés de fin de période, la méthodologie d'évaluation des actifs, l'analyse critique des résultats à terminaison des contrats et des litiges/contentieux en cours. Ces procédures sont diffusées de façon significative pour les entités à comptabilité décentralisée (établissement stable, chantier de montage) et de façon plus globale pour les filiales consolidées. Ces filiales disposent par ailleurs de leurs propres procédures internes.

5.1.2 — Cycle budgétaire et analyse de gestion

Les hypothèses d'arrêt de l'exercice en cours sont validées en décembre. Il est établi un budget pour l'année suivante et un ensemble d'objectifs pour l'année ultérieure. Le budget et les objectifs sont ensuite révisés périodiquement en cours d'année. Ces révisions concernent à la fois les prévisions commerciales, les budgets de fonctionnement, les prévisions de résultat de la maison mère et des filiales. À cette occasion, chaque contrat significatif fait l'objet d'une revue particulière devant le Président du Directoire.

5.1.3 – Normalisation comptable Groupe

La maison mère diffuse une procédure de consolidation du Groupe et les normes applicables pour l'arrêt des comptes. Chaque société du Groupe, maison mère ou filiale, décline sa propre procédure détaillée et adaptée à son métier.

Les comptes 2012 ont été réalisés conformément aux normes IAS/IFRS en vigueur.

5.2 – Planification/formalisation des procédures d'arrêtés

5.2.1 – Procédures de contrôle pré-arrêtés et traitement des corrections

Avant tous les arrêtés, les services comptables s'assurent de l'exhaustivité des informations enregistrées et de tous les travaux préalables à ces arrêtés tels que : rapprochements bancaires, inventaires physiques des stocks, existence d'une vision à terminaison de tous les contrats et analyse critique de tous les litiges et contentieux en cours.

La préparation des arrêtés consiste aussi en l'analyse détaillée de tous les comptes de tiers (fournisseurs, clients, personnel de l'entreprise ou tiers extérieurs).

La maison mère s'assure par ailleurs que toutes les entités à comptabilité décentralisée ainsi que les filiales ont bien les moyens humains et matériels de fournir en qualité et en temps voulu leurs propres comptes auprès de leurs auditeurs et auprès de leur maison mère.

Pour préparer l'établissement des comptes consolidés à l'intérieur du Groupe, chaque société circularise toutes les autres sociétés de façon à éliminer toutes les prestations internes.

5.2.2 – Documentation des estimations ou options comptables

La Société travaille sur des contrats de services et sur des contrats de construction à long terme dont la prévision à terminaison est essentielle dans la détermination du résultat de la période. Il est donc préparé, en vue des arrêts, un document de résultat prévisionnel à terminaison pour chaque contrat concerné. Un document similaire est fourni pour tous les litiges et contentieux en cours avec l'avis de la Direction Juridique ou de l'avocat en charge du dossier.

5.2.3 – Audit externe et comptabilisation des ajustements

Une visite intermédiaire des auditeurs externes est réalisée avant l'arrêté annuel des comptes afin de vérifier les procédures de contrôle interne et d'analyser les résultats prévisionnels à terminaison des contrats à long terme, qui resteront en cours à la fin de l'exercice.

Une planification de l'intervention des auditeurs externes précise les dates de ces interventions, fixe les thèmes particuliers qui seront soumis à leurs diligences et présente une première version des comptes sociaux et consolidés.

Les auditeurs externes remettent le résultat de leurs travaux lors d'une réunion de synthèse avec le Directoire puis avec le Comité d'audit et présentent leurs ajustements et les reclassements qu'ils estiment nécessaires, ainsi que leurs remarques.

La Société passe alors les ajustements retenus dans les comptes sociaux de la maison mère et des filiales ainsi que dans les comptes consolidés pour présentation au Conseil de Surveillance.

Les diligences qui ont sous-tendu l'analyse présentée par ce rapport impliquent le contrôle :

- du respect des règles de gestion du Groupe ;
- de la sauvegarde des actifs ;
- de la prévention et de la détection des fraudes et des erreurs ;
- de l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ;
- de l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Compte tenu de toutes les procédures décrites, le Président du Conseil de Surveillance considère qu'il a une assurance raisonnable sur la qualité du contrôle interne du Groupe.

6 – Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Les membres du Directoire, exception faite de son Président, ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail qui préexistait à la date de leur nomination en qualité de membre du Directoire. À ce titre, ils bénéficient d'une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable. Le Président du Directoire est, quant à lui, rémunéré au titre de ses fonctions de Président du Directoire, cette rémunération se composant d'une part fixe et d'une part variable, le montant de cette dernière étant déterminé en fonction du résultat net part du Groupe.

Le Président du Directoire bénéficie par ailleurs d'un avantage en nature correspondant à une assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises.

Les membres du Directoire, en leur qualité de mandataire social, bénéficient par ailleurs, au même titre que les salariés "Hors Classe", tel que ce terme est défini par la Convention Collective Nationale de la Métallurgie, du régime supplémentaire de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) et du régime supplémentaire de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

Sous réserve de ce qui précède, aucun des membres du Directoire ne bénéficie d'autre avantage en nature, ni d'option de souscription ou d'achat d'actions ni d'attribution gratuite d'actions, ni d'indemnités dues ou susceptibles de l'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ni d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent chacun la somme de 8 000 euros au titre du paiement annuel des jetons de présence.

Les membres du Comité d'audit et du Comité stratégique reçoivent chacun une rémunération annuelle fixe d'un montant de 20 000 euros au titre de leur participation à ces comités.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération annuelle de 250 008 euros et le Vice-président perçoit une rémunération annuelle de 150 000 euros.

Ces informations, associées avec celles contenues dans le paragraphe I.2 du Rapport du Directoire, donnent la totalité des informations contenues dans les sept tableaux prévus dans le code de gouvernance des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008.

7 – Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

La participation des actionnaires à l'Assemblée générale est régie par les règles générales du Code du commerce.

Toutefois, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom d'un même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

IV.1 — RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2012

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CNIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme décrit dans la note "II.2 Immobilisations financières" de l'annexe, la dépréciation des titres de participation des filiales est déterminée en tenant compte, soit de la quote-part de situation nette détenue, soit de l'actif net réévalué et des perspectives attendues de rentabilité.

– comme décrit dans la note "II.4 Contrats à long terme" de l'annexe, votre société comptabilise le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours selon la méthode de l'avancement. Cette méthode implique l'estimation de la marge probable à terminaison ainsi que de l'avancement de l'affaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes des annexes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Stéphane MENARD et Vincent BLESTEL

ERNST & YOUNG et AUTRES
Jean-Marie PERRAUD

IV.2 — RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CNIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2. de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par votre groupe. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement :

- Les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur des actifs non courants, et notamment des goodwill;
- La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats en cours à l'avancement impliquant l'estimation de la marge probable à terminaison ainsi que de l'avancement de l'affaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre Groupe et à vérifier que les différentes notes des annexes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Stéphane MENARD et Vincent BLESTEL

ERNST & YOUNG et AUTRES
Jean-Marie PERRAUD

IV.3 — RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2012

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

I.1 – Avenant au contrat de travail de Mme Catherine Delcroix, membre du directoire

Cet avenant modifie la part fixe de sa rémunération, laquelle a été portée à 17 307,69 euros bruts mensuels, ainsi que la part variable de cette dernière qui a été fixée à 100 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil de Surveillance lors de la séance du 4 avril 2012.

I.2 – Avenant au contrat de travail de M. Stefano Costa, membre du directoire

Cet avenant modifie la part fixe de sa rémunération, laquelle a été portée à 19 230,76 euros bruts mensuels, ainsi que la part variable de cette dernière qui a été fixée à 300 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil de Surveillance lors de la séance du 4 avril 2011.

I.3 – Avenant au contrat de travail de M. Philippe Demigné, membre du directoire

Cet avenant modifie la part fixe de sa rémunération, laquelle a été portée à 19 230,76 euros bruts mensuels, ainsi que la part variable de cette dernière qui a été fixée à 100 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil de Surveillance lors de la séance du 4 avril 2012.

II – Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

II.1 – Convention de prêt à moyen terme avec la société Babcock Wanson Maroc

Administrateur concerné : Mme Catherine Delcroix.

Dans le cadre du déménagement de la société Babcock Wanson Maroc dans des locaux neufs en location, un programme d'investissement d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 euros) a été initié; il concerne des machines et équipements visant à augmenter les capacités de production de la société Babcock Wanson Maroc et l'amélioration de la compétitivité des produits Babcock Wanson Maroc.

Une recherche de financement local n'ayant pas donné de résultat satisfaisant, il est apparu préférable de financer l'opération par un prêt à moyen terme de votre société à Babcock Wanson Maroc d'un montant maximal d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 euros) et d'une durée de remboursement d'un maximum de sept ans avec différé de remboursement d'un an.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 août 2011.

Cette convention a produit ses effets en 2012 et a donné lieu à rémunération de votre société à hauteur de 35 401,56 euros. Au 31 décembre 2012, le montant cumulé et final des tirages est de 1 429 139 euros.

II.2 – Avec la société LAB S.A.

Administrateurs concernés : MM. Nicolas Dmitrieff et Stefano Costa.

a) Contrats de licences de brevets croisés

Votre société et la société LAB S.A. détenant chacune un certain nombre de brevets et marques associées, il est apparu opportun commercialement que chaque société puisse promouvoir et proposer à ses clients les brevets appartenant à l'autre société. Pour ce faire, elles ont souhaité formaliser entre elles des contrats de licence de brevets croisés. Ces contrats prévoient également les conséquences d'une réduction du pourcentage de participation de votre société dans le capital de LAB S.A. en dessous de 50 % du capital de cette dernière.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance du 7 avril 2011.

Ces contrats ne donnent pas lieu à rémunération de la part de la société bénéficiaire de la licence.

b) Convention d'assistance commerciale

En contrepartie de l'assistance commerciale apportée par votre société et de l'exclusivité accordée par votre société à la société LAB S.A. pour la réalisation du traitement de fumées sur les usines neuves dont votre société est le constructeur, il a été convenu que la société LAB S.A. verserait à votre société une redevance de 6 % du chiffre d'affaires des mises en conformité d'usines et de 3 % du chiffre d'affaires pour les usines neuves.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 octobre 2005.

Postérieurement à la signature de cette convention, il est apparu que LAB S.A. pouvait être amenée à faire réaliser certaines des affaires objet de la convention par sa filiale LAB GmbH. Dans une telle hypothèse, votre société et LAB S.A. ont souhaité préciser à travers un avenant à la convention d'assistance commerciale que la rémunération due à votre société à ce titre serait versée directement par la filiale concernée.

La signature de cet avenant a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 24 novembre 2011.

Cette convention et son avenant ont produit leurs effets en 2012 et la rémunération de votre société a été la suivante :

- au titre de l'assistance commerciale à la société LAB S.A. : 574 000 euros ;
- au titre de l'assistance commerciale à la société LAB GmbH : 447 000 euros.

II.3 – Avec M. Nicolas Dmitrieff, président du directoire

Afin que M. Nicolas Dmitrieff bénéficie de la couverture d'assurance chômage – perte de mandat en cas de révocation, votre société a conclu, au bénéfice de M. Nicolas Dmitrieff, un contrat d'assurance lui permettant de bénéficier en temps utile de la couverture sociale nécessaire.

La signature de ce contrat d'assurance a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 octobre 2005 au profit de l'ancien directeur général alors en exercice.

Le maintien de ce contrat d'assurance au bénéfice de M. Nicolas Dmitrieff a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 22 octobre 2009.

Cette convention a continué de produire ses effets en 2012 et la charge de l'exercice est de € 10.620,62.

II.4 – Régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies mis en place par votre société au bénéfice de certains cadres « hors classe »

Votre société a mis en place en 1987 un régime de retraite à prestations définies pour les cadres supérieurs, directeurs salariés « hors classe », tels que définis par la Convention collective nationale de la métallurgie, ainsi que pour les mandataires sociaux.

– Ce régime de retraite à prestations définies a été modifié notamment en déplaçant la rémunération de référence et en permettant de choisir, au moment du départ en retraite, le pourcentage de réversion au profit du conjoint survivant.

– Un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies a été souscrit auprès d'un organisme assureur. Ce régime intégralement financé par l'employeur est basé sur une cotisation de 8 % assise sur la rémunération annuelle brute, plafonnée à 8 plafonds annuels de la Sécurité sociale.

– Le montant total des retraites générales et des retraites spécifiques au personnel « hors classe » ne peut être supérieur à 65 % de la rémunération de référence.

L'ensemble de ce régime de retraite supplémentaire au bénéfice des cadres « hors classe » et mandataires sociaux a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 27 octobre 2005.

Ces régimes de retraite ont continué de produire leurs effets en 2012.

Il n'y a pas eu de versement effectué au titre du régime de retraite à prestations définies en 2012.

Les versements effectués au titre du régime de retraite à cotisations définies ont été de 135 526 euros en 2012.

II.5 – Contrat de coopération avec la société Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik, membre du Conseil de Surveillance

Dans le domaine des usines d'incinération de déchets ménagers, votre société coopère avec la société Martin depuis 1970. Le système de combustion est fourni par Martin et le reste de l'usine par votre société (dont la récupération d'énergie, la production électrique, l'installation électrique et le contrôle commande, ainsi que les prestations d'ensemblier).

Un nouveau contrat de coopération a été signé en date du 9 juin 2005. Celui-ci précise les territoires du contrat, les responsabilités respectives des parties (rémunération de l'ingénierie et fourniture du système de combustion Martin).

Ce nouveau contrat a été préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance du 27 janvier 2005 et a été signé pour une période de dix ans pour tenir compte de la durée des contrats clients.

Ce contrat a continué de produire ses effets en 2012. Au titre de ce contrat, il a été versé à la société Martin GmbH € 23.779.682,70 en 2012.

II.6 – Rémunération des membres du comité stratégique et du Comité d'audit

Le principe d'une rémunération des membres du comité stratégique et du Comité d'audit a été accepté par le Conseil de Surveillance du 28 octobre 2004.

Cette décision a continué de produire ses effets en 2012. Au cours de l'exercice 2012, il a été versé une rémunération globale de € 160.000 à ce titre.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES
Jean-Marie PERRAUD

DELOITTE & ASSOCIÉS
Vincent Blestel et Stéphane MENARD

IV.4 — RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2012

CNIM

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société CNIM

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société CNIM et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225 68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225 68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES
Jean-Marie PERRAUD


DELOITTE & ASSOCIÉS
Vincent Blestel et Stéphane MENARD

IV.5 — ATTESTATION de présence et rapport d'assurance modérée des Commissaires aux Comptes portant sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales du Groupe CNIM figurant dans le rapport du Directoire

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2012

À l'attention du Président du Directoire

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux Comptes du Groupe CNIM, nous vous présentons notre attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport du Directoire établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce ainsi que notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'entre elles, identifiées par le signe .

I – Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir le rapport du Directoire comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé par le Groupe (le « Référentiel ») et disponible sur demande auprès de la Direction RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) et de la Direction des Ressources Humaines.

II – Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

III – Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport du Directoire ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que certaines informations sélectionnées par le Groupe, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

III.1 – Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport du Directoire avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;

– nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans les notes méthodologiques présentes dans le chapitre développement durable du rapport ;

– en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport du Directoire des Informations requises.

III.2 – Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales consolidées, identifiées par le signe .

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations sélectionnées par le Groupe CNIM ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, son caractère compréhensible et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe CNIM d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations sélectionnées. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social, environnemental et sociétal.

Concernant les informations quantitatives sélectionnées, nous avons, au niveau de l'entité consolidante (siège de La Seyne-sur-Mer) :

- mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
- conduit des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications pour les informations sélectionnées.

IV – Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations sélectionnées par le Groupe CNIM, identifiées par le signe ✓, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

V – Commentaires sur le référentiel

Sans remettre en cause les conclusions de nos travaux exprimées ci-dessus, nous attirons votre attention sur la nécessité de poursuivre les travaux engagés en 2012 de formalisation du référentiel de reporting des informations sociales, environnementales et sociétales.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense le 11 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES
Jean-Marie Perraud

DELOITTE & ASSOCIÉS
Vincent Blestel et Stéphane Ménard

(1) Indicateurs sociaux: A1- Emploi (effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique), A2- Embauches et licenciements, A3-Rémunérations et leur évolution, B2- Absentéisme, F1-Egalité de traitement

Indicateurs environnementaux: le programme de management environnemental, la gestion des déchets, la consommation d'eau, les consommations d'énergie, les rejets de gaz à effet de serre.

IV.6 — ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Exercice clos le 31 décembre 2012

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Financier. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 3 428 753 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES
Jean-Marie Perraud

DELOITTE & ASSOCIÉS
Stéphane MENARD et Vincent BLESTEL

V — INFORMATIONS PUBLIÉES OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS (avril 2012 à avril 2013)

Information réglementée

L'ensemble de l'information réglementée est publié par le Groupe CNIM dans le cadre de sa communication financière via un diffuseur et est accessible sur son site Internet www.cnim.com

Cela concerne l'ensemble des documents financiers obligatoires ayant fait l'objet d'un dépôt auprès de l'AMF conformément à l'article L. 451-1-2 nouveau du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la Directive européenne dite "Transparence" (Directive 2004/109/CE).

- Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la Société.
- Information relative aux opérations réalisées sur les titres de la Société.
- Information relative aux honoraires des Commissaires aux Comptes.
- Information mensuelle de déclarations de transaction sur actions propres.

Communiqués financiers

- Chiffres d'affaires trimestriels.
- Comptes semestriels.
- Carnet de commandes de l'exercice.

Publications et informations financières

- Rapport financier annuel.
- Rapport financier semestriel.
- Information trimestrielle.
- Agenda financier.

Autres documents

- Descriptif des programmes de rachat d'actions propres.
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.
- Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée générale.

Siège social – Direction générale
35, rue de Bassano
75008 Paris – France

Tél. : +33 (0)1 44 31 11 00
Fax : +33 (0)1 44 31 11 30
e-mail : accueilbsn@cnim.fr
Web : www.cnim.com

Société anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 6 056 220 euros

RCS Paris B662 043 595
SIRET 662 043 595 00138

ENIM